

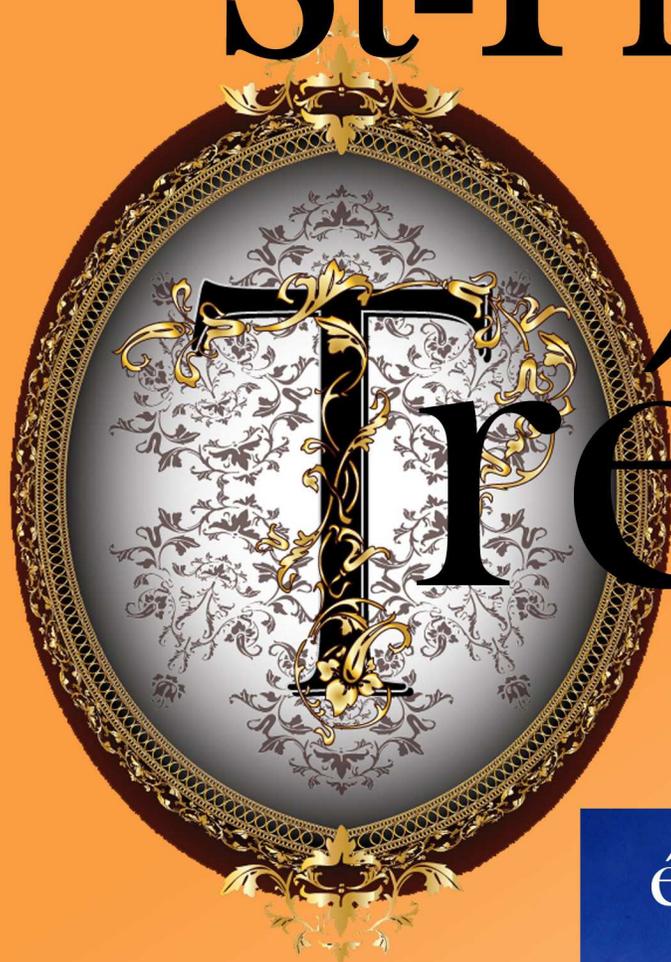
St-Plantaire

à travers

les siècles

Trésor

de l'Histoire



par **Nicolas Huron**
historien conférencier

origines

Moyen Age

roman gothique

Renaissance

Grand Siècle

trésor de la fabrique

Révolution française

XIXe - XXe siècles

aujourd'hui

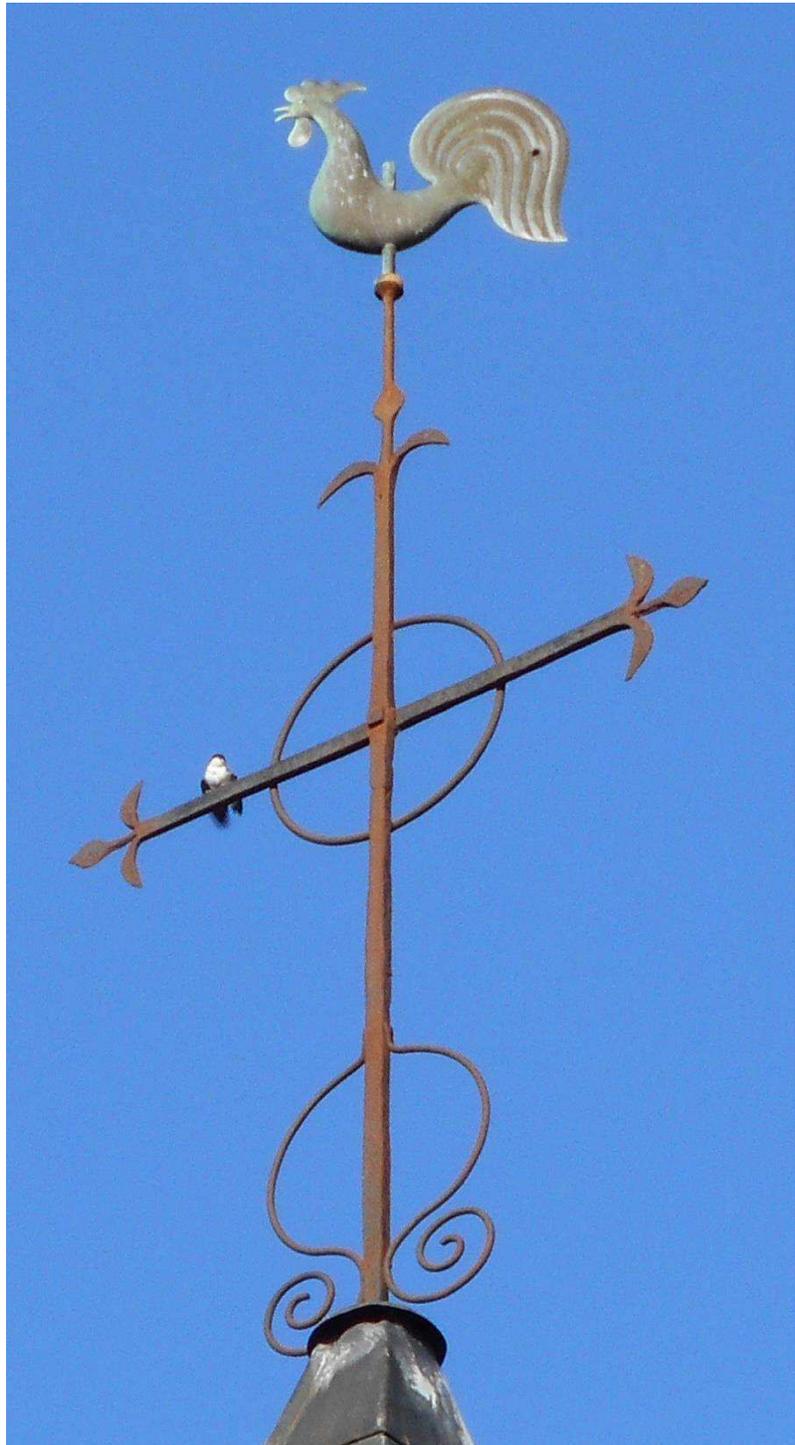
église St-Pantaléon



Trésor de l'Histoire

L'église
Saint-Pantaléon
de
St-Plantaire
(Indre)
à travers les siècles

Conception et réalisation : **Nicolas HURON**
Brochure de la conférence du 4 juillet 2015



Remerciements :

- Aux membres du Conseil municipal, et plus spécialement à monsieur Daniel CALAME, maire, pour son accueil, son soutien et son aide.
- Au personnel communal pour son accueil et son aide, et plus spécialement à mesdames Nathalie DARCHIS, et Isabelle TAN-TENG-ENG, secrétaires de mairie.
- A madame Anne-Marie MARTIN pour sa coopération.
- Au personnel des Archives départementales pour son accueil et sa coopération.

Les origines

Saint Pantaléon

Le nom Pantaléon provient du grec ancien *pan*, « tout », et *éléimon*, « miséricordieux ». Pantaléon de Nicomédie, encore appelé Pantaleimon ou Pantéleimon, fut médecin à la cour de Maximien Hercule, empereur romain (+ 310), et sous le règne de l'empereur romain Galère (auguste de 305 à 311).

Converti au christianisme, Pantaléon s'opposa aux prêtres d'Esculape (Asclépios), dieu de la médecine, et commença à exercer ses talents gratuitement au nom du Christ ce qui le rendit très populaire. Selon son hagiographie, il fut cependant dénoncé aux autorités et arrêté. Il échappa alors à six tentatives d'exécution, mais malgré la torture, il ne renia pas sa foi et finit par être décapité vers 303 ou 305 à Nicomédie (aujourd'hui la ville d'Ismit, dans la banlieue est d'Istanbul en Turquie), capitale des empereurs Dioclétien (284-305) et Constantin (306-337). La religion chrétienne sera tolérée dans l'empire romain à partir de l'Edit de Milan en 313. Elle deviendra la religion officielle de l'empire vers la fin du IV^e siècle.



Tableau de la décollation de saint Pantaléon conservé dans la nef de l'église (XVIII^e siècle).

Les Grecs mirent saint Pantaléon au nombre des grands martyrs. Les reliques de saint Pantaléon reposent pour partie à Constantinople et pour partie à Saint-Denis près de Paris. Le chef du saint est honoré dans l'église primatiale de Lyon, où il fut apporté au X^e siècle.

Les médecins honoraient saint Pantaléon comme leur saint patron après saint Luc, évangéliste. Les saints médecins étaient au nombre de 45 avec en tête saint Médecus. On invoquait surtout saint Pantaléon pour guérir du strabisme.

Pantaléon fut canonisé à Rome et devint aussi le patron des assistantes maternelles et des nourrices.

Son martyre est fêté le 27 juillet.

Il est à noter que les reliques de saint Pantaléon avaient été transportées dans l'abbaye de Charenton de Bellavaux de Charenton-sur-Cher (Cher) en 1527 par Pierre Ravelly, évêque d'Hébron.

Il est également à noter que le terme français « pantalon » provient du nom de ce saint repris comme personnage de la commedia dell'arte, à Venise, pour identifier un homme portant une culotte longue. Le personnage donna son nom à ce vêtement.



**Vitrail de la baie centrale du chœur (XIX^e siècle).
Saint Pantaléon porte la palme du martyre.**

Le culte de saint Pantaléon

Son culte se développa très tôt après son martyre mais resta peu répandu. Huit communes françaises portent son nom :

- Saint-Pantaléon, dans le Lot,
- Saint-Pantaléon, en Saône-et-Loire, commune associée à Autun depuis 1973,
- Saint-Pantaléon, dans le Vaucluse,
- Saint-Pantaléon-de-Lapleau, en Corrèze,
- Saint-Pantaléon-de-Larches, en Corrèze,
- Saint-Pantaléon-les-Vignes, dans la Drôme,
- Saint-Pantaly-d'Ans, en Dordogne (appelée Pantaléon-le-Bon-Vin pendant la Révolution),
- Saint-Pantaly-d'Exideuil, en Dordogne.

Quelques autres églises sont dédiées à ce saint. Citons entre autres :

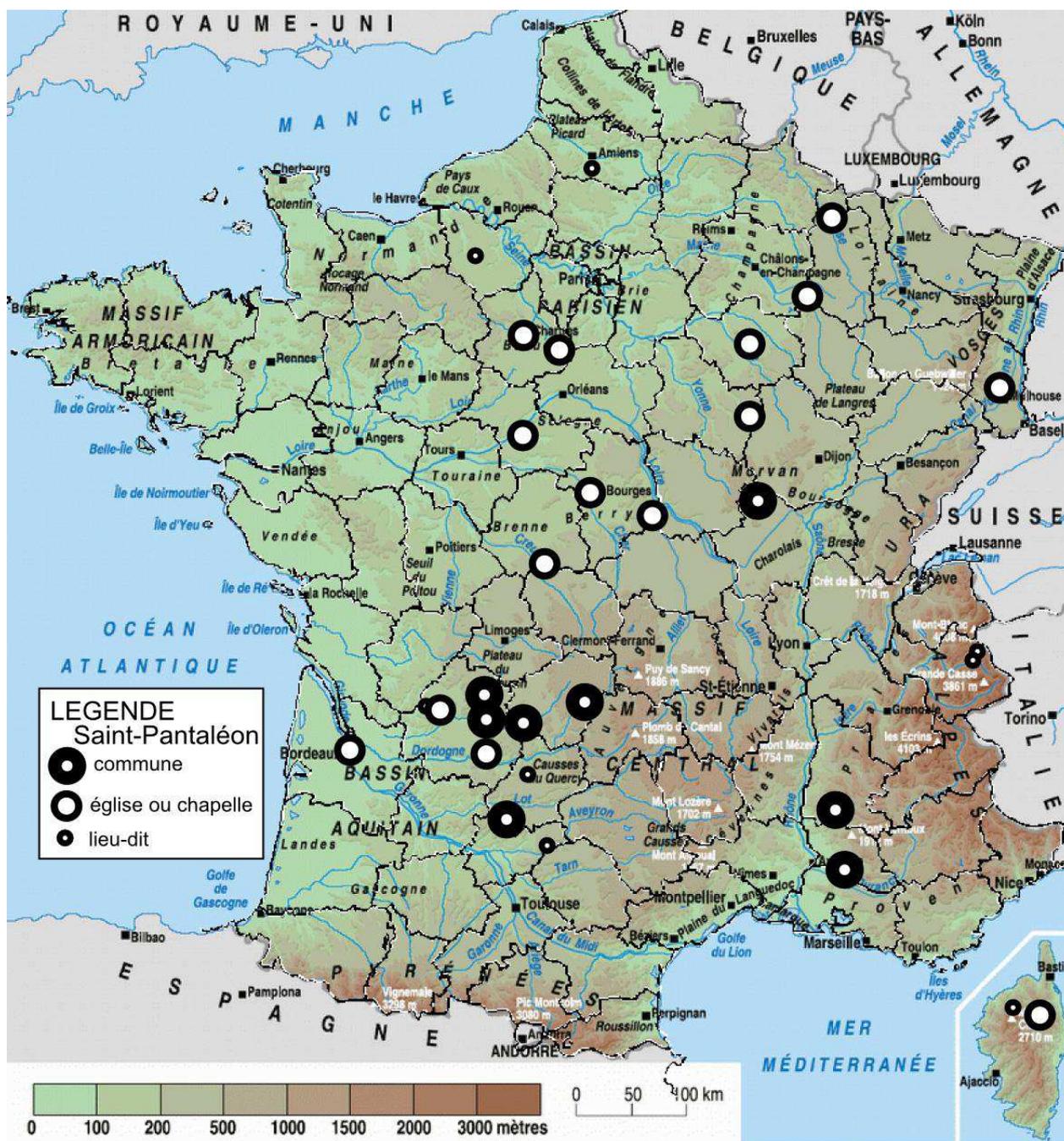
- l'église Saint-Pantaléon de Bouy (désaffectée), à Berry-Bouy (le nom du saint figure sur l'ancienne cloche de la paroisse de Bouy), dans le Cher,
- l'église Saint-Pantaléon de Camblanes-et-Meynac, en Gironde,
- l'église Saint-Pantaléon de Cours-les-Barres, dans le Cher (où il y a également une fontaine),
- l'église Saint-Pantaléon de Gueberschwihr, dans le Haut-Rhin,
- l'église Saint-Pantaléon de Lucé, en Eure-et-Loir,
- l'église Saint-Pantaléon de Ravières, dans l'Yonne,
- l'église Saint-Pantaléon de Santilly, en Eure-et-Loir,
- l'église Saint-Pantaléon de Sergeac, en Dordogne,
- l'église Saint-Pantaléon de Seur, en Loir-et-Cher,
- l'église Saint-Pantaléon de Troyes, dans l'Aube,
- l'église Saint-Pantaléon de Valeuil, en Dordogne,
- la chapelle Saint-Pantaléon à Sivry-sur-Meuse, dans la Meuse,
- la chapelle San Pantaleo, à Gavignano, en Haute-Corse.

A l'étranger, l'église pré-romane de Saint-Pantaléon de la ville de Cologne, en Allemagne, est la plus connue.

Quelques lieux-dits portent ce nom :

- la fontaine Saint-Pantaléon à Soucirac, dans le Lot,
- le ruisseau de Saint-Pantaléon, à Bourg-Saint-Maurice, en Savoie,
- l'Abbaye Saint-Pantaléon à Saint-Dizier, dans la Haute-Marne,
- le Pantaleon à Essarteux, dans la Somme,
- les Fossés Pantaléon à Beaumont-le-Roger, dans l'Eure,
- San Pantaleo, d'Olimi-Cappella, en Haute-Corse.

Les Pantaléon et Saint-Pantaléon en France



Sur la carte de répartition des Saint-Pantaléon en France, on remarque que ceux-ci sont le plus souvent situés sur les contreforts montagneux, du Massif Central, du Morvan, des Ardennes, des Vosges, voire des Alpes. On constate donc que le culte de Saint-Pantaléon était souvent lié à la présence de l'eau et certainement lié à l'origine à des sources d'eau pure et médicinale. Il s'agit probablement de christianisation vers la fin du IV^e siècle et au début du V^e siècle, de lieux de culte plus anciens liés aux soins médicaux.

Le culte de saint Pantaléon à Saint-Plantaire

La localité de Saint-Plantaire se situe à la naissance d'un petit vallon, lieu de naissance d'une source, appelée « fontaine », aujourd'hui « le lavoir ». Il existe même deux petits plans d'eau près du bourg. Existait-il là un lieu de culte antique lié aux soins médicaux, voire un culte gaulois ?



La fontaine et le lavoir, non loin de l'église Saint-Pantaléon

La similitude de nom entre Saint-Pantaléon, patronyme de l'église, et Saint-Plantaire, le nom du chef-lieu de la paroisse, n'est pas évidente. Les deux noms n'ont pas la même racine. Plantaire paraît plus ancien, gallo-romain, mais sa similitude avec Pantaléon a sans doute eu une influence sur le choix du patronyme de l'église du lieu et sur la sanctification chrétienne des lieux avec le rajout de « Saint » à « Plantaire ». Le fait que d'autres lieux-dits de la commune portent le nom de « Plantaire », et que l'on trouve un « communal de Plantaire » sur la commune de Mouhet, semble attester de l'existence plus ancienne du nom de Plantaire sur Pantaléon.

Les premières églises de Saint-Plantaire

C'est la présence de la fontaine qui entraîna la constitution d'un village et la construction d'une chapelle. Les premières églises rurales ne portaient pas le titre d'« église » avant l'an mil. Elles portaient le nom de « *cappella* », chapelle, en rapport avec la chape de saint Martin, grand évangéliste de la Gaule à la fin du IV^e siècle.

La construction de la première chapelle à Saint-Plantaire ne peut pas être datée. On sait que, dans leur grande majorité, les édifices religieux chrétiens ruraux étaient construits en bois jusqu'à la fin du XI^e siècle. Il est probable que des églises antérieures à celle que l'on voit aujourd'hui et qui date pour ses parties visibles les plus anciennes de la fin du XII^e siècle, ont pu laisser quelques traces dans le

sol, quelques fondations ou objets anciens que seules des fouilles archéologiques pourraient mettre au jour. La date de fondation de la première église de Saint-Plantaire est donc impossible à définir. Il est certain qu'il existât un édifice antérieur à celui-ci car les premières mentions écrites de l'église de Saint-Pantaléon sont antérieures à la fin du XII^e siècle.

La fondation de l'abbaye de Déols

Au début du X^e siècle, la région faisait partie du duché d'Aquitaine. Guillaume I^{er} le Pieux, duc d'Aquitaine, fonda en 910 l'abbaye de Cluny, en l'exemptant de toute domination temporelle, c'est-à-dire, que l'abbaye bénéficiait d'une réelle indépendance vis-à-vis des princes, des seigneurs laïcs, et de l'archevêque. Cette abbaye fut placée sous l'autorité directe du pape.

A cette époque, le premier seigneur de Châteauroux, Ebbes le Noble, était vassal de Guillaume le Pieux. En 917, il fonda l'abbaye de Déols sous le vocable de Notre-Dame. L'acte de fondation est sur le même modèle que celui de l'abbaye de Cluny. Le premier abbé de l'abbaye de Déols fut d'ailleurs le premier abbé de Cluny lui-même, Bernon.

A partir de la mort de Guillaume le Pieux, décédé sans descendance en 918, Ebbes le Noble affermit sa puissance. Il établit l'indépendance de l'abbaye de Déols vis-à-vis du roi, du prince, du comte et de l'évêque. Déols comme Cluny dépendait directement de Rome.

La montée en puissance des seigneurs de Châteauroux

A partir de l'avènement d'Hugues Capet en 987, le Berry fut partagé en deux fiefs : le Haut-Berry, qui avait pour capitale Bourges, et qui était sous la domination des rois de France, et le Bas-Berry qui était sous la domination des seigneurs de Déols, vassaux des ducs d'Aquitaine.

La puissance et l'étendue de la seigneurie de Déols augmenta grâce au relâchement de ses liens avec l'Aquitaine et une réelle indépendance vis-à-vis de la royauté capétienne. Durant la première moitié du XI^e siècle, Eudes l'Ancien, seigneur de Déols, vassalisa un certain nombre de territoires dont le fief d'Argenton, la seigneurie d'Issoudun, la seigneurie de la Châtre et celle de Châteauneuf-sur-Cher.

L'expansion de l'abbaye de Déols

Les liens entre l'abbaye de Déols et les seigneurs de Châteauroux étaient très étroits. Le pape permit à l'abbaye d'avoir une expansion de ses dépendances en relation avec l'expansion de la seigneurie de Châteauroux.

Le 9 mars 1081, le pape Grégoire VII, par une bulle, un acte pontifical, adressée à Warmond, abbé de Déols, autorisa les moines de l'abbaye à accepter les consécration d'églises.

Le 14 décembre 1088, l'abbaye reçut la confirmation de la possession de l'église de Sainte-Sévère-sur-Indre, la confirmation d'élire leur abbé, et l'autorisation de consacrer les autels et les basiliques.

Cette autorisation revenait en fait à donner à l'abbaye de Déols la possibilité de devenir patron d'églises paroissiales. Ce fut donc à partir de 1088 que l'abbaye de Déols multiplia si bien ses dépendances qu'elle devint l'abbaye la plus puissante du Berry. Cette autorisation est à mettre en relation avec le mouvement général de reconstruction des églises en pierres, mouvement permis par l'expansion démographique et le réel redressement de la société après la crise des invasions normandes (jusqu'en 911) et hongroises (jusqu'en 954), crise prolongée par les conflits entre nobles francs lors d'une certaine redistribution des pouvoirs dans la première moitié du XI^e siècle, redistribution illustrée en Berry par l'expansion de la seigneurie de Châteauroux.

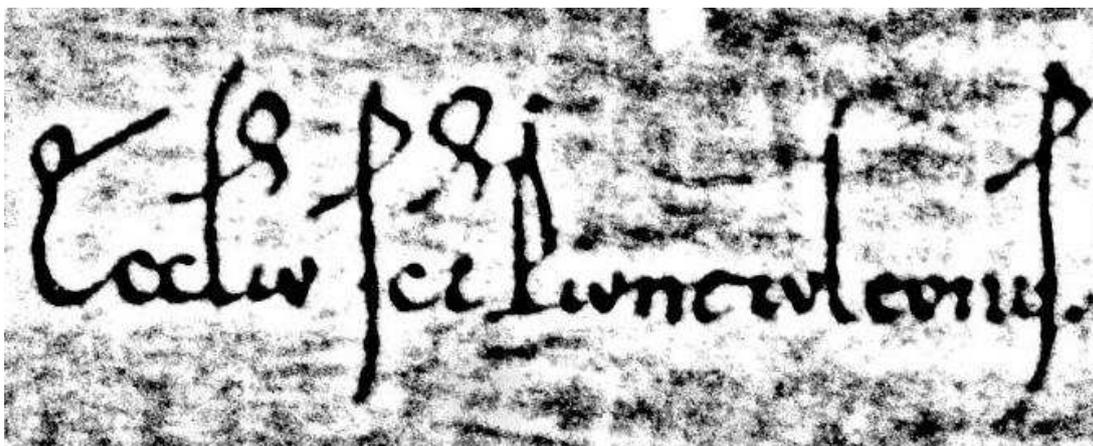
Ce grand mouvement de reconstruction des églises eut son apogée entre la fin du XI^e siècle et le début du XIII^e siècle. Il ne prit fin qu'avec la grande dépression de la première moitié du XIV^e siècle et la guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre.

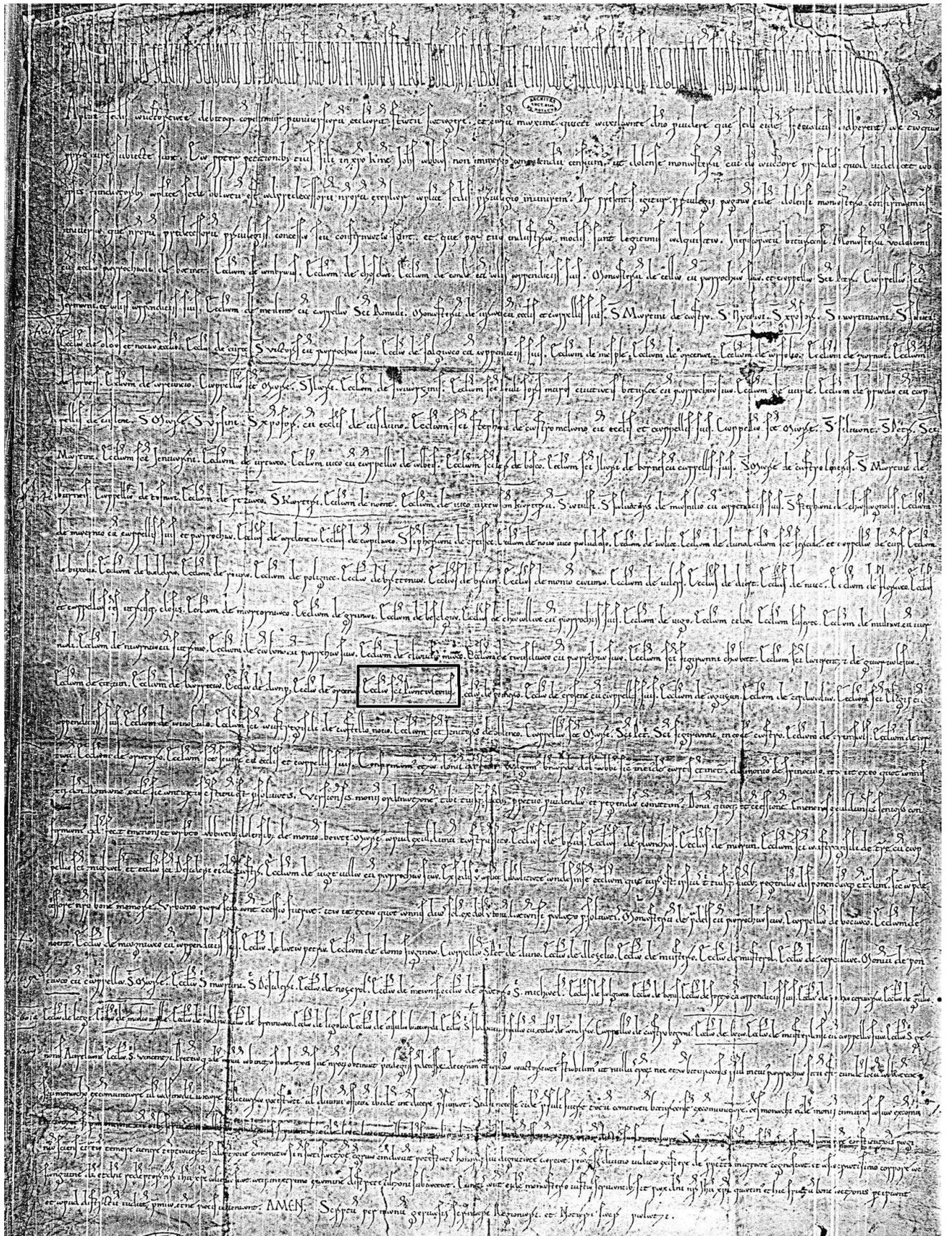
Lorsqu'une église était reconstruite, la consécration du nouvel édifice était effectuée par le patron de la paroisse, à qui revenait généralement le financement de la construction du chœur de l'église. Le pape Pascal II passa à Déols en 1107 pour y consacrer l'autel de l'abbatiale récemment reconstruite.



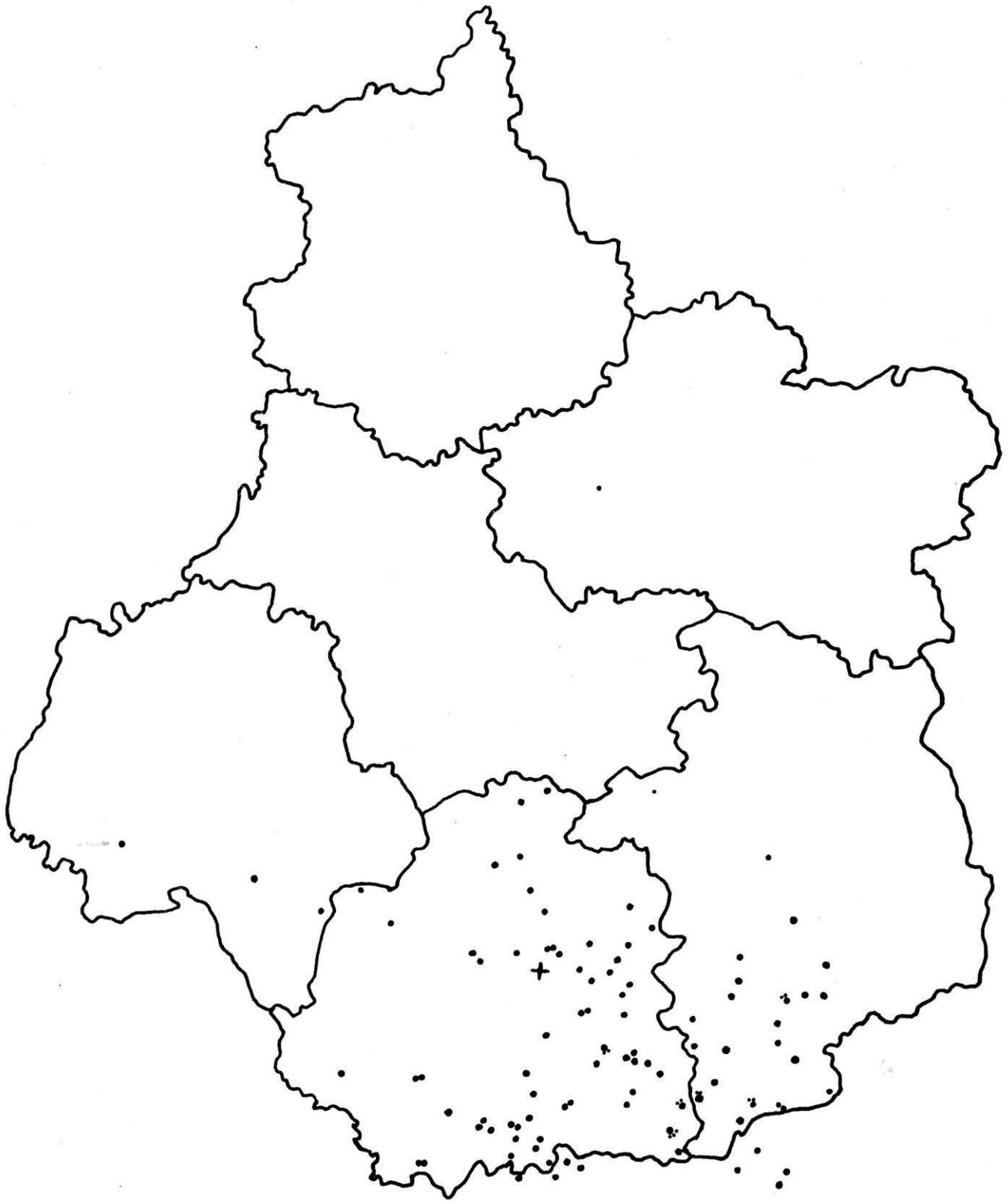
Ruines de l'abbaye de Déols

Lorsque le 13 novembre 1115, le pape Pascal II confirma et établit la liste des biens de l'abbaye de Déols (voir carte suivante), 162 monastères, églises et chapelles, il y fit figurer l'église Saint-Pantaléon, « *ecclesia Sancti Pantaleonis* ». Cet acte est la première mention écrite de l'église et de la commune.



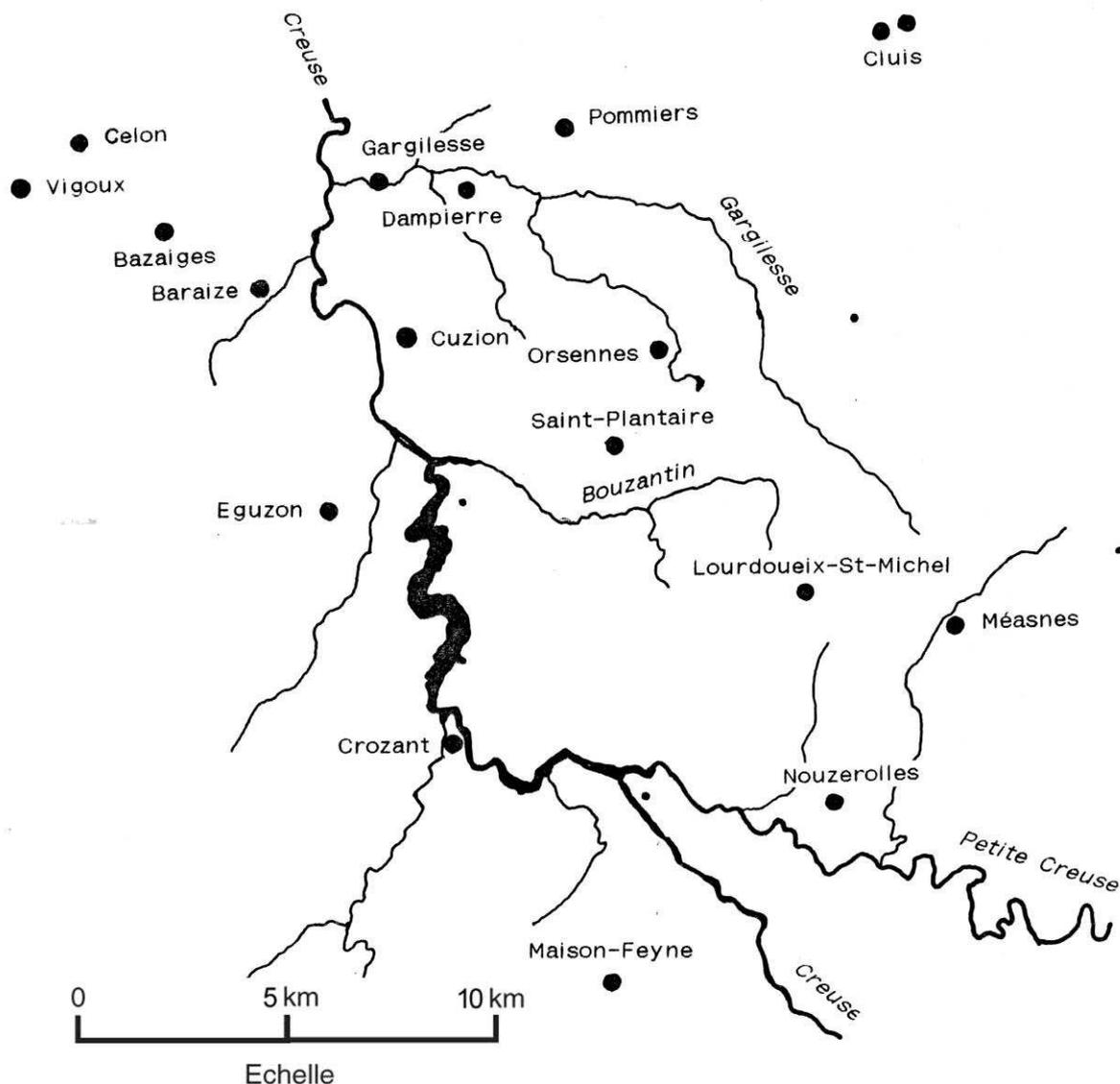


Bulle du 13 novembre 1115 du pape Pascal II
Première mention écrite de l'église Saint-Pantaléon
Archives départementales de l'Indre : autrefois H 980



**Carte de la Région Centre montrant
les possessions de l'abbaye de Déols
à travers la bulle de 1115**

L'abbaye constitua la majeure partie de son patrimoine entre 1088 et 1115.



Cartographie des possessions de l'abbaye de Déols dans le secteur de Saint-Plantaire

L'abbaye de Déols a pu donc bénéficier de son indépendance, de l'expansion de la seigneurie de Châteauroux, et du grand mouvement de prospérité et de reconstruction des églises. Aux environs de Saint-Plantaire, presque toutes les églises étaient sous le patronage de la grande abbaye berrichonne.

L'affirmation de la domination sur la paroisse

Outre la confirmation de 1115 de la possession, l'église Saint-Pantaléon est à nouveau mentionnée dans une bulle pontificale du pape Innocent II, datant du 21 mars 1138 et attribuée à l'abbaye de Déols, où l'on trouve encore « *ecclesiam Sancti Pantaleonis* ».

Une bulle du pape Alexandre III permet à l'abbaye de Déols de recevoir des dîmes dans les paroisses dont elle avait la juridiction, pourvu que ces dîmes n'appartinssent pas à une autre église ni à l'archevêque. Cette disposition enrichit considérablement l'abbaye.

Le pape Célestin III, par une bulle de 1191, défendit à d'autres de bâtir des chapelles et de créer des cimetières dans les paroisses dépendant de l'abbaye.

Cette implantation de l'abbaye de Déols dans la paroisse de Saint-Plantaire se remarque dans une bulle de confirmation du pape Grégoire XI, datée du 31 mai 1233. Nous remarquons comme biens appartenant à l'abbaye « *ecclesiam Sancti Pantaleonis cum capellis suis de Ferro et de Bonavilla* », c'est-à-dire, l'église Saint-Pantaléon avec ses chapelles du Fer et de Bonneville (disparue). Comme

nous le montre d'ailleurs le style du chevet de la chapelle du Fer, il faut placer sa construction entre 1191 et 1233, sans doute au même moment ou peu après la reconstruction de l'église en pierres de Saint-Plantaire.



La chapelle du Fer dépendante de l'abbaye de Déols en 1233

Architecture du début du XIII^e siècle

Une reconstruction à la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e siècle ?

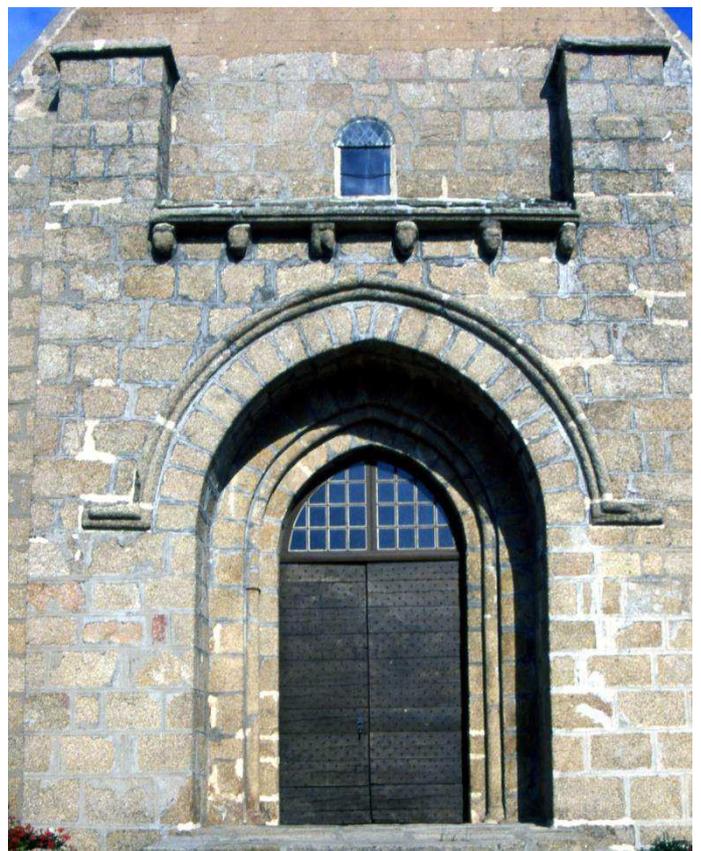
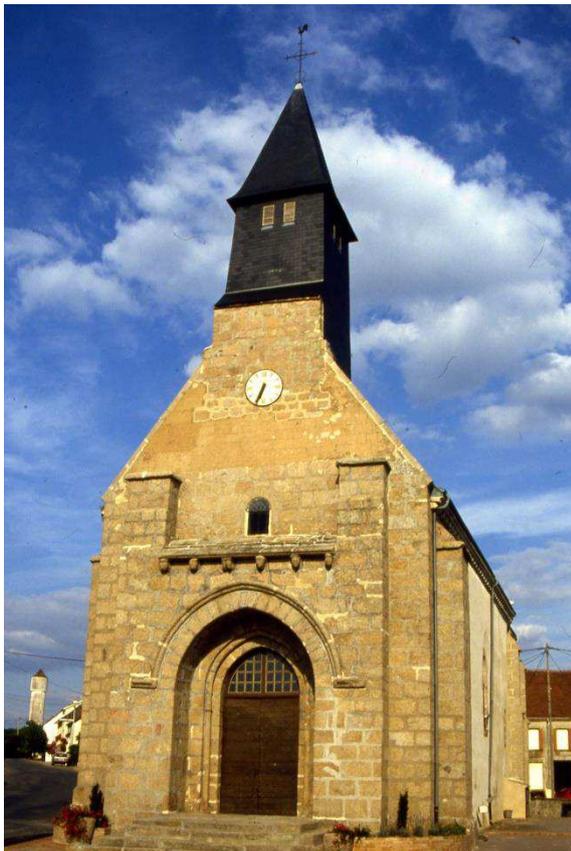
Comme l'ont montré les fouilles archéologiques effectuées à Neuvy-Pailloux (ar. et canton d'Issoudun), autre église dépendant de l'abbaye de Déols (confirmation de 1115), une église devait probablement exister à Saint-Plantaire avant que la grande abbaye ait été fondée, c'est-à-dire avant 917. A Neuvy-Pailloux, ont été retrouvés les restes d'une église du VIII^e siècle.

A la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e siècle, l'église Saint-Pantaléon tomba entre les mains de l'abbaye de Déols. Certainement en mauvais état au sortir d'une longue période de crise, cette église avait peut-être été reconstruite entre 1088 et 1115, sous le contrôle et l'impulsion de l'abbaye de Déols. Une première église en pierres a donc peut-être vu le jour à la fin du XI^e siècle ou dans le courant du XII^e siècle. Il est probable que si des fouilles archéologiques étaient entreprises sur le site de l'église Saint-Pantaléon, on retrouverait les fondations de ces édifices antérieurs à la confirmation de 1115. Il n'y a actuellement aucune trace d'un édifice antérieur à la fin du XII^e siècle dans les parties visibles des murs de l'église de Saint-Plantaire.

L'église de la fin du XII^e siècle

Une façade ouest de la fin du XII^e siècle

La façade ouest, où s'ouvre la grande porte de l'église, est actuellement la seule partie visible qui subsiste d'une église de la fin du XII^e siècle. Nous pouvons dater cette partie de l'édifice du dernier quart du XII^e siècle. Cette datation est confirmée par les arcs brisés du portail, par le prolongement de la colonne décorative de l'archivolte sur les montants du portail, par la corniche décorée de six modillons sculptés (ces petites sculptures, notamment de visages, qui surplombent le portail), et par la petite fenêtre en plein cintre qui éclairait autrefois la nef. Nous sommes en présence d'un art roman finissant, transition avec le gothique primitif. Les arcs brisés du portail, très répandus à la fin du XII^e siècle, annoncent déjà l'art gothique.



Cette façade est renforcée par des contreforts plats limités sur le haut par une moulure, puis un glacis. L'épaisseur des deux contreforts de la façade surplombe le portail qui est ainsi abrité. Ce portail voûté est décoré par une moulure extradossée et ses seules autres décorations sont la corniche à modillons sculptés, et un boudin entre les deux archivoltes du portail qui repose de chaque côté sur une base en doucine surmontée d'un astragale.



Très bien conservée dans sa partie inférieure, cette façade a été complètement reconstruite dans sa partie supérieure, au-dessus de la petite fenêtre romane. Les hauts des deux contreforts de cette façade ont perdu leur glacis et l'enduit du pignon, imitant une maçonnerie en pierres de taille, cache en fait une maçonnerie de moellons. Le pignon devait être, au XII^e siècle, beaucoup moins pentu qu'aujourd'hui. Les églises romanes portent généralement des toitures à pans à 45°.



Hypothèses de l'aspect général au XII^e siècle

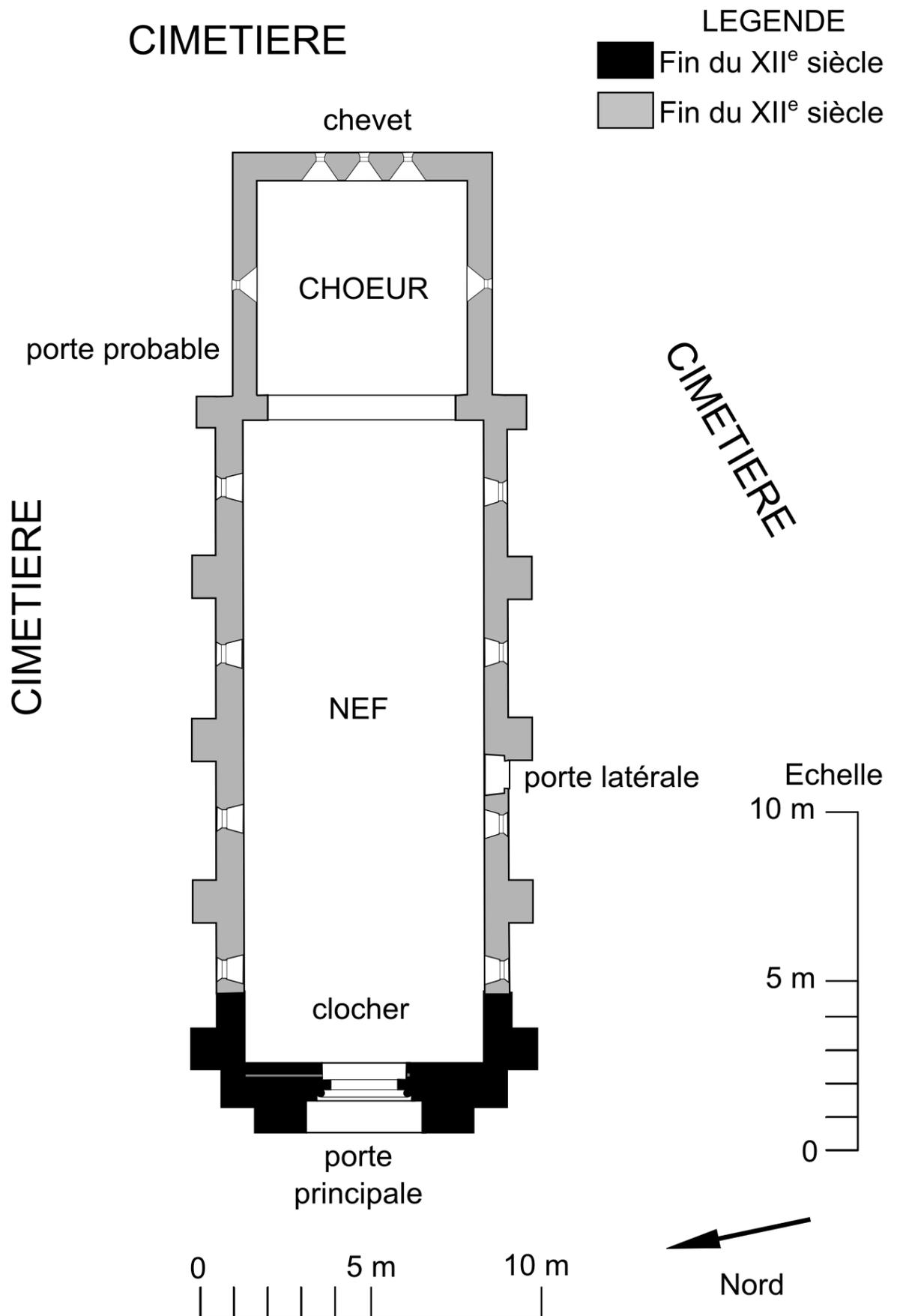
La nef actuelle de l'église de Saint-Plantaire ne possède aucune ouverture au nord, et deux ouvertures au sud. Ces deux dernières fenêtres n'existaient pas au XII^e siècle. Celle qui est près du chœur, dans le coin sud-est de la nef, est placée trop basse, et son aspect général n'a rien d'une baie romane. La seconde, placée au milieu de la nef, très restaurée au XIX^e siècle, est trop grande pour être datée de l'époque médiévale.

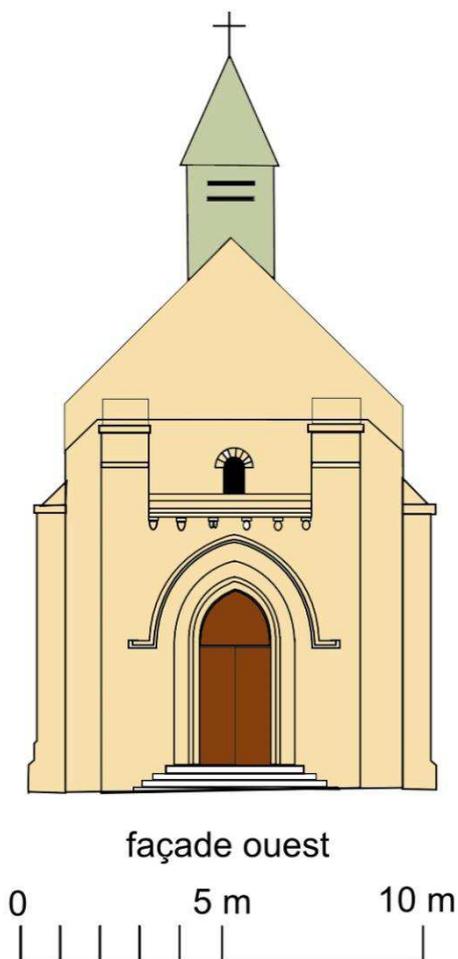
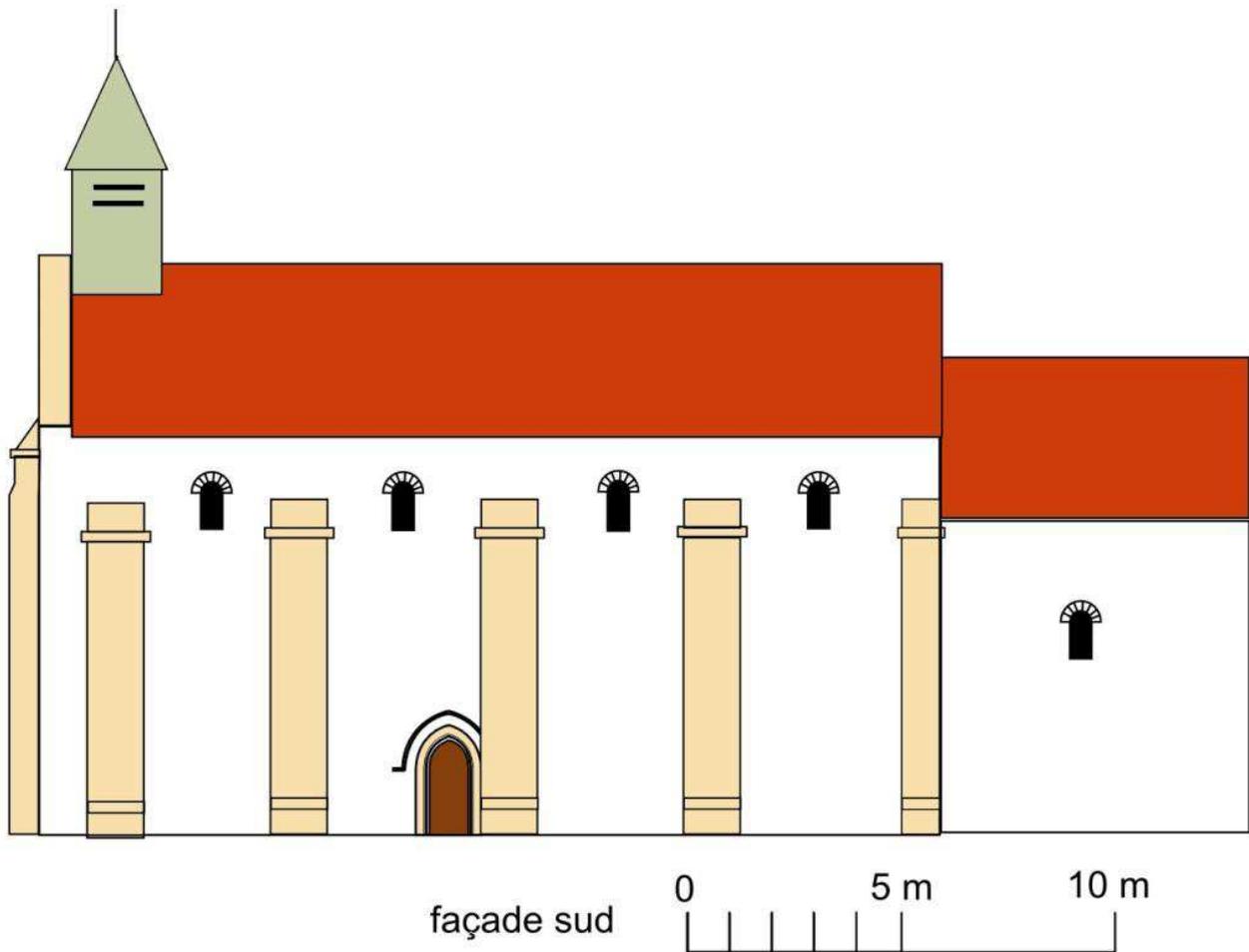
La nef de l'église du XII^e siècle devait être éclairée, comme cela est toujours le cas, par des petites baies ouvertes très haut dans les murs. Ces petites baies devaient avoir l'aspect de l'unique baie subsistante sur la façade. Comme les murs de la nef ont été abaissés, ces petites baies romanes ont disparu, il n'en reste actuellement aucune trace visible.

Sur des photos prises en 1979, et conservées aux Archives départementales de l'Indre, nous remarquons des pierres de taille d'anciens contreforts arasés. Les historiens qui nous ont précédés dans cette étude, émirent l'hypothèse que ces traces de contreforts devaient correspondre à un projet inachevé qui avait pour but de voûter cette nef. Ils appuient leur hypothèse sur le fait qu'à l'intérieur de l'église, sur le mur nord, subsistent des colonnes inachevées qui devaient, dans ce projet, faire pendant aux contreforts extérieurs pour supporter des voûtes.

Nous pensons plutôt que ces traces de contreforts correspondent aux emplacements des petits contreforts plats du XII^e siècle. Ces contreforts auraient été arasés pour en construire de plus importants, plus aptes à supporter la poussée de voûtes en pierres. Cette hypothèse est appuyée par le fait que les traces de contreforts subsistent sur les deux murs de la nef, alors que les colonnes inachevées n'existent que sur un seul côté, le nord. De plus les emplacements des traces de contreforts ne correspondent pas aux emplacements des colonnes inachevées.

Tentative de reconstitution de l'église au début du XIII^e siècle





En conservant les proportions habituelles des églises romanes du XII^e siècle, et avec les indices et les dimensions de la façade nord, nous pouvons tenter une reconstitution de l'église à la fin du XII^e siècle.

L'église était entourée du cimetière de la paroisse. Ces murs, sauf les pierres de taille des contreforts et de la façade en granit étaient blanchis à la chaux.

Les toitures de la nef et du chœur étaient en tuiles alors que la couverture du petit clocher était en bardeaux, c'est-à-dire en planches de bois de chêne ou de châtaignier. Une telle couverture donnait une couleur argentée au clocher.

Le clocher était sans doute beaucoup plus petit qu'aujourd'hui. Les cloches coûtant au Moyen Age une véritable fortune, elles étaient de taille assez modeste en comparaison avec celles que l'on trouve dans les églises aujourd'hui.

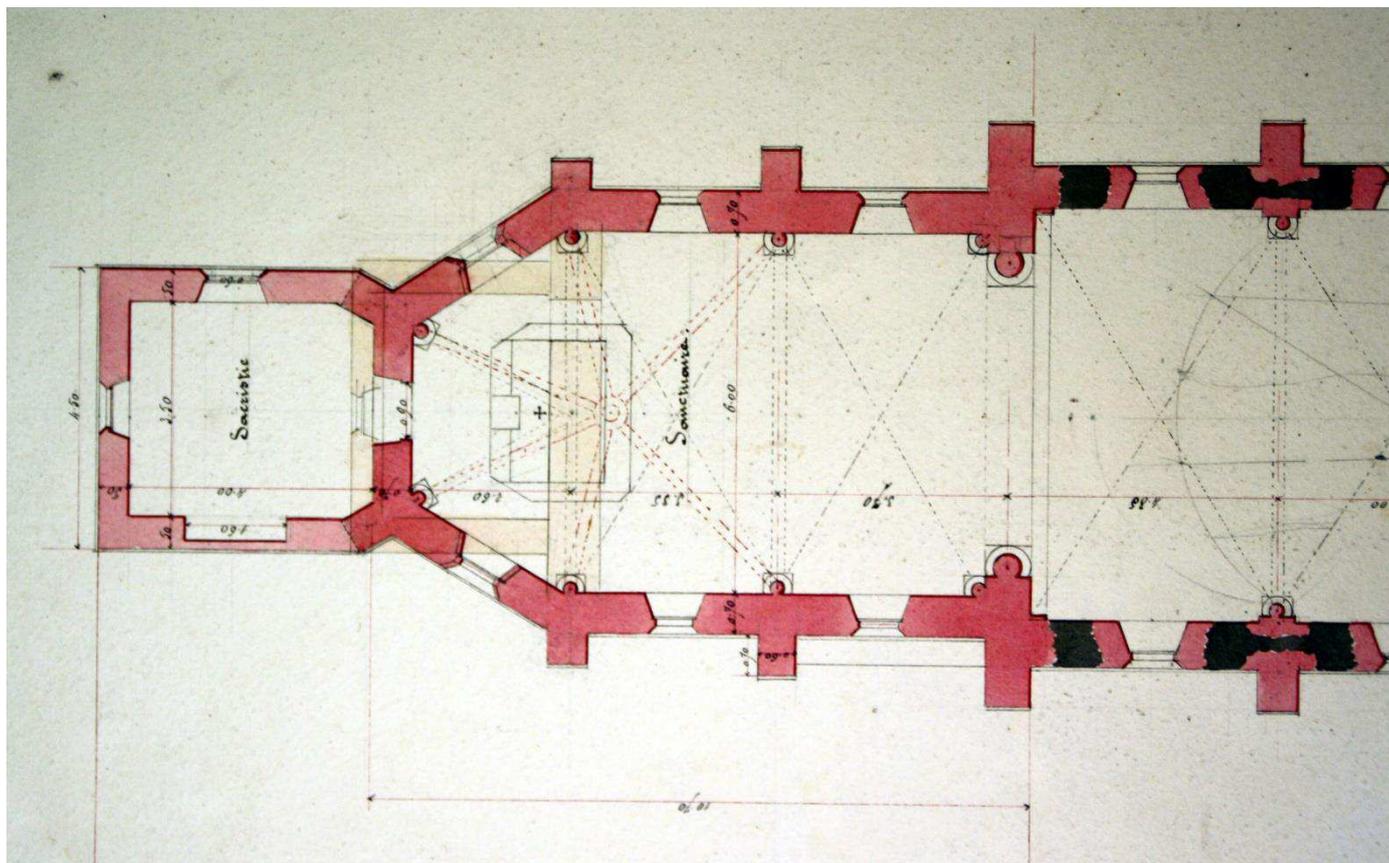
L'église se composait de quatre travées suivies d'un chœur rectangulaire à chevet plat. Chaque travée de la nef était éclairée par deux petites baies romanes à l'ébrasement marqué pour faire pénétrer une douce lumière dans tout l'édifice.

La charpente en bois était sans doute apparente et nullement cachée par un voûtement quelconque.



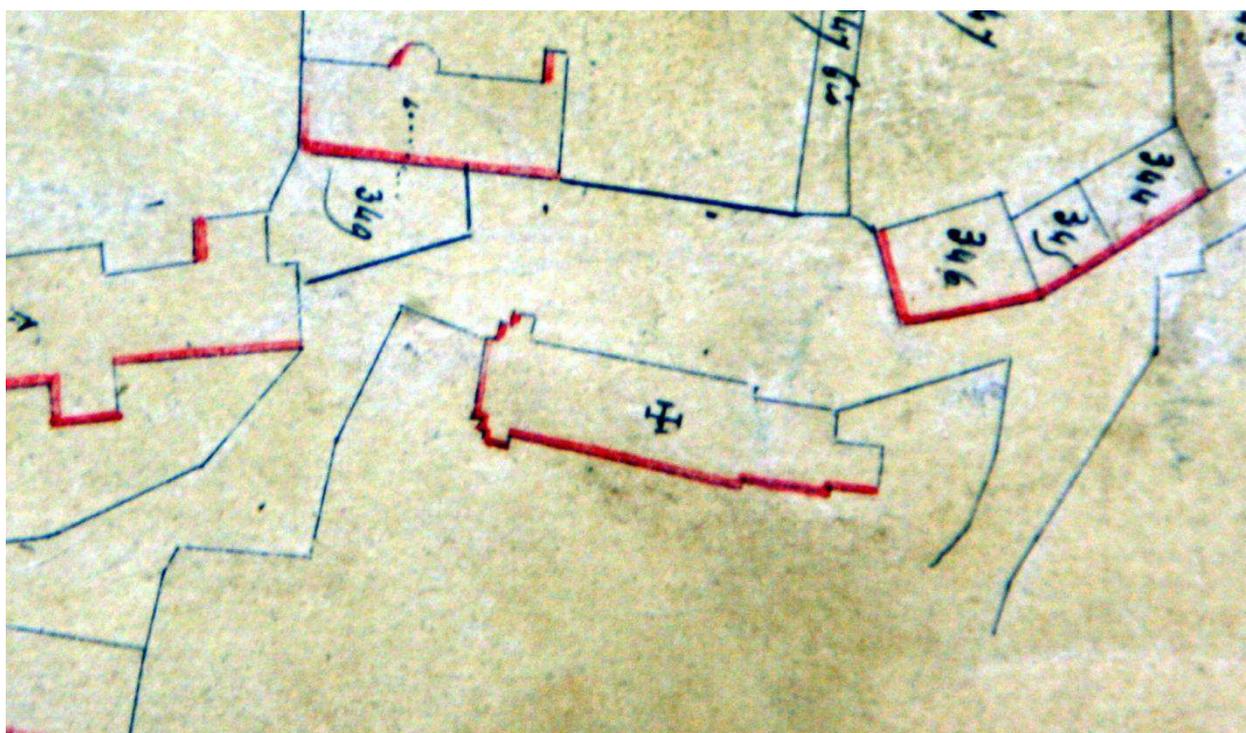
**Aquarelle de l'aspect probable de l'église de Saint-Plantaire à la fin du XII^e siècle
réalisée par Julia Jouravlova sur un croquis de Nicolas Huron
(conservée dans la salle du conseil à la mairie)**

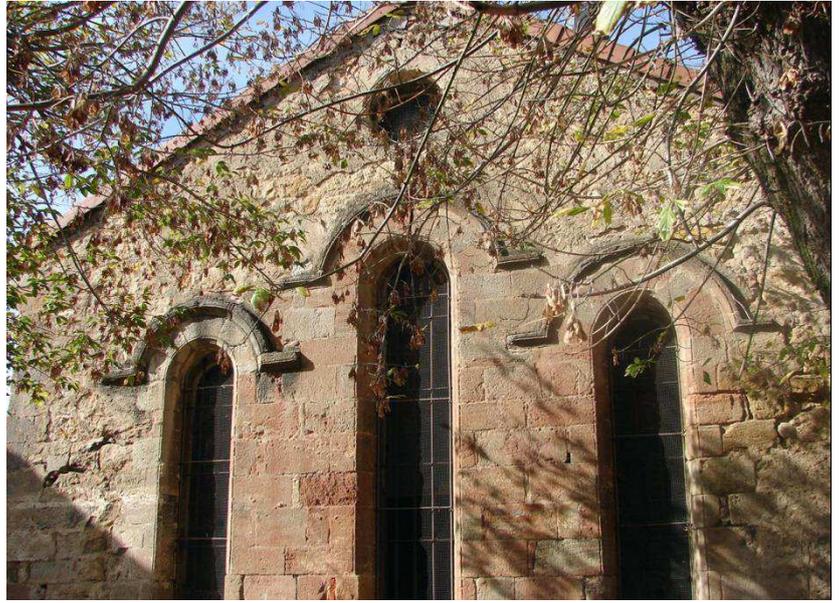
Le plan au sol du chœur roman apparaît sur les plans du projet de reconstruction du chœur de la fin du XIX^e siècle. Nous y voyons un chœur à chevet plat, qui devait, comme cela était presque toujours le cas à l'époque, être ouvert de trois baies hautes et étroites pour symboliser la Trinité. Le chœur reconstruit au XIX^e siècle suit les fondations de l'ancien chœur roman jusqu'à sa dernière travée à trois pans.



Plan de 1873 (Archives départementales : Epure n° 701-160)

Ce chevet plat du chœur est également confirmé par le cadastre napoléonien de 1835.





Exemples d'églises à chevet plat à trois baies longues et étroites de style roman finissant ou gothique primitif.



Vers le milieu du mur sud de la nef, existent les traces de la porte primitive de l'église qui donnait dans le cimetière. On appelle parfois cette porte, « porte des morts ». Elle devait probablement avoir un style similaire à celle du portail principal de la façade ouest.

Au XII^e siècle, ce type de porte était le plus souvent vers le milieu du mur de la nef, ce qui est un indice de sa datation.

Cette porte devait probablement se trouver auprès d'un des contreforts plats de renfort de la nef, contrefort certainement semblable à celui du coin sud-ouest de cette partie de l'édifice.

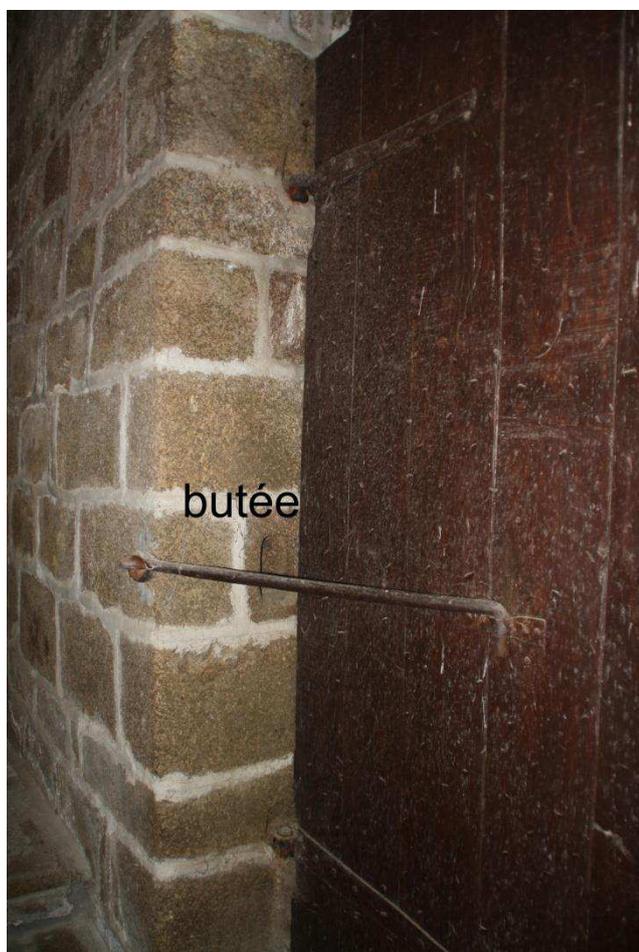
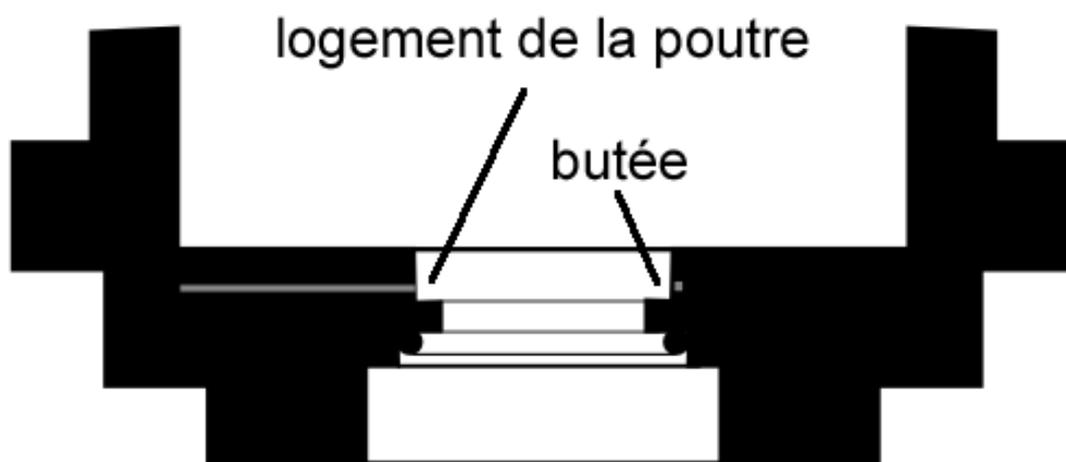


Contrefort plat de la nef

L'église, lieu de refuge

Edifices en pierres alors que les autres constructions, les maisons des paroissiens, étaient en bois, les églises servaient de lieu de refuge à la population en cas de danger, lieu de refuge pour les personnes mais aussi pour les bestiaux.

L'église de Saint-Plantaire garde encore la trace de cet aspect défensif des églises du XII^e siècle. En effet, le portail principal de l'église était fermé comme aujourd'hui par une porte à deux vantaux, mais ces vantaux étaient bloqués à l'origine par une grosse poutre placée dans la maçonnerie au moment de la construction du portail dans un conduit aménagé pour la recevoir. Les vantaux rabattus, on tirait la grosse poutre qui venait buter dans un trou rectangulaire et bloquait ainsi complètement la porte. Ce type de fermeture était très utilisé dans les fortifications des châteaux forts. Il est possible que cette façade ait été construite à la suite de troubles de la fin du XII^e siècle, peut-être des dévastations anglaises lors du conflit entre le roi de France et le roi d'Angleterre. Les bases des murs latéraux de la nef pourraient être donc plus anciens et dater de la fin du XI^e siècle ou du XII^e siècle.



L'église de Saint-Plantaire après la guerre de Cents Ans

Le mauvais état des églises

La population avait considérablement baissé à la suite de la Peste Noire de 1348 qui extermina un tiers de la population européenne. Les troubles des guerres accentuèrent ce chaos.



Plus que les dévastations des gens de guerre, ce fut le manque d'entretien des églises dans cette période de crise qui fut à l'origine du délabrement des édifices religieux. L'église de Saint-Plantaire n'a pas dû échapper à cette règle.

Le retour à la prospérité

A la fin du XV^e siècle, avec le retour à la prospérité, de grands aménagements, réfections et transformations furent prévus. Nous n'avons aucune source écrite au sujet des restaurations et des projets élaborés à cette occasion, il est donc difficile de dater précisément les traces qu'ils ont laissées.

Etant donné le mouvement général de restauration des églises à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, nous devons placer la datation de ces modifications dans cette période de notre Histoire.

Un grand projet des habitants de St-Plantaire

Il faut d'abord savoir qu'une église sous l'Ancien Régime était divisée en deux parties. L'entretien et les restaurations du chœur étaient à la charge des gros décimateurs, les seigneurs qui prélevaient la dîme, un impôt en nature, sur la paroisse. La nef et le clocher, si celui-ci était sur ou auprès d'elle, étaient à la charge des paroissiens qui se faisaient représenter par une assemblée élue, la fabrique. Cette fabrique ou œuvre était chargée des travaux, mais aussi des inhumations, de la location des bancs dans l'église, et de quelques fondations. Ces élus s'appelaient les fabriciers, les fabriciens ou simplement les représentants de la fabrique.

Les travaux prévus par les habitants, à la fin du XV^e siècle ou plus probablement au début du XVI^e siècle, étaient considérables :

- Réfection complète de la charpente.

- Démolition des anciens contreforts plats et construction sur l'ancien mur roman de nouveaux contreforts à base rectangulaire suffisamment puissants pour supporter des voûtes en pierres.
- Voûtement en pierres de la nef avec des croisées d'ogives.
- Reconstruction du clocher et de son beffroi.
- Pose de nouvelles couvertures en tuiles sur la nef et en bardeaux au clocher.
- Peinture des murs de la nef.

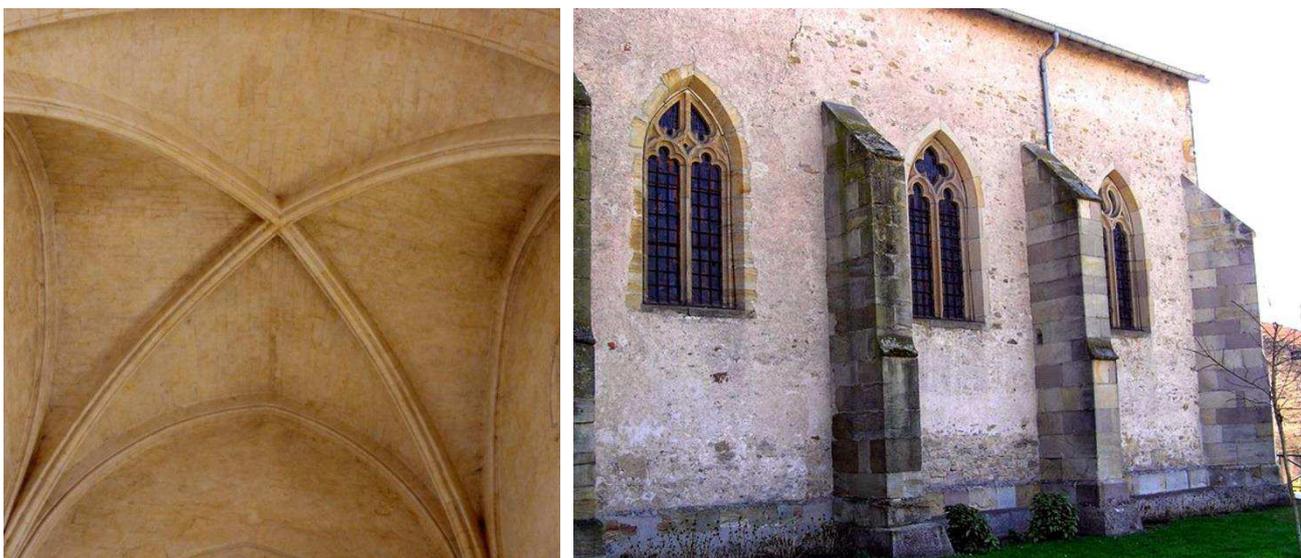
Le grand projet de voûtement de la nef que nous allons maintenant aborder fut donc un projet des habitants de la paroisse représentés par la fabrique, en quelque sorte l'ancêtre du conseil municipal. Ce projet a été entamé mais n'a pas abouti, soit à cause des troubles des Guerres de religion, soit par manque de moyens financiers. Il faut sans doute considérer que ce fut sans doute un abandon dû à la conjonction de ces deux événements.

Le grand projet de voûtement de la nef

Le haut des murs latéraux de la nef fut arasé pour abaisser les sablières devant porter la nouvelle charpente dont les fermes devaient avoir une inclinaison plus forte. Il fallait donc abaisser un peu la base de la toiture. Cet arasement fit disparaître les petites baies romanes du haut des murs.

Les anciens contreforts plats ont été arrachés car trop faibles pour supporter la poussée des voûtes en pierre prévues. Les contreforts gothiques ont des bases rectangulaires dont la longueur est perpendiculaire au mur de la nef. Les anciens contreforts romans avaient une orientation parallèle à la nef. Leur arrachement et la vente des pierres pouvaient améliorer les comptes de la fabrique au démarrage des travaux.

Le projet initial devait certainement prévoir l'ouverture, une fois le voûtement réalisé, de grandes baies de style gothique finissant.



**Exemple de voûtes, de contreforts et de baies gothiques.
Le projet tel qu'il était sans doute prévu.**

Les nouveaux contreforts, les colonnes, les chapiteaux, les nervures des voûtes, les baies, demandaient un nombre considérable de pierres taillées, des artisans spécialisés et un coût de main d'œuvre et de matériaux extrêmement élevé pour l'époque. Ce type de réfection et d'amélioration des anciennes églises romanes fut très souvent réalisé dans de multiples paroisses, mais à Saint-Plantaire, ces travaux furent, pour une raison ou pour une autre, au-dessus des moyens financiers des paroissiens.

On pense évidemment au fait que le Protestantisme trouva un grand écho dans la région et que les conflits entre Catholiques et Protestants ont peut-être été à l'origine du renoncement de ce projet dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Les colonnes inachevées montrent une base buticulaire de style gothique flamboyant. Ce style subsista pendant la première moitié du XVI^e siècle dans certaines églises rurales. C'est sans doute de cette époque qu'il faut dater ces travaux.



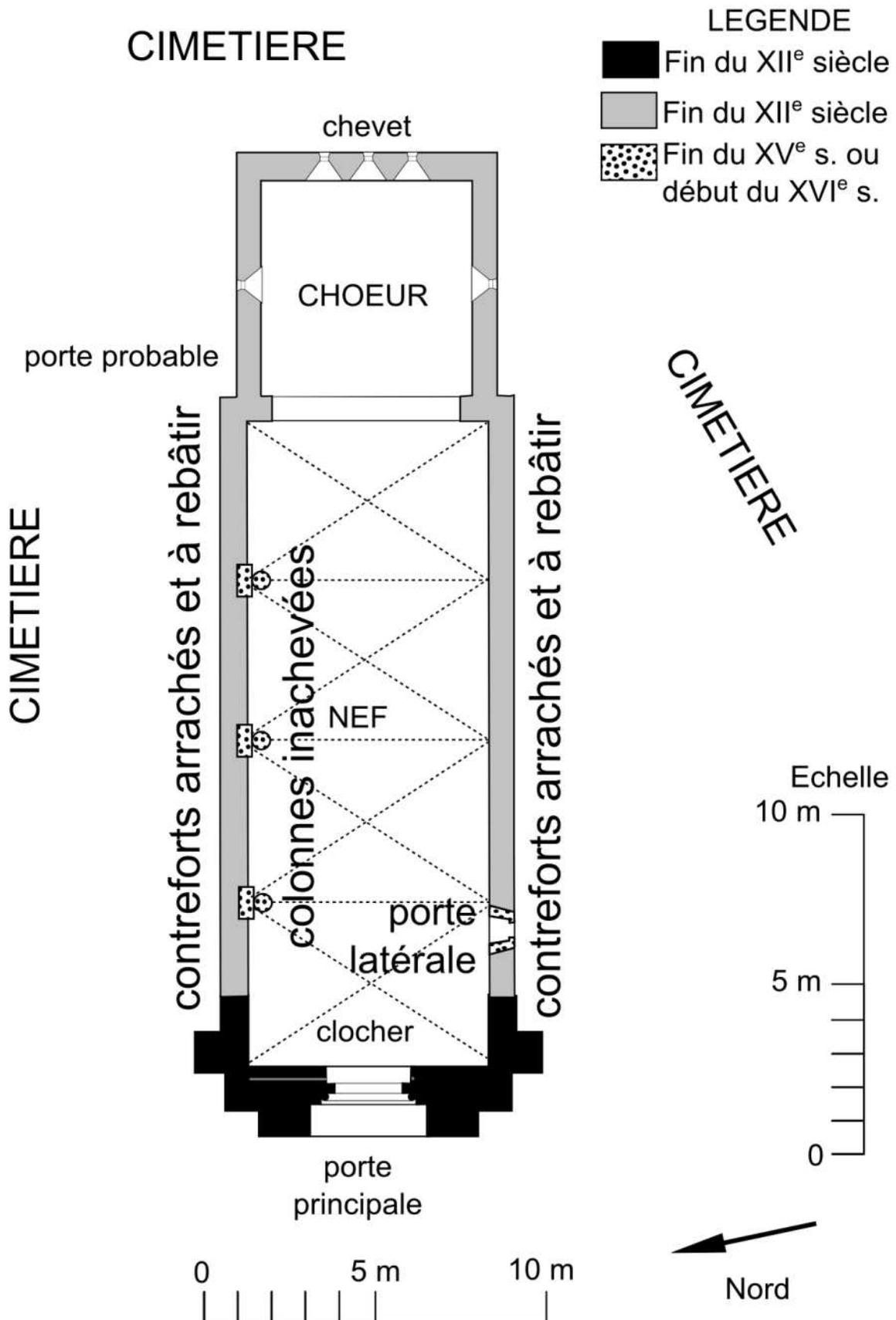
La colonne ouest du mur nord la nef

Ces colonnes sont au nombre de trois, ce qui indique que la nef devait être séparée en quatre travées. Elles sont régulièrement réparties sur le mur nord de la nef.



Le mur nord de la nef et les trois colonnes engagées inachevées

Un projet de voûtement de la nef à la fin du XV^e siècle



La petite porte latérale gothique

Elle fut percée pour remplacer la porte romane située autrefois vers le milieu du mur sud de la nef. Il s'agissait sans doute de réaliser là un gain de places dans l'édifice, mais aussi un gain financier puisque les places sur les bancs étaient louées aux paroissiens.

C'est une petite porte à arc en tiers point de style gothique finissant. La moulure de son arc se termine en pointe.



La croix de l'ancien cimetière

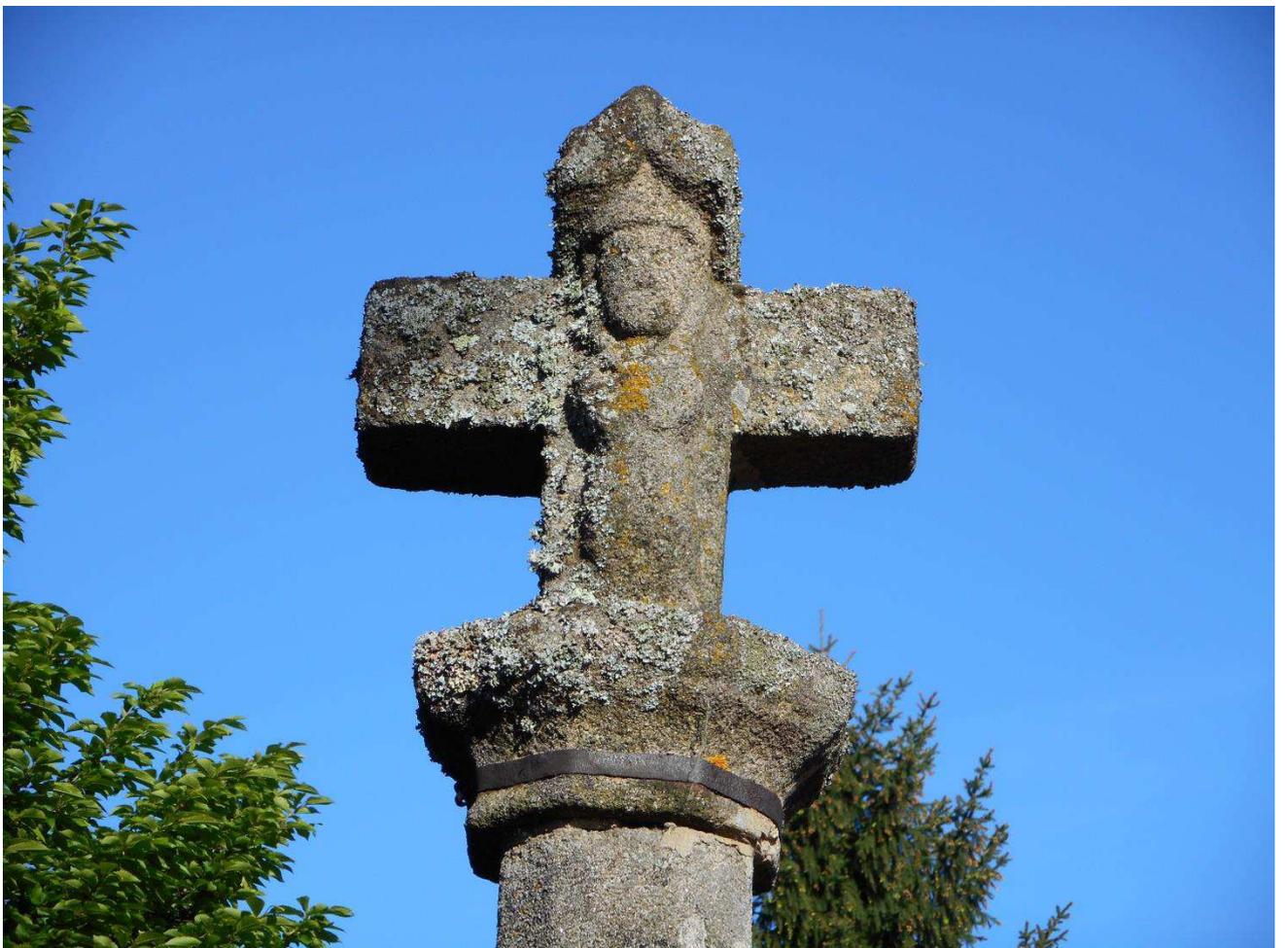
La colonne octogonale supportant la croix a une base carrée. La transition des volumes géométriques se fait par des pointes, ce qui atteste sans doute d'un travail de la seconde moitié du XV^e siècle. La croix elle-même repose sur un petit chapiteau octogonal mouluré de style gothique finissant. Sur sa face ouest est représenté le Christ crucifié et sur sa face est figure la Vierge Marie.

Le socle en pierre de taille de ce calvaire tout en granit est sans doute d'une facture plus récente.





Le calvaire du XV^e siècle, une pièce de musée, avec au dos la Vierge Marie, mère de Jésus Christ.



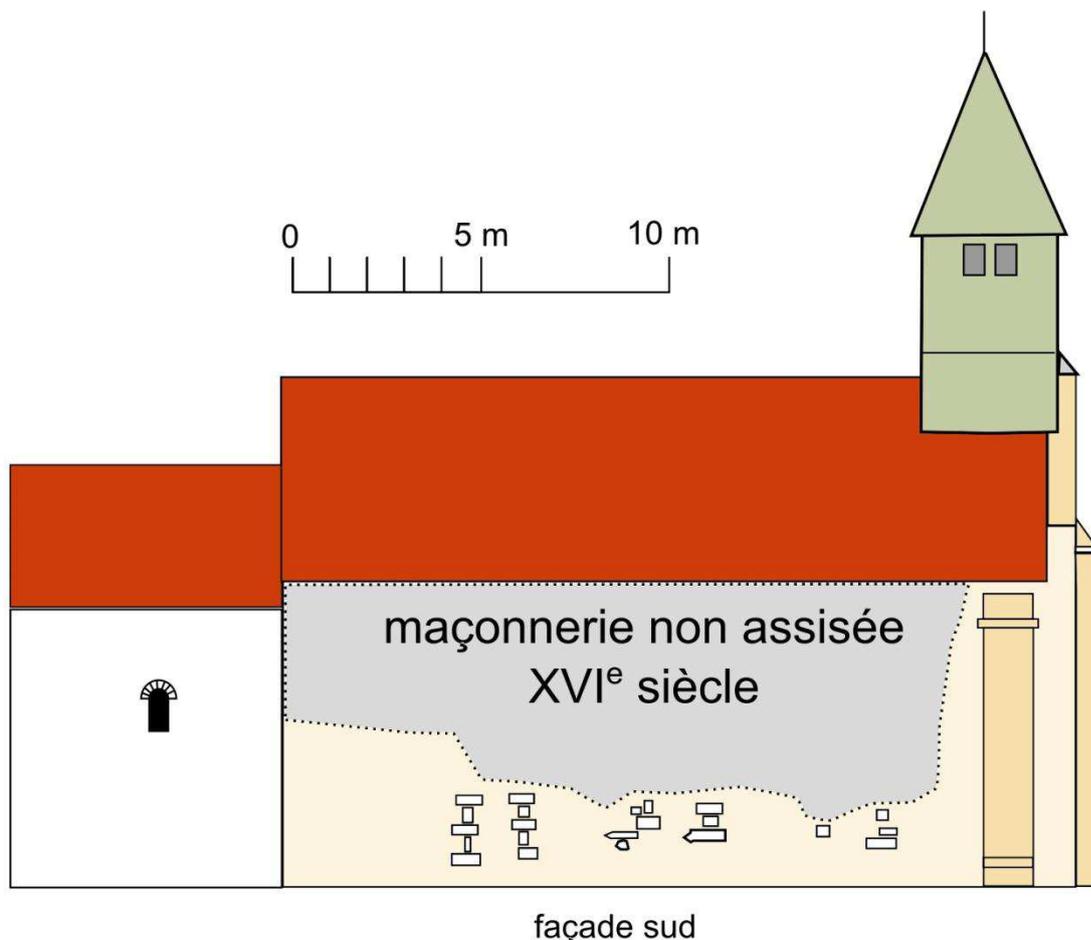
L'Epoque Moderne XVI^e-XVIII^e siècles

Les Guerres de religion et la destruction de l'église

L'église de Saint-Plantaire a la réputation d'avoir été en partie détruite par les Protestants pendant les Guerres de religion dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Ces Guerres de religion commencèrent en 1562 et Henri IV mit fin à ces conflits par l'Edit de Nantes en 1598. C'est sans doute entre ces deux dates qu'il faut placer la destruction de l'église. Nous ne pensons pas qu'un incendie puisse avoir été suffisant pour créer de telles dégradations.

Il reste possible que ce ne fussent pas les Guerres de religion qui causèrent ces destructions mais simplement des travaux de réfection des murs de la nef qui pouvaient être en trop mauvais état pour ne pas avoir à être repris dans leur quasi-totalité. En effet, Le mur nord de la nef fut arasé sur les deux tiers de sa hauteur. Cette destruction intervint peut-être lors des grands travaux du projet de voûtement de la nef.

Sur des photographies de l'église prises par René Pécherat en 1979 (Archives départementales : P 207 (15) 1734 A, (16) 1735 A, (17) 1736 A), on voit la trace des anciens contreforts romans. Leur emplacement ne correspond pas avec les colonnes inachevées de la partie intérieure du mur nord de la nef, mais la hauteur des pierres de taille des anciens contreforts romans et celle des colonnes inachevées correspondent.



L'église au début du XVII^e s.

Quant au mur sud, il semble qu'il ait été encore plus arasé que celui du nord. Sur les photos de René Pécherat, on ne voit quasiment pas de traces des anciens contreforts romans. La maçonnerie assisée au XII^e siècle n'est visible que sur 1,50 m de hauteur sur la partie ouest du mur.

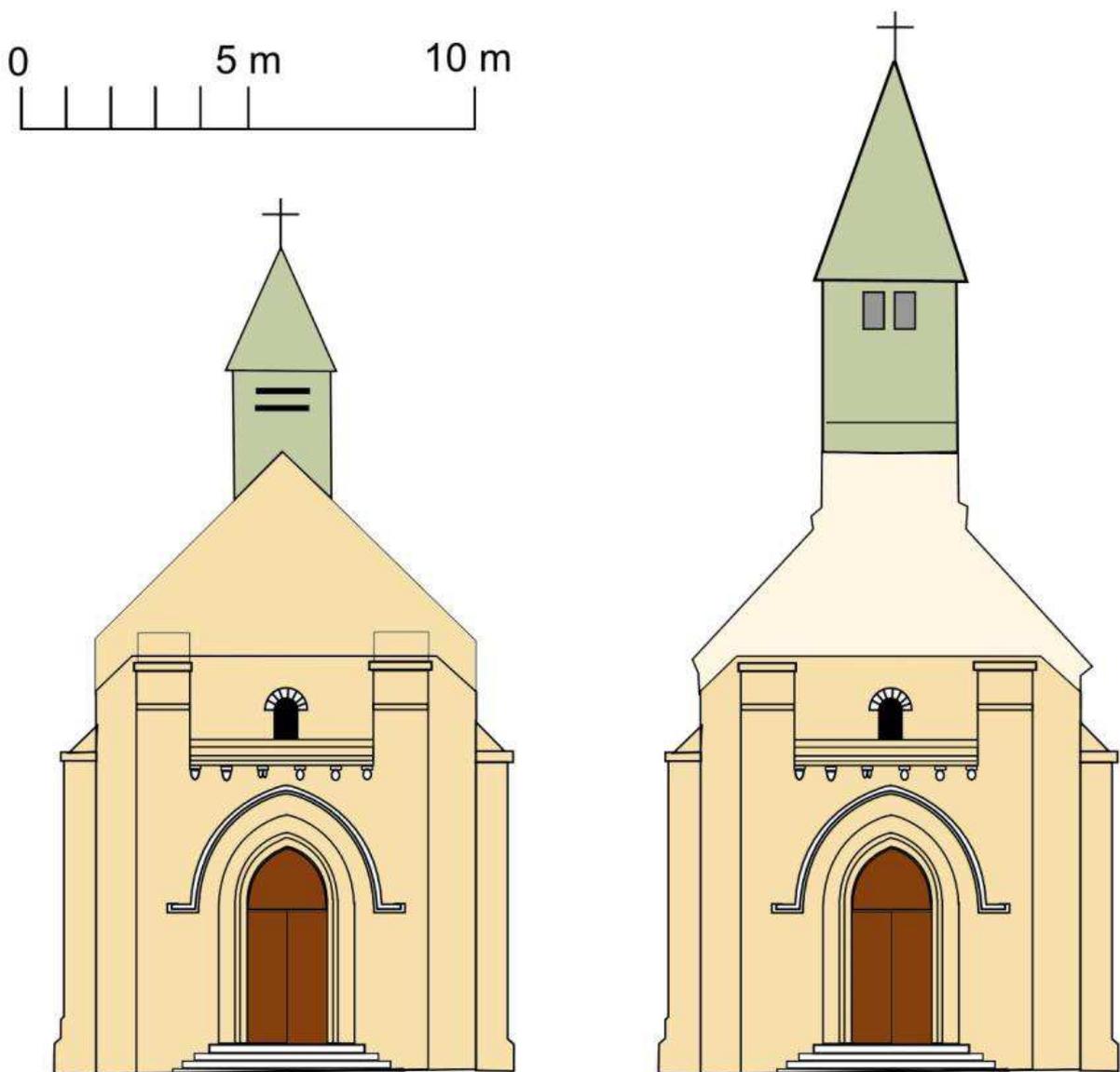
La reconstruction de l'Époque moderne

Il faut placer cette reconstruction de la nef vers la fin du XVI^e siècle, ou au début du XVII^e siècle. Le manque de moyens financiers fit que les travaux furent beaucoup moins ambitieux que ceux prévus à la fin du Moyen Âge, à la fin du XV^e siècle. Le projet de voûtement de la nef en pierres, associé aux contreforts et aux baies gothiques, fut abandonné.

La réfection des murs de la nef

Les murs de la nef furent donc reconstruits sur presque la totalité de leur hauteur. Sur les photos prises en 1979 par René Pécherat, on perçoit bien la différence entre la maçonnerie romane à l'appareillage assisé, dont les moellons sont disposés en lits horizontaux, et la maçonnerie moderne à l'appareillage non assisé, dont les pierres sont montées de manière anarchique.

Le mur nord, peu ensoleillé, fut reconstruit sans baie, et deux baies seulement furent ouvragées dans le mur sud. Les murs des pignons ouest et est furent reconstruits afin de recevoir une charpente plus pentue que celle qui couvrait l'église à la fin du XII^e siècle. Le nouveau clocher fut couvert en bardeaux, la nef et le chœur furent couverts de tuiles.



façade ouest

L'église au XII^e s.

façade ouest

L'église au XVII^e s.

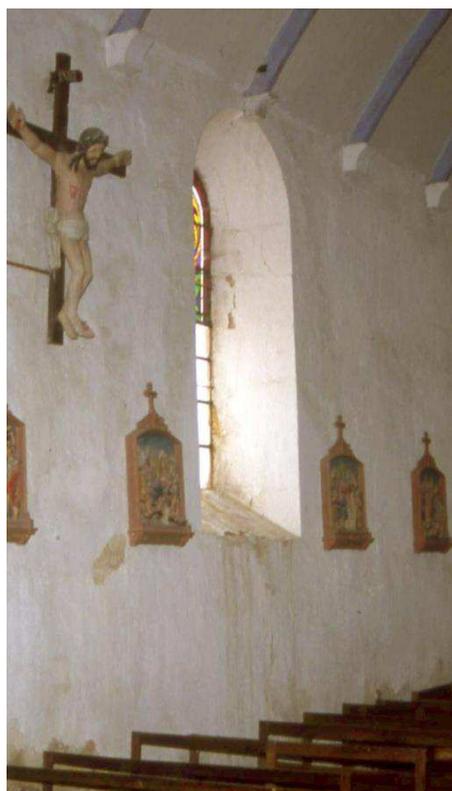
La petite baie

Cette petite baie en plein cintre, qui peut vraisemblablement dater de la fin du XVI^e siècle ou du début du XVII^e siècle, sert surtout à éclairer l'autel de la chapelle qui était située dans le coin sud-est de la nef. Elle éclairait les paroissiens des premiers rangs lors des offices. Il s'agit peut-être d'un investissement privé.



La grande baie

De même style que la petite, la grande baie qui éclaire la nef semble dater de la même campagne de travaux, celle de reconstruction de la quasi-totalité du mur sud de la nef. Dans un souci d'économie, seul le mur sud, ensoleillé, fut percé de baies.



La nouvelle charpente

Une fois les murs de la nef reconstruits, une nouvelle charpente aux entrails apparents fut posée vers la fin du XVI^e siècle ou dans la première moitié du XVII^e siècle, et une voûte en lambris blanchis à la chaux fut installée sur ses fermes.



Le faîtage de la charpente et ci-dessous l'ancienne voûte en lambris



La voûte en lambris

Elle n'est plus visible actuellement de la nef de l'église car elle est cachée par une seconde voûte en lattis plâtré construite au début du XX^e siècle. Pour la découvrir, il faut monter dans le clocher et regarder au-dessus de la voûte actuelle.

Lambris de l'ancienne voûte

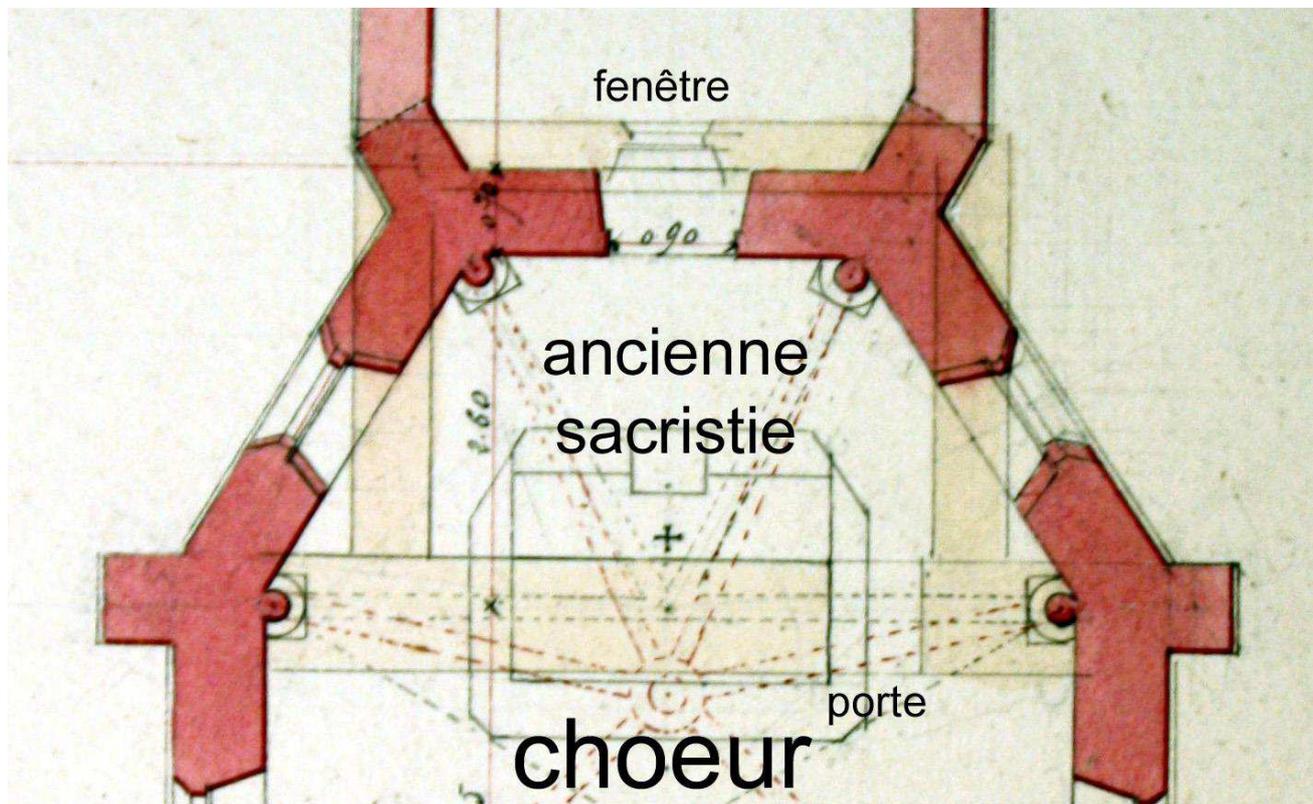


Le clocher

Bien qu'elle fût presque entièrement refaite, la charpente du clocher garde quelques pièces de bois auprès de la façade ouest de l'église qui peuvent dater du XVI^e ou du XVII^e siècle.

L'ancienne sacristie

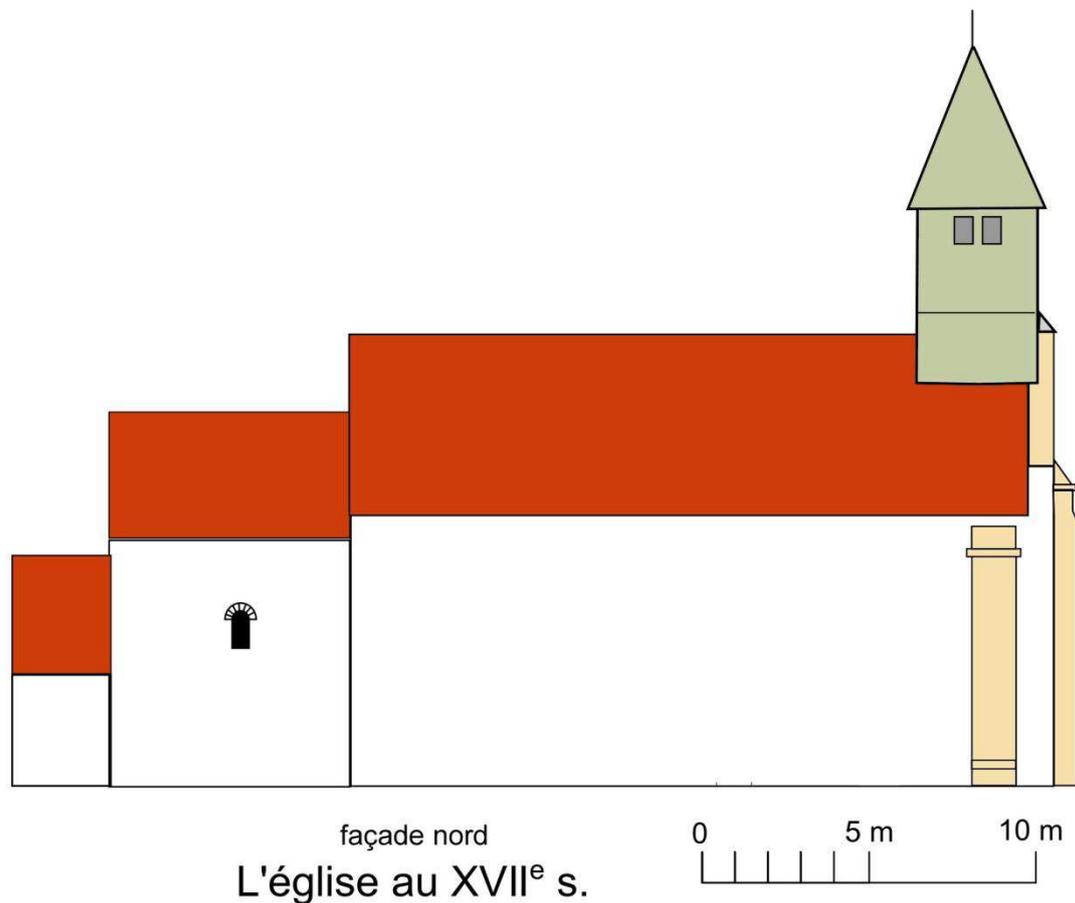
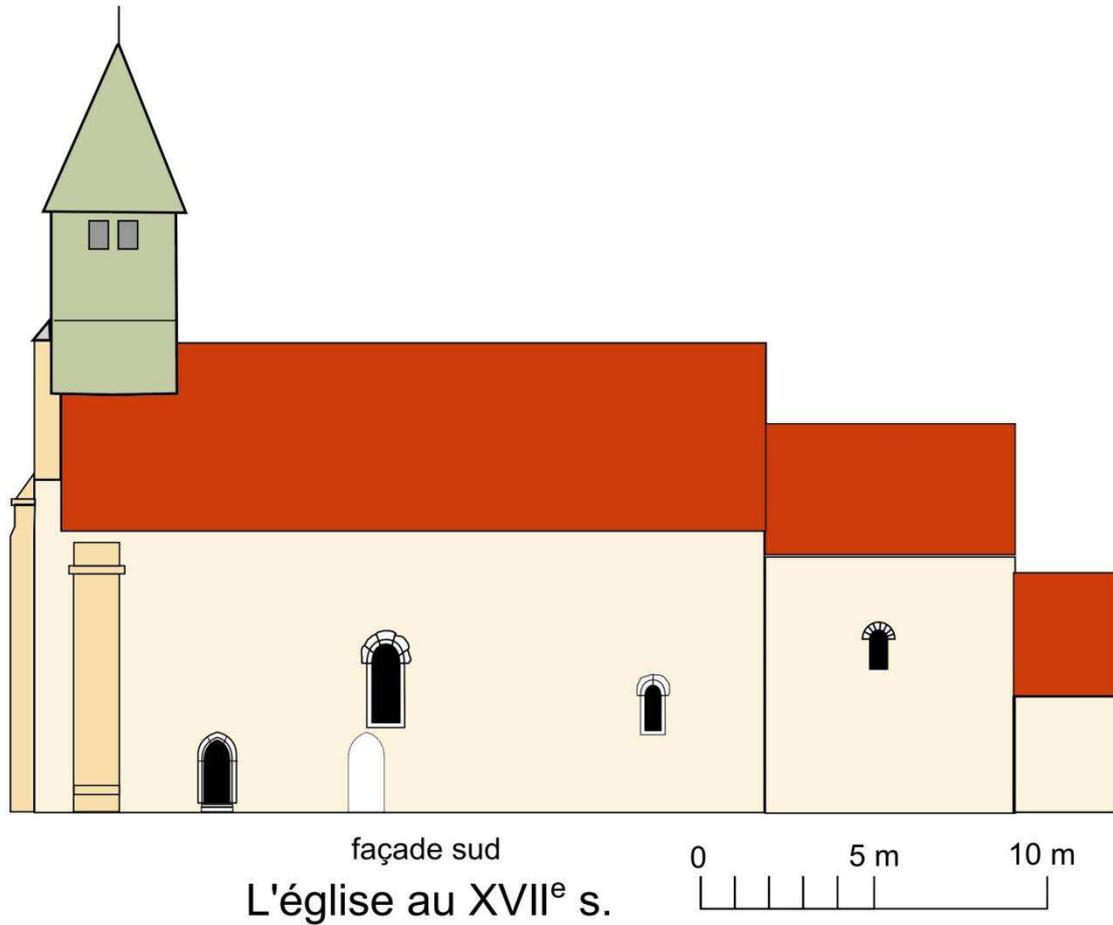
La date de construction de l'ancienne sacristie nous est inconnue, mais on ne peut dater cet édifice antérieurement au XVII^e siècle où furent établis dans le fond des chœurs des églises de grands retables très décorés. Les dimensions de l'ancienne sacristie nous sont données par le plan du projet de réfection de l'église de 1873. Ses murs faisaient environ 50 cm d'épaisseur, et formaient un rectangle d'environ 2,30 m de large et d'environ 3,40 m de long. Elle était éclairée par une petite fenêtre côté est. Ses dimensions intérieures étaient de 2,90 m sur 1,80 m. On y accédait par une porte percée dans le mur est du chevet plat et située à droite du retable qui occupait le fond du chœur.



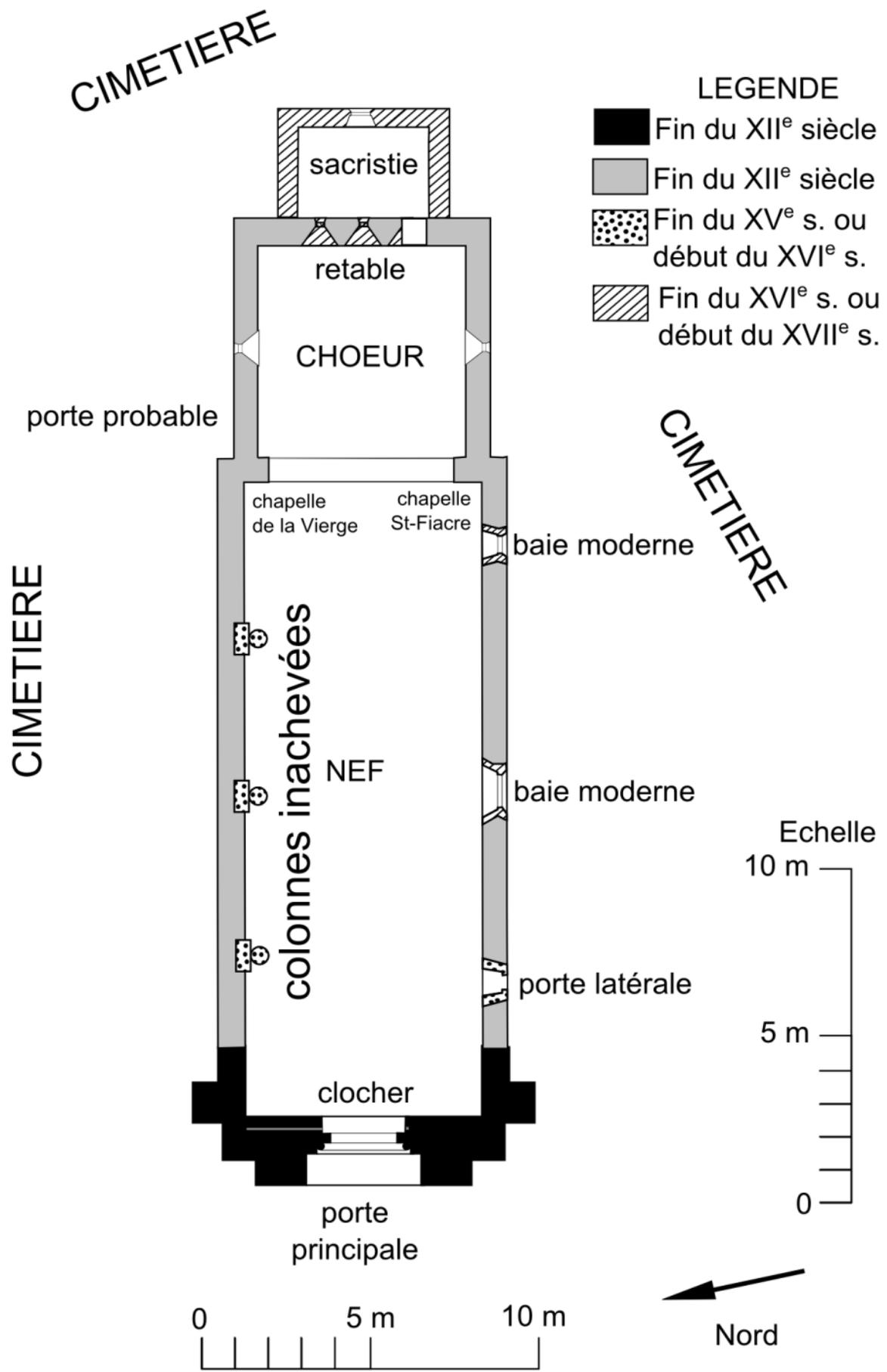
Plan de 1873 du projet de réfection de l'église (Archives départementales : Epure n° 701-160)

L'aspect de l'église aux XVII^e et XVIII^e siècles

Cette étude nous permet de présenter une hypothèse de reconstitution de l'aspect général de l'église dans son état aux XVII^e et XVIII^e siècles.



L'église aux XVII^e et XVIII^e siècles



La statue de saint Fiacre

La statue en bois polychrome de saint Fiacre est mentionnée dans le procès-verbal de visite de l'archevêque de Bourges en 1734. Elle date du XVII^e siècle et était placée dans la chapelle portant son nom dans le coin sud-est de la nef. Cette statue était autrefois surmontée d'un dais qui la protégeait des déjections et autres ordures.

Saint Fiacre fut un moine irlandais, fondateur vers le VII^e siècle, d'un monastère près de la ville de Meaux. Il était l'un des saints les plus populaires de France. Patron des jardiniers, il avait la réputation de guérir le fic, c'est-à-dire les tumeurs en forme de figue, comme les cancers, mais aussi les hémorroïdes, aussi appelées le « mal de Saint-Fiacre ». Le saint est habituellement représenté porteur d'une bêche. Sa fête se situe le 30 août.



La statue de saint Jean-Baptiste



La statue en bois polychrome de saint Jean-Baptiste n'est pas mentionnée dans le procès-verbal de visite de l'archevêque de Bourges en 1734. Elle date du XVII^e siècle et était sans doute placée dans le chœur auprès des fonts baptismaux.

Jean le Baptiste fut le prophète qui annonça la venue de Jésus de Nazareth en le désignant comme l'Agneau de Dieu. Il donna le baptême à Jésus dans le Jourdain.

Avec une tunique antique rouge et bleue, le saint est représenté avec un visage apprêté à la mode du XVII^e siècle, avec des cheveux longs, une moustache et un bouc.

Les deux statues de saint Fiacre et de saint Jean-Baptiste semblent de même facture et sont sans doute attribuables au même artiste.

Aujourd'hui, elles sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La maison presbytérale

Le presbytère situé autrefois devant l'emplacement de l'actuelle boulangerie portait la date gravée de 1628. Sa construction est sans doute de peu contemporaine à la reconstruction partielle de l'église Saint-Pantaléon. La description de l'état des lieux du presbytère faite à la demande d'un curé nouvellement arrivé dans la paroisse en 1747 (voir plus loin), nous indique que ce presbytère était composé au rez-de-chaussée d'une écurie et d'une cuisine, que la chambre se trouvait à l'étage et était surmontée d'un grenier. Le logis possédait une cave sous le plancher de la bâtisse. Deux fenêtres éclairaient la cuisine, l'une donnant du côté de la place et l'autre du côté du jardin. Sur le toit était une petite lucarne. Les murs étaient en pierres mais l'un des pignons était en colombages de bois. Ce presbytère possédait d'un jardin entouré de palissades.

Le retable du XVIII^e siècle

Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, le retable date du XVIII^e siècle et est en bois sculpté polychrome.



Il est composé d'un autel décoré de quatre colonnes torsadées, sculpté sur sa façade d'un Agnus Dei doré. Au fond de l'autel se trouvent deux entablements peints de guirlandes végétales multicolores, puis au-dessus un entablement sculpté de trois anges encadrés par des guirlandes de fruits. Au-dessus de ces sculptures nous trouvons le Saint Sacrement et quatre niches délimitées par des colonnes torsadées à chapiteau corinthien.



Dans ces quatre niches, à gauche, on trouve saint Pierre qui porte la clé du Paradis, et saint Antoine le Grand avec son cochon. A droite, on trouve sainte Catherine d'Alexandrie, avec la roue à lames et l'épée de sa décapitation, et saint Jean-Baptiste, avec l'agneau (interprété parfois par erreur comme un saint Roch avec son chien).

Au-dessus de saint Pierre et de saint Jean-Baptiste, deux colonnes supportent une corbeille contenant un bouquet de fleurs.

La partie supérieure est limitée par une balustrade portant des rinceaux. Au centre, deux anges, marchant sur des nuages, portent un drapeau d'or et une couronne, celle du Christ Roi qui, au-dessus de la couronne semble monter au ciel.



La couronne au-dessus du Saint-Sacrement et le Christ Roi ressuscité.



La couronne est une adaptation de la couronne d'épines en couronne royale. Elle sert de dais au Saint Sacrement.

Ce retable était situé dans le fond du chœur, devant les baies romanes du chevet qui avaient été murées à l'occasion de la construction de la sacristie et de l'installation d'un retable.

Le tableau de la décollation de saint Pantaléon

Ce grand tableau du XVIII^e siècle, inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1980 date du XVIII^e siècle. Il ne figure pas sur le compte-rendu de visite de l'archevêque de Bourges de 1734. Il est sans doute postérieur à cette date.



Les XVII^e et XVIII^e siècles vie et gestion de la paroisse

La pauvreté des sources écrites antérieures au XVII^e siècle

Les sources écrites qui concernent l'église Saint-Pantaléon, et qui sont antérieures au XVII^e siècle sont rares. Cette pauvreté concerne presque toutes les églises qui dépendaient de l'abbaye de Déols. C'est la sécularisation et la destruction de l'abbaye qui entraîna vraisemblablement la destruction des anciennes archives de l'abbaye.

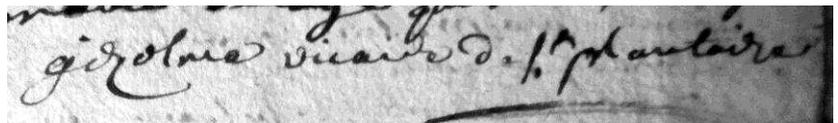
Les sources écrites antérieures au XVII^e siècle ne concernent pas directement l'église. Nous pouvons bien sûr citer la légende de la construction de la chapelle Saint-Jean du Fer ou le récit du miracle qui eut lieu dans la paroisse au début du XIII^e siècle (voir la monographie de L. Michon téléchargeable sur le site internet de la mairie). Nous pouvons encore citer les accensements et dénombremments de terres situées dans la paroisse de Saint-Plantaire, mais en ce qui concerne l'église, il faut attendre le XVII^e siècle pour trouver quelques sources écrites.

Curés et vicaires des XVII^e et XVIII^e siècles

A travers les registres paroissiaux et les actes anciens, nous pouvons tenter de dresser une liste des curés et des vicaires de la paroisse sous l'Ancien Régime.

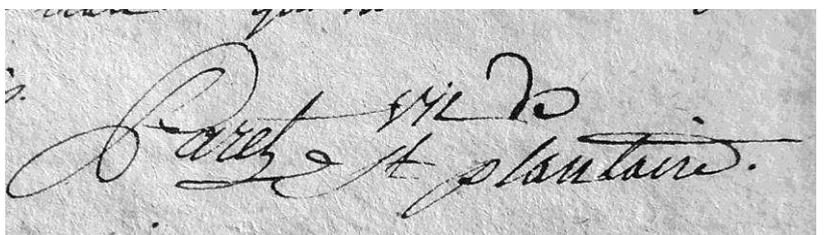
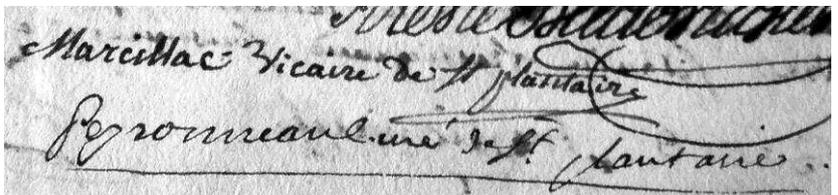
Les curés :

- 1627 : de Quinsac.
- 1656 : Antoine Chastenet.
- 1674-1679 : Jean Peny (ou Peyny).
- 1681 : Jean Dupuy.
- 1685 : Simon Bardon.
- 1690 : Jean Gizolme.
- 1743 : Boismorand.
- 1747-1756 : François Ribière.
- 1762 : Jean Peyronneau.
- 1782 : Perrot-Desbordes.
- 1790 : Blaise Picou.



Les vicaires :

- 1729 : Gizolme.
- 1754 : Boyron.
- 1756 : Gabriel Marcillac.
- 1767 : Jean Gallot.
- 1768 : Merle de la Brugière.
- 1770 : Pierre Galloux.
- 1771 : Poirier.
- 1775 : Auvy.
- 1777 : Daiguzon.
- 1780 : Paret.
- 1782 : Dupertuis.
- 1792 : Rouet.

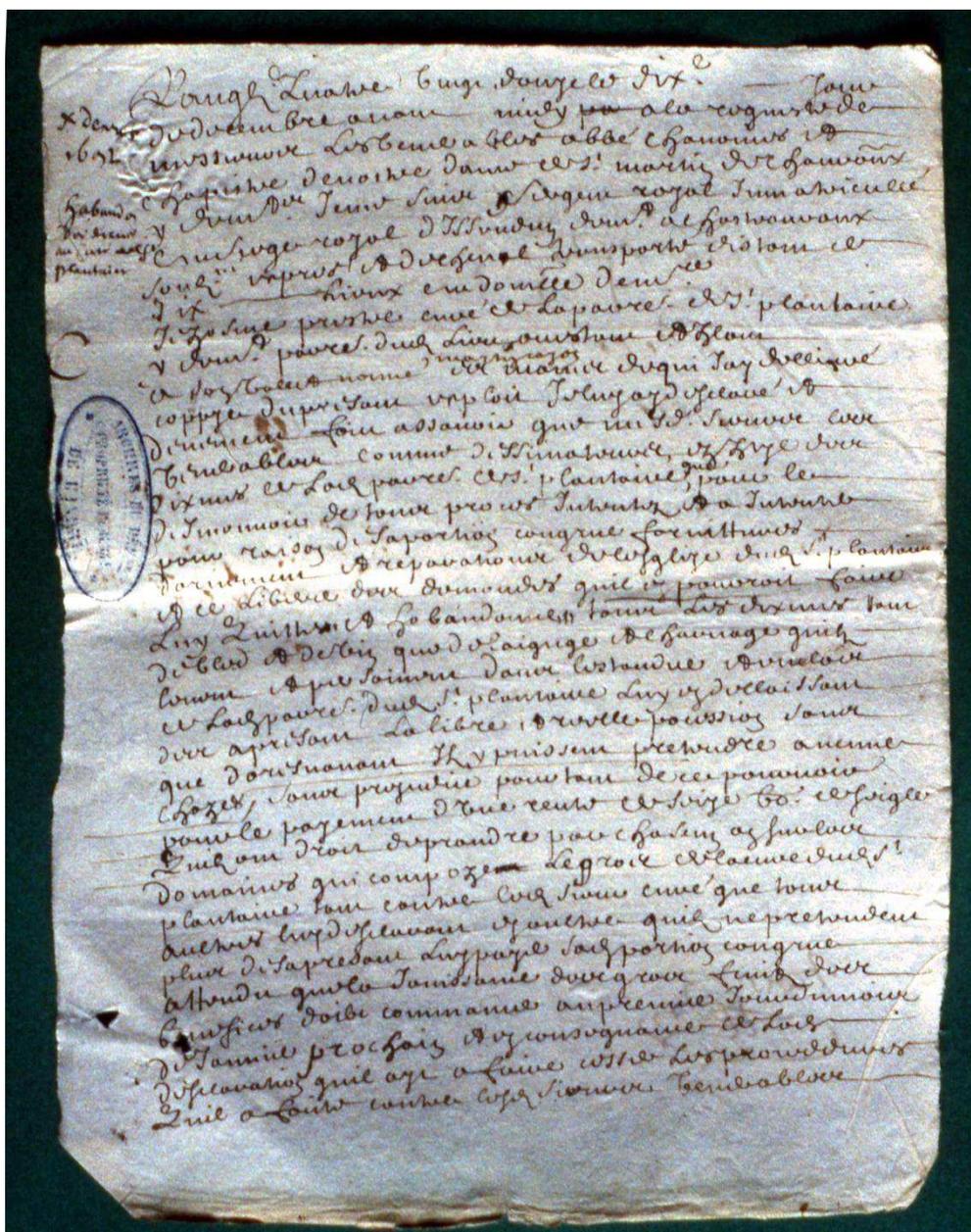


1622 : suppression de l'abbaye de Déols

L'abbaye de Déols, qui fut en partie détruite par les Protestants et qui ne s'en releva pas, fut sécularisée en 1622. Elle devint une carrière. Le patron de l'église de Saint-Plantaire ne fut plus, à partir de 1629, l'abbaye, mais un chapitre de chanoines séculiers, le chapitre Saint-Martin de Châteauroux. Au XVII^e siècle, les chanoines de Châteauroux, sous le patronage duquel était la paroisse de Saint-Plantaire, donnaient au curé de la paroisse un revenu annuel fixe appelé portion congrue. En contrepartie les chanoines percevaient tous les revenus de la cure, les dîmes : redevances sur le blé, le vin, le lainage et le charnage. Par contre, ils étaient tenus d'assurer les réparations du chœur de l'église et de fournir les ornements nécessaires au service divin.

Abandon des dîmes au profit de la cure : 1692

Cette situation changea complètement à partir du 10 décembre 1692. Cette année-là, les chanoines abandonnèrent au curé de Saint-Plantaire tous les revenus de la paroisse. De cette manière, les chanoines se déchargèrent des réparations à faire sur l'église, de la fourniture des ornements et de la portion congrue qui avait été fixée par décret royal à 300 livres. Le curé de Saint-Plantaire était alors obligé de vivre des dîmes perçues au titre de la cure, et devait pourvoir avec ces revenus à tous les besoins de cette cure. Les chanoines gardaient à leur profit, pour le patronage de l'église, une rente de 16 boisseaux de blé (Archives départementales de l'Indre : G 24, voir ci-dessous).



Rapports difficiles avec le seigneur de Gargillesse

Ce que l'acte des chanoines ne dit pas en 1692, est que ces dîmes, qui avaient remplacé la portion congrue, étaient inféodées. Le seigneur de Gargillesse percevait sur les dîmes de la paroisse de Saint-Plantaire une rente de 45 boisseaux de seigle par an.

L'affaire était grave car les curés n'acceptèrent pas que ces revenus destinés primitivement à la paroisse, fussent entre les mains d'un seigneur laïc.

Le 28 juin 1700, les curés de Cuzion et de Saint-Plantaire s'adressèrent au bailliage d'Issoudun au sujet des prétentions du seigneur de Gargillesse (Archives départementales de l'Indre : G 24). Le 26 mars 1714, le curé Jean Gizolme fut condamné au paiement de cette rente et en 1754, ce fut le curé Ribière qui fut condamné à payer cinq années d'arrérages de cette rente (Archives départementales de l'Indre : G 927).

Cette affaire traîna en longueur, et le curé de Saint-Plantaire n'obtint pas gain de cause, malgré que le grand conseil de Paris, dans un acte du 4 décembre 1756, ait estimé qu'un seigneur laïc ne puisse pas détenir de dîmes ecclésiastiques.

En 1758, Ribière, curé de Saint-Plantaire, adressa, sans succès, lettre sur lettre au doyen du chapitre Saint-Martin de Châteauroux, afin que ce dernier transigeât sur cette affaire.

Des revenus difficiles à faire rentrer

Les procès les plus difficiles concernaient en général des contentieux entre gros décimateurs au sujet de la possession des dîmes noales, c'est-à-dire des dîmes nouvellement perçues sur des terres mises en culture et qui revenaient de droit à l'Eglise.

Exemples :

- Le 19 juillet 1627, pour mettre fin à un contentieux, eut lieu un arrangement entre le curé de Saint-Plantaire et Dupertuys, sieur de Maisonneuve, à propos de la perception des dîmes noales des Bordes. Autrefois, un quart de la dîme appelée dîmes des Bordes, revenait au curé, un quart et demi revenait au sieur de la Chapelle, et un autre quart et demi revenait au sieur Dupertuys. Suite à l'arrangement, un tiers des dîmes reviendrait au curé, et un tiers à chacun des deux autres seigneurs décimateurs (Archives départementales de l'Indre : G 926).
- Le 28 mars 1681, la sénéchaussée de Guéret, condamna Silvain Routet et André Berger à payer à Jean Peyny, curé de Saint-Plantaire, les gerbes de blé des dîmes de Champarnoux par eux dues (Archives départementales de l'Indre : G 926).
- Le 5 juin 1767, Gabriel Marcillac, prêtre, ancien vicaire de Saint-Plantaire, nommé à Argenton, et Pierre Callot, vicaire de la paroisse, assignèrent Michel Tixier, brigadier de maréchaussée, fermier du prieuré de Maison-Feyne, au sujet des dîmes noales (G 928).
- 26 juin 1767 : assignation par Marcillac, prêtre, vicaire au bourg de Saint-Plantaire, du sieur Picot de la Combe, prieur de Maison-Feyne (G 928).
- 15 juillet 1769 : assignation à la requête de Jean Peyronneau, curé de Saint-Plantaire, de Michel Tixier, fermier du sieur Picot de la Combe, prieur de Maison-Feyne, toujours au sujet des dîmes noales perçues pour des terres nouvellement défrichées (G 928).

La fondation de la chapelle de Bord : 1667

Le 15 août 1667, François de Quinsac, écuyer, sieur de Bord, paroisse de Saint-Plantaire, déclara « avoir fait bastire et construire une chapelle audit lieu de Bort » en l'honneur de l'Assomption de la Vierge Marie, célébrée le 15 août, sous l'invocation de Notre-Dame, afin d'obtenir de l'archevêque de Bourges la permission de la faire bénir. Il assigna une rente annuelle et perpétuelle de 20 livres 16 sols tournois, payable à la saint-Michel, pour que fût célébrée, par le curé de Saint-Plantaire, une messe tous les mardis dans cette chapelle. Il assigna également une rente de 3 livres pour que fût chanté dans l'église de Saint-Plantaire un *Libera* tous les dimanches sur la tombe de François de Quinsac, son oncle. Il donna également, par le même acte, une rente de 30 sols à la cure de Saint-Plantaire en échange du fait que le curé s'engageât à ne prélever aucune dîme sur une ouche appelée

Une fondation pour la chapelle de Bonneville

Le curé de Fresselines avait le droit de prélever sur les habitants et tenanciers du village de Bonneville, situé dans la paroisse de Saint-Plantaire, une rente de quatre boisseaux de blé seigle, à charge pour lui de célébrer dans la chapelle de Bonneville, deux messes par an, l'une le jour de la sainte Marie Madeleine, et l'autre le jour des Innocents, jours auxquels les habitants de Bonneville étaient tenus de le nourrir (Archives départementales de l'Indre : G 926).

Les fondations pieuses

Les fidèles de la paroisse, le plus souvent lors de la rédaction de leur testament léguaient à la cure de Saint-Plantaire des rentes pour fonder des services de messes pour le repos de leur âme. Ces rentes représentaient un complément non négligeable pour les revenus du desservant.

Exemples de fondations pieuses :

- Le 5 novembre 1669, Nicollas Fauché, marchand, et Catherine Marcellet, son épouse, demeurant au village de la Brosse Roger, paroisse de Saint-Plantaire, constituèrent une rente de 22 sols 6 deniers, assignée sur un pré appelé le Pré à la Fille et contenant une charretée de foin, afin que fussent célébrées une messe des morts dans l'église de Cuzion et une autre messe dans l'église de Saint-Plantaire à l'anniversaire de leur mort (Archives départementales de l'Indre : G 926).
- Le 2 janvier 1687, dame Anne Dubois, veuve de François de Quinsac, écuyer, sieur de Bord, attribua une rente de 20 sols payable à la sainte Anne à la cure de Saint-Plantaire, pour que fût célébrée une grande messe en l'honneur de sainte Anne. La dame demanda aussi que fût bâti et placé un banc à son profit dans l'église de Saint-Plantaire, et qu'elle et les siens aient droit de sépulture dans l'église. Elle donna aussi une somme (non définie dans l'acte) pour que soit acheté un crucifix. S'agit-il du crucifix actuel ? (Archives départementales de l'Indre : G 927).
- Par devant Blanchet, notaire, le 11 mars 1687, au *chastel* du bourg de Saint-Plantaire, Margueritte de Peuvinaud, veuve de François d'Argier, donna à la cure de Saint-Plantaire, la somme de 100 livres devant produire une rente de 100 sols (5 livres), à charge pour le curé de la paroisse de faire un service à trois grand'messes et cinq messes basses par an le jour de l'anniversaire de son enterrement (Archives départementales de l'Indre : G 926).
- Le 17 novembre 1691, François de la Faire, écuyer, sieur de Vauselle déclara devant Louis Charidet, avoir reçu, de son beau-frère, Charles de Quinsac, sieur de Bord, mort d'une blessure reçue à la bataille des Flandres, un papier cacheté, en fait son testament daté du 20 avril 1691, par lequel le sieur de Quinsac, léguait à la cure de Saint-Plantaire une rente de 12 livres, pour que fût célébrée, dans la chapelle de Bord, une messe basse de requiem et oraison pour le repos de son âme, le premier vendredi de chaque mois à perpétuité (Archives départementales de l'Indre : G 927).
- Le 18 janvier 1692, Léonarde Dublon, femme de Mathieu Desplasse, marchand du village de la Brosse Roger, établit par testament, une rente de 3 livres 5 sols annuelle et perpétuelle en faveur de l'église de Saint-Plantaire à charge le jour anniversaire de son décès de célébrer un service à trois prêtres, les 5 sols servant à payer le sacristain pour qu'il sonnât les cloches la veille du jour du service (Archives départementales de l'Indre : G 926).
- Le 13 juin 1693, par son testament passé devant Blanchet, notaire, *au chastel noble de Bord*, dame Louise de Quinsac, épouse de messire Léonard de Boilnard, écuyer, légua à la cure de Saint-Plantaire, 7 livres de rente annuelle, pour deux services de trois grandes messes chacun, par an, à perpétuité (Archives départementales de l'Indre : G 927).
- Le 22 mai 1706, par son testament, Margueritte Angot, veuve d'Arduin de la Lande, établie au village de la Roche, paroisse de Saint-Plantaire, dans la maison de Pierre Frenaison, sieur du Gat, établit une rente de 3 livres en faveur de la cure moyennant un service de messe annuel (Archives départementales de l'Indre : G 927).
- Le 12 avril 1742, Silvain Marchand, journalier du village de Laubier, paroisse de Saint-Plantaire, par son testament fonda une rente de 6 livres assignée sur un pré appelé du Cartier

près les Aubières, situé au Trimoulet, afin que fussent dites chaque année dans l'église de Saint-Plantaire trois grandes messes de requiem pour le repos de son âme, et celle de ses enfants (Archives départementales de l'Indre : G 927).

Ces rentes de fondation n'étaient pas toujours acquittées par les héritiers des fondateurs. On trouve ainsi dans le fonds de la cure des engagements de paiements des arrérages de ces rentes.

Exemples :

- Le 9 février 1685, Simon Bardon, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Plantaire, obtint une garantie de paiement d'arrérages d'une rente de fondation et une indemnité de la part d'Anne Duboys, veuve, épouse de François de Quinsac, de son vivant, écuyer, sieur de Bord, que Jean Augay, sieur de Bonnus, bénéficiaire des biens, un pré, sur lesquels était assignée la rente, et Jean de la Goutte, héritier de François de Quinsac, refusaient de payer (Archives départementales de l'Indre : G 927).
- Le 18 novembre 1718, un huissier royal, sur la demande de Jean Gizolme, curé de Saint-Plantaire, alla signifier et rappeler au sieur d'Argier, écuyer, demeurant à Puisbaron, paroisse de Crozant, curateur et tuteur des enfants mineurs de Pierre d'Argier, écuyer, et de Marie de Boislinard, l'existence de la rente de 5 livres fondée au profit de la cure de Saint-Plantaire par Marguerite de Peuvinaud, et l'assigna à payer des arrérages de huit années de la dite rente (Archives départementales de l'Indre : G 926).
- Vers 1724, Jean Gizolme, curé de Saint-Plantaire, assigna devant la justice, Jean Frenaison, pour le paiement d'une rente annuelle de 3 livres, fondée par Marguerite Angot, veuve d'Ardouin de la Lande, décédée au village de la Roche, paroisse de Saint-Plantaire, rente fondée par son testament, passé devant Mongié, notaire. La dite rente était assignée sur une gorge de châtaigniers appelée la Gorce du Gâ, et était perçue contre un service de messe annuelle officié dans l'église de Saint-Plantaire. Pour paiement des arrérages de cette rente, Jean Frenaison, qui prétendit que la gorge n'appartenait pas à Marguerite, mais à son mari, abandonna la dite gorge à la cure de Saint-Plantaire pour ne plus avoir à payer cette fondation (Archives départementales de l'Indre : G 927).
- Le 28 mai 1728, madame de Quinsac de Moulin-Neuf fit une reconnaissance de dette en faveur de la cure de 111 livres d'arrérages de rente, dont l'une de 4 livres par an, et l'autre fondée par Anne de Bord (Archives départementales de l'Indre : G 927). Le 28 mai 1728, madame de Moulin-Neuf, promit 110 livres d'arrérages de la rente annuelle perçue suite à la fondation d'Anne de Bord.

L'affermage des dîmes de la cure

Le curé ne récoltait pas lui-même le fruit de la dîme sur l'étendue de la paroisse, il faisait appel à des fermiers des dîmes qui prélevaient l'impôt en son nom moyennant une redevance annuelle en argent ou en nature remise à la maison presbytérale. Ces affermages représentaient le principal du revenu du curé de Saint-Plantaire.

Exemples d'affermages (Archives départementales de l'Indre : G 928) :

- Le 14 mai 1752, François Ribière, curé de la paroisse, afferma pour cinq ans, à Silvain et Thomas Lelong, frères, marchands, Louis Bardon, marchand, Jean Bernardot, laboureur, Silvain Alabbaye, laboureur, Roué Chocat, maréchal, Pierre de Bonneville, laboureur, et Pierre Poyrier, laboureur, à charge pour eux, solidairement, de prélever les dîmes de chaumes, lainages, charnages, que le curé avait le droit de percevoir sur la paroisse, moyennant 440 boisseaux de seigle, mesure d'Eguzon, 24 sols en argent, trois livres de sucre, et trois douzaines de gluis de paille, par an. Cette dîme, dite dîme du clocher, avait une valeur annuelle de 280 livres. Cet affermage fut établi en présence de Silvain Peinot, sergent demeurant au bourg de Saint-Plantaire, et de Léonard Laussande, marchand demeurant au village de Trimoulet.
- Le 9 mai 1763, Jean Peyronneau, curé de la paroisse, afferma pour cinq ans, à Silvain Poirier, marchand demeurant au village de Saint-Jallet, paroisse de Saint-Plantaire, à charge pour lui

de prélever toutes les dîmes de charnage, d'agneaux, de laines, et autres, que le curé avait le droit de percevoir sur les troupeaux de moutons, brebis et agneaux, qui étaient sur l'étendue de la paroisse, moyennant la somme de 76 livres par an payable à la sainte Magdeleine. Cet affermage fut établi en présence de Gabriel Blanchet, marchand, et d'Estienne Deverson, journalier, tous deux demeurant au bourg de Murat.

- Le 29 mai 1763, Jean Peyronneau, curé de la paroisse, afferma pour sept ans, à René Chocat, marchand demeurant au village de la Roche, à Pierre Lelong, marchand, Silvain et Pierre Lelong, dit Grelet, laboureurs, tous trois demeurant au village de Fougères, agissant solidairement, à charge pour eux de prélever les dîmes de grains, dîmes vertes, appelées les dîmes de la Planche Faugerais, que le curé avait le droit de percevoir sur la paroisse, moyennant la quantité de 50 *septiers* de blé seigle, mesure d'Eguzon, le *septier* de 8 boisseaux, avec six livres de sucre d'Orléans, et trois douzaines de gluasses (bottes) de paille, à remettre à la maison curiale de Saint-Plantaire, pour moitié à la saint Michel, et pour moitié à Noël. Cet affermage fut établi en présence de Louis Bardon, marchand, et de Jean Moraton, laboureur, demeurant tous deux au bourg de Saint-Plantaire.
- Le 27 juillet 1763, Jean Peyronneau, curé de la paroisse, afferma pour un an, à maître Louis Bardot, marchand demeurant au bourg de Saint-Plantaire, les dîmes, vulgairement appelées du Clocher, qui se levaient habituellement dans les lieux et territoire du bourg, de Bord, de Labrousse Rouge, du Trimoulet, etc., moyennant la quantité de 75 *septiers* de blé seigle, mesure d'Eguzon, et un *septier* de froment, à la même mesure, à remettre sec et bien vanné au grenier du curé, et la dîme de Champarnoux, moyennant la somme de 40 livres payable à Noël, moyennant également un pain de sucre de six livres à remettre également à Noël, ainsi qu'une quantité de trois douzaines de gluasses de paille froment et seigle.
- Le 27 juillet 1763, Jean Peyronneau, curé de la paroisse, afferma pour sept ans, à Louis Dupertuis, marchand demeurant au lieu de Maisonneuve, paroisse de Saint-Plantaire, à charge pour lui de prélever les dîmes appelées vulgairement des Bordes que le curé avait le droit de percevoir sur les villages et territoires des Bordes, la Forest, Bordessoule, les Mannes, à Drouive, ainsi que les dîmes noales qui se levaient sur les villages de Saint-Jallet, de Montet, Genetin, Labrousse, Saint-Léon et autres lieux, dans le terrain qui était au-delà des bois, dîmes consistant en blé seigle, froment, orge, marchesse (orge de mars), et avoine, chanvre et lin, moyennant la quantité de 7 *septiers* 2 boisseaux de blé seigle, mesure d'Eguzon, et 3 livres de sucre d'Orléans, par an, à remettre à la saint André. Cet affermage fut établi en présence de Louis Bardon, marchand, et de François Baronnet, praticien, demeurant tous deux au bourg de Saint-Plantaire.
- Le 29 juin 1764, Jean Peyronneau, curé de la paroisse, afferma pour sept ans, à Pierre Leroy, dit Dauphin, marchand demeurant au bourg d'Orsennes, rue de la Marche, à charge pour lui de prélever toutes les dîmes de grains, lainage et charnage, dîmes vertes de chanvres, lins et autres, que le curé avait le droit de percevoir sur le territoire du village de Champarnoux, dîmes appelées dîmes de Champarnoux, moyennant la somme de 48 livres par an payable le 1 août. Cet affermage fut établi en présence de Louis Bardou, marchand, et de Jean Paillier, tailleur d'habits, tous deux demeurant au bourg de Saint-Plantaire.
- Le 10 avril 1768, Jean Peyronneau, curé de la paroisse, afferma pour sept ans, à Léonard Poirier, marchand demeurant au bourg de Murat, paroisse de Saint-Plantaire, à charge pour lui de percevoir toutes les dîmes de charnage, d'agneaux, de laines, et autres, que le curé avait le droit de percevoir sur les troupeaux de moutons, brebis et agneaux, qui hivernaient ou naissaient sur l'étendue de la paroisse, moyennant la somme de 70 livres par an payable le 1 juin. Cet affermage fut établi en présence de Silvain Penot, sergent, et de Jean Paillier, tailleur d'habits, tous deux demeurant au bourg de Saint-Plantaire.
- Le 8 juillet 1770, Jean Peyronneau, curé de la paroisse, afferma pour trois ans, à André Lelong, marchand demeurant au village de Fougères, à charge pour lui de percevoir les dîmes de grains et les dîmes vertes appelées les dîmes de la Planche Faugerais, que le curé avait le droit de percevoir, moyennant 45 *septiers* de blé seigle et un d'avoine, mesure d'Eguzon, le *septier* de 8 boisseaux, avec trois douzaines de bottes de paille et six livres de sucre d'Orléans, à remettre à la maison curiale du bourg de Saint-Plantaire, pour moitié à la saint Michel et pour moitié à Noël. Cet affermage fut établi en présence de messire Pierre Galloux,

prêtre, vicaire de Saint-Plantaire, et de Jean Pailler, tailleur d'habits demeurant aussi au dit bourg.

- Le 22 juillet 1770, Jean Peyronneau, curé de la paroisse, afferma pour cinq ans, à Claude Poirier, marchand demeurant au village de Saint-Jallet, à charge pour lui de percevoir toutes les dîmes noales de blé seigle et autres grains, avec le tiers de la dîme appelée des Bordes, toutes les dîmes d'agneaux et de laine que le curé avait le droit de percevoir annuellement sur les troupeaux de moutons, brebis et agneaux, moyennant la quantité de 7 septiers et 3 boisseaux de blé seigle par an, mesure d'Eguzon, le septier de 8 boisseaux, à remettre à la maison presbytérale de Saint-Plantaire, le jour de la fête de saint Michel. Cet affermage fut établi en présence de Gabriel Blanchet, marchand, et d'Estienne Deverso, journalier, demeurant tous deux au bourg de Murat.
- Le 24 juin 1771, Jean Peyronneau, curé de la paroisse, afferma pour sept ans, à Pierre Le Roy, dit Dauphin, marchand demeurant au bourg et paroisse d'Orsennes, rue de la Marche, à charge pour lui de percevoir toutes les dîmes de grains, de lainage, de charnage et autres, que le curé avait le droit de prélever sur le village de Champarnoux, dîme appelée dîme de Champarnoux, moyennant 77 livres par an payables le 1 août. Cet affermage fut établi en présence de Charles Chauvat, laboureur demeurant au village de la Grange, et de Léonard Jacquet, charpentier demeurant au village des Manes.
- Le 14 mai 1775, Jean Peyronneau, curé de la paroisse, afferma pour sept ans, à Claude Poirier, marchand habitant au village de Saint-Jallet, à charge pour lui de prélever toutes les dîmes et noales de blé seigle et autres grains, avec le tiers de la dîme appelée des Bordes, toutes les dîmes d'agneaux et de laine que le curé avait le droit de percevoir annuellement sur les troupeaux de moutons, brebis et agneaux, moyennant 120 livres par an, payables 60 livres à la Madeleine et 60 livres à Noël. Cet affermage fut établi en présence du notaire royal Poirier, et de Silvain Penot, sergent, et de Jean Pailler, tailleur d'habits, demeurant tous deux au bourg de Saint-Plantaire.



Liase de baux des dîmes de la cure (Archives départementales de l'Indre : G 928)

Visite de l'archevêque de Bourges : 1734

Le vendredi 8 octobre 1734, l'archevêque de Bourges, Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, futur abbé de Cluny et futur cardinal, visita l'église de Saint-Plantaire. Le procès-verbal de cette visite transcrite ici, nous apprend que dans la nef de l'église, il existait deux chapelles à l'entrée du chœur.

Celle de droite, au sud, était dédiée à saint Fiacre et elle appartenait à Maisonneuve Dupertuis et que ce seigneur avait droit de sépulture devant son autel. Cette chapelle était décorée par une statue de saint Fiacre surmontée d'un dais, sans doute la statue visible actuellement dans l'église.

Celle de gauche, au nord, était dédiée à la Vierge Marie, et sa propriété était contestée entre Pierre Dargier, écuyer, seigneur de Saint-Plantaire, d'une part, et Jean Toussaint Rousseau, seigneur de la Forest. Le premier, décédé à la bataille des Flandres, représenté par sa veuve Marie de Boislinard, détenait la propriété de cette chapelle des habitants de la paroisse et du curé, à charge de la décorer et de l'entretenir. Cette famille n'avait plus entretenu la chapelle pendant une vingtaine d'années. Le second prétendait que ses ancêtres en avaient toujours eu la propriété. Cette chapelle Notre-Dame n'était décorée que d'une estampe en papier ce que l'archevêque trouva insuffisant.

Transcription : « *Le vendredy huit octobre mil sept cent trente-quatre, environ les huit heures du matin, nous Frédéric Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, Patriarche, archevêque de Bourges, continuans le cours des visites de nostre diocèse, accompagné de nos officiers ordinaires, nous sommes transportés en l'église parroissiale de St Pantaléon, vulgairement appelé St Plantaire, où par messire Jean Gizolme et Jean Baptiste Gizolme, prestres, curé et vicaire en la dite paroisse, après les prières ordinaires et accoustumées, mesme les St Sacrifices de la messe, nous avons procédé à nostre visite suivants et conformément à nostre mandement d'indication à ce jour et heure deüment publié, en la dite église au prosne de la messe parroissiale ainsy qu'il nous a esté certifié par ledit sieur curé, laquelle visite nous avons commencé par celle du très St Sacrement dont nous avons donné la bénédiction au peuple et continué ensuite par tout ce qui y est sujet tant au d'hors qu'au-dedans de la dite église, et avons observé qu'il n'y a aucune marque de consécration sur la table du grand autel, qu'il n'y a rien à costé des fonds baptismaux qui désigne la sainteté de ce lieu, que les marbres ou pierres consacrées qui sont sur les autels de la nef ne tiennent point et forment une élévation qui peut causer le renversement du calice en célébrant, que le dais qui est au-dessus de St Fiacre qui est à l'entrée du chœur à main droite en entrant est tout ouvert en sorte qu'il ne peut garantir des ordures qui tombent de la couverture, et nous estant informé de qui y prétendoit droit audit autel, ledit curé nous a répondu que le sieur Maisonneuve Dupertuis prétent qu'il luy appartient et qu'il a droit de sépulture au-devant dudit autel, nous sommes porté à l'autel de nostre dame qui est vis-à-vis celuy de St Fiacre où nous avons remarqué qu'il n'y a pour tout tableau qu'une estempe de papier ce qui ne suffit pas, qu'il n'y a ni crucifix ni cartes sur ledit autel, et comme nous estions près de quitter ledit autel pour procéder au surplus de nostre visite, est comparu d'une part dame Marie de Boislinard, veuve de Pierre Dargier, escuyer, sieur de St Plantaire, qui nous a dit que ledit autel ayant esté abandonné pendant l'espace de vingt-cinq ans et resté sans ornement ni décoration. Les habitans déclarent avec le sieur curé avoient concédé le dit autel au défunt sieur Dargier, son mary, à la charge de le décorer et de l'entretenir, lequel dit défunt sieur Dargier ayant exécuté, elle en avoit requis acte au sieur Renon, archidiacre de Chasteauroux, lors de sa visite en ladite église le seize octobre mil sept cent six, ce qui luy fut accordé ainsy qu'il paroît par le procès-verbal dudit sieur Renon, dont elle nous a justifié une copie en forme signée Pineau greffier, requérant qu'il nous plait de confirmer la concession qui luy a esté faite dudit autel, d'autre part est aussy comparu Jean Toussaint Rousseau, escuyer, seigneur de la forest, qui nous a dit qu'il peut estre vray que la dite chapelle ait esté abandonnée pendant quelque années surtout lors que ses ancestres estoient au service de sa Majesté, mais qu'il est hors de doute d'un costé que ledit autel dépend du fief de la Forest situé en ladite paroisse, d'un autre costé que les habitans n'ont peu de leur autorité privée et sans formalité le dépouiller de la propriété dudit autel, requérant qu'il nous pleut luy donner acte de ses protestations contre la concession qui en a esté faite par les habitans de cette paroisse audit défunt sieur Dargier et à la dame son épouse aux offres qu'il fait d'entretenir ledit autel et de le décorer ainsy qu'il nous plaira d'ordonner, Surquoy nous avons donné acte aux parties, délivré dices et réquisitions, et ordonné que vu leur prétentions respectives, ils se*

pourvoiroint ainsy qu'ils aviseront, de plus nous avons remarqué que le dessous du clocher n'est point entièrement foncé en sorte que si un battant de cloche se dettachoit, il écraserait infailliblement ceux qui se trouveroient dessous, sur le tout ouy et ce requérant nostre promoteur, nous ordonnons 1° qu'il seraourny un marbre ou pierre consacrée qui sera incrustée et mise de niveau dans la table du grand autel. 2° qu'à costé des fonds baptismaux, il sera mis un tableau représentant le Baptême de notre seigneur par st Jean. 3° que les pierres consacrées qui sont sur les autels de la nef seront incrustés et mises de niveau aux tables, que le dais qui est au-dessus de celui de st Fiacre sera rejoint, qu'il soit mis un tableau à celui de la vierge, un crucifix et des cartes, que le retable et le dais qui est au-dessus sera redressé et attaché de façon qu'on puisse oster la potence qui le soustiene par le coin, et qui cause une difformité, 4° que le dessous du clocher sera finy d'estre plafonné avec du plancher fort en sorte que rien ne puisse tomber dans l'église et ce avant la feste de pasques prochain, sinon nous interdisons alors les cloches et deffendons au sieur curé de souffrir qu'elles soient sonnées, le tout fait etourny aux dépens de qui il appartiendra et à la diligence du procureur fabricien de la dite église, et fait après avoir administré le sacrement de confirmation aux personnes disposées à la recevoir, et avoir pris autant qu'il a peu dépendre de nous une connoissance exacte du spirituel de la dite paroisse, nous avons, aux curé, vicaire et habitans, donné les avis que nous avons jugé nécessaires pour leur conduite, entre autres choses au sieur curé d'estre exact à faire les prosnes, catéchismes et instructions suivant qu'il est porté par le rituel de nostre diocèse, et dire la messe au soleil levant le premier dimanche septembre et de tenir la porte de l'église fermée le reste de la journée afin d'oster le scandal qui arrivera le dit jour en la dite paroisse par une assemblée où il y a des dames, des jeux, des cabarets où on se livre à la débauche et à des ivrogneries qui souvent causent des querelles et des disputes, et afin que personne ne prétend de cause d'ignorance de nos ordonnances cy dessus qui seront exécutées non obstant opposition ou appellation quelconque attendu ce dont il s'agit, nous enjoignons au curé de faire la lecture de nostre présent procès-verbal au prosne de sa messe paroissiale le dimanche suivant qu'il luy en aura esté receu copie fécit et arrêté le dit jour et an ». (Archives départementales du Cher : 1 Mi 23, tome 2 page 242 ; Archives départementales de l'Indre : F 1755).

L'état de l'église en 1747

Les difficultés firent que les revenus de la cure étaient insuffisants pour assurer convenablement l'entretien et la restauration du chœur de l'église Saint-Pantaléon et du presbytère de la paroisse.

Le 27 juillet 1747, fut dressé sur la demande de François Ribière, prêtre du diocèse de Limoges nouvellement nommé à Saint-Plantaire, un état des lieux, procès-verbal des réparations à faire au chœur et à la maison presbytérale, et un inventaire des ornements et vases sacrés de l'église (Archives départementales de l'Indre : G 927).

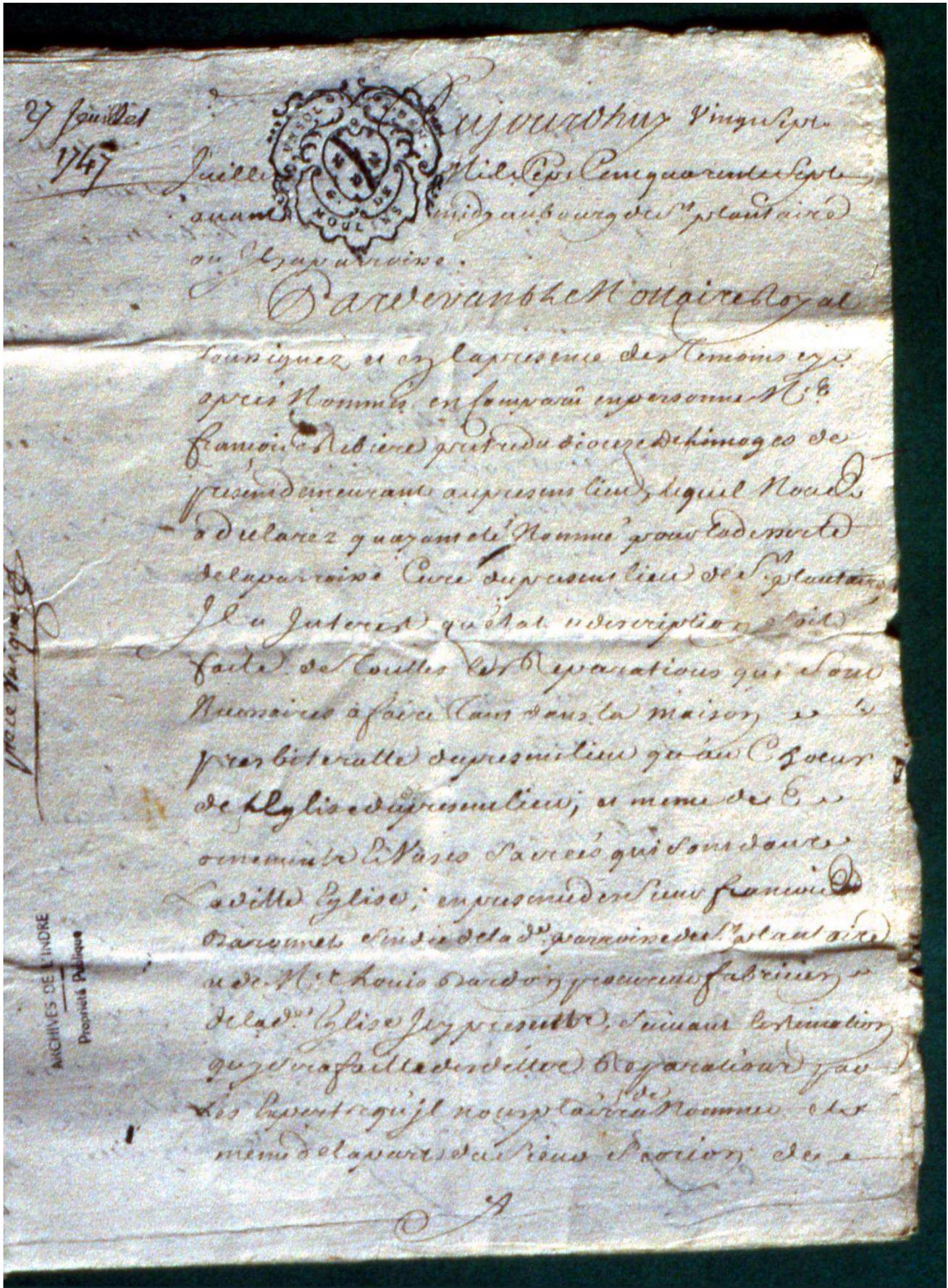
Cette expertise fut réalisée en présence de Boismorant, prêtre, curé de Saint-André de Châteauroux, dernier desservant de la paroisse, curé de Saint-Plantaire, de François Baronnet, syndic de la paroisse et de Louis Bardon, procureur fabricien de la dite église. Elle fut dressée par Ardoin Brossaton, maître maçon, couvreur et entrepreneur en bâtiments, demeurant en la paroisse de Fresselines, et par Pierre et Antoine Manssoys, charpentiers du bourg d'Orsennes.

Les experts firent les constats suivants :

- Toute la charpente du chœur était à refaire avec sa couverture en tuiles.
- La voûte en lambris du chœur était pourrie et qu'il fallait la réparer.
- Le chœur avait besoin d'être recrépi, enduit et blanchi tant en dedans qu'en dehors.
- Deux vitres du chœur avaient besoin d'être remplacées (8 pieds de hauteur, soit environ 2,50 m, sur 18 pouces de large, soit environ 48 cm).
- La couverture de la nef avait besoin d'être raccommodée.
- Des pièces de charpente devaient être remplacées dans le clocher.

Extrait de la transcription : « *Nous nous sommes transportés... dans le chœur de cette église, où après avoir fait nos prières, étans entré dans la sacristie de la dite église, il s'y est trouvé d'abord*

trois mauvaises chasubles ors d'état de servir, six autres chazubles plus de demy usées, desquelles deux de soye, une blanche et verte, l'autre violette, deux autres de camelot, l'une rouge et l'autre noire, une de filozelles de toutes couleur et l'autre de velour rouge, plus une autre chazuble de sartin de toute couleurs toutes neufves, une chappe de soye de Rois de Cicille de toutes couleurs ; quatre aubes, trois fines et une de grosse toille demy usée ; icelles chazubles se sont trouvées garnyes de leurs étolles et manipules, plus il y a un colier d'argent, un soleil sans pied aussy d'argent, un petit porte Dieu sans croix, une custode d'argent doré en dedans, trois mauvaises nappes à husage du grand autel, icelles de brin, et huit purificateires de toille de brin ; et lesdits expert et ayant visitté en notre présence et des susnommés, les réparations qui sont nécessaires au chœur de la ditte église, ils ont fait observer que toute la charpente dudit chœur de la ditte église est hors d'état de servir, qu'il faut qu'elle soit faitte tout à neuf, où il faut soixante-onze toizes de chevrons, douze toizes de festages et de sablières, quinze toizes d'antray pour les liaisons de la charpente ; pour la couverture, il faut au moins un milié et demy de latte, huit milliers de cloux, deux milliers de thuille ; ont observés de plus que le lambrissage du cœur est pouris et hors d'état de servir, que le dit chœur a besoin d'être crépis, enduis et blanchis en plusieurs endroits tant en dedans qu'en dehors ; qu'il faut aussy audit chœur deux vitres a plomb neuf de huit pieds ou environ d'autheur et dix huit poulces de large ou environ pour faire toutes lesquelles réparations et ledit lambrissage à neuf en se servant de mathériaux qui sont en état de servir et fournissant tous les autres mathériaux nécessaires, ils estiment qu'il en coutera la somme de quatre cent cinquante livres et ont déclarés qu'ils ne voudroient faire lesdits ouvrages au moindre prix ; de là, lesdits experts en notre présence et des susnommés, ayant visités les réparations qui sont nécessaires à la nef d'ycelle église, lesdits experts nous ont fait observer que la couverture de la nef doit être nécessairement repassée à neuf, qu'il y faut trois milliers de thuille, six milliers de cloux, dix bottes de lattes ; au clocher, il y faut deux liernes de chacun dix pieds, trois soliers de pareilles longueur et quatre carreaux de dix à onze pieds, qu'ils estiment le tout cent dix livres en fournissant les mathériaux nécessaires ; de là nous étant transportés dans la maison presbitérale, où étant avec les susnommés, lesdits experts ont fait observer qu'il faut nécessairement dessendre toute la thuille qui est dessus la chambre au-dessus de l'écurye pour redresser la charpente et la mettre dans son applond et faire le pignon du costé de la cuisine qui est en bois depuis le quarré, le refaire en pierre, les bois étant gastés ; refaire le pignon du costé debas tout à neuf depuis les fondements, également que la cheminée et les goutières où il sera nécessaires auprest des encognures dudit pignon qu'il faut une fillière de vingt quatre pieds de long pour perser les chevrons de la gallerye du costé de la place et ceux de la maison ; qu'il faut refaire le grenier de la dite chambre à neuf à double joints, qu'il faut à cet effet soixante toizes de planches neuves ; deux solivaux à l'écurye pour supporter le plancher de la chambre, raccommoier ledit plancher et le carlage ; qu'il faut dans la cave deux solivaux, rapprocher les planchers es endroits nécessaires, à faire le terrier tout à neuf où il sera besoin, également que celui de la cuisine pour suporter les chevrons, redresser la lucarne et la mettre dans son applond ; qu'il faut pour la couverture un millier de latte neuve, deux milliers de thuille, six milliers de cloux ; qu'il faut aussy dans la cuisine une petite vitre de trois pieds de hauteur et deux de large, et raccommoier celle du jardin, que pour faire toutes les dites réparations en fournissant tous les mathériaux nécessaires, ils estiments lesdits experts qu'il en coutera la somme de quatre cent quarante livres, de laquelle somme il y en a celle de deux cents livres pour les menues réparations, et le surplus pour les grosses réparations, et ont déclarés qu'ils ne voudroient faire lesdits ouvrages au moindre prix ; et de plus nous avons observés avec les experts et les susnommés que le jardin est entourés de mauvais palys, de laquelle visite, prestation de serment, estimations susdittes, ledit sieur Ribière, prêtre, nous a requis, a été à nous dit nottaire que nous luy avons accordé dans la forme que dessus pour servir et valloir en tems et lieux ce que de raison, et nous a aussy requis a été de ce que dans ladite église, il n'y a que le missel et le graduel et hantiphonaire le psaultier et le rituel, lesquels livres ils nous a dit avoir achepté à ses dépens et à ceux du sieur de Boismorand ; et tout fait et passé en présence de messire Georges Dubreuil, de Lourdouer, prêtre, curé de Lourdouer-St-Pierre, messire Pierre Delaveau, prêtre, curé de Fresselines, messire François Fayolles, prêtre, curé de Nouzerolles y demeurans... » (Archives départementales de l'Indre : G 927).



Procès-verbal de l'état de l'église en 1747 (Archives départementales : G 927)

Considérant l'état de l'église au début du XIX^e siècle, nous sommes portés à penser que ces travaux de réparation ne furent jamais exécutés dans leur totalité et que le chœur resta jusqu'à la Révolution dans un état quelque peu déplorable.

Ferme de l'ancien cimetièrre : 1751

Le 4 avril 1751, François Ribière, curé de la paroisse, afferma pour trois ans, à Silvain Peynot, sergent demeurant au bourg de Saint-Plantaire, syndic fabricien de la fabrique de la paroisse, l'ancien cimetièrre, situé au bourg de Saint-Plantaire, afin de pouvoir jouir du bois mort de ses arbres, moyennant la somme de 2 livres par an, à charge pour le preneur de l'entretenir, de le garder entouré de fossés, et de ne pas le dégrader. L'emplacement de cet ancien cimetièrre ne nous est pas connu.

La réforme des fondations de la paroisse : 1756

A la demande de François Rebière, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Plantaire, archiprêtre d'Argenton, Frédéric Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, ordonna, le 22 décembre 1756, la révision et la réforme des fondations pieuses contractées au profit de la cure, comme il s'en suit :

« 1° que la fondation d'Esther Rolinat en mil six cent quarante-huit qui a légué cinq livres de rente pour avoir douze messes dans la chapelle de Ste Catherine de Mirat (sic), éloignée du bourg de St-Plantaire d'un grand quart de lieue, demeurera réduite à cinq messes basses qui seront dites, savoir, tous les premiers lundis des mois de mars, may et juillet, et les deux autres l'une la veille de St-Laurent et l'autre le jour de Ste-Catherine.

2° Que celle de François de Quinsac en mil six cent soixante-sept qui a légué en rentes vingt-trois livres quinze sols pour avoir dans la chapelle du lieu de Bord éloignée du bourg de St-Plantaire d'un quart de lieue, une messe tous les mardis de l'année, et un Libera tous les dimanches dans l'église paroissiale, demeurera réduite à dix-huit messes qui seront dites dans la chapelle de Bord, savoir une le premier mardi de chaque mois et les six autres aux jours de mardi les plus commodes dont l'honoraire sera fixé à dix-huit livres, et les cinq livres quinze sols restants des susdits vingt-trois livres quinze sols seront pour l'honoraire du Libera tous les dimanches dans l'église paroissiale.

3° que celle de Toussaint Delavau qui en mil six cent soixante-six a légué six livres de rente pour avoir le deux novembre un service complet et solennel, sera exécutée, et pour cela sera fait le trois un service solennel consistant en un nocturne et laudes de l'office des morts avec trois grandes messes et un Libera à la fin de la dernière.

4° que celle d'Anne Dubois veuve François Quinsac en mil six cent quatre-vingt-sept, qui a légué vingt sols de rente pour avoir une grande messe le jour de Ste Anne, sera exécutée.

5° que celle de Marie de Beuvinand, en mil six cent quatre-vingt-sept qui a légué cinq livres de rente pour avoir un service à trois grandes messes et cinq messes basses le jour de St Joseph demeurera réduite à une grande messe le jour de St Joseph et à sept messes basses à la commodité du sieur curé et de sa paroisse.

6° que celle de Léonarde Deublon, en mil six cent quatre-vingt-six, qui a légué trois livres cinq sols, savoir trois livres pour le sieur curé et cinq sols pour le sacristain pour avoir dans la semaine de la fête de Toussaints un service de trois grandes messes, sera réduite à un service de deux grandes messes et une basse.

7° que celle de Marguerite Angost, en mil sept cent six qui a légué une rente de trois livres chargée en une chataignère produisant la même valeur pour avoir un service à trois messes basses, sera acquittée,

8° que la fondation de Charles Quinsac, sieur de Bord, en mil six cent quatre-vingt-onze, qui a légué vingt-sept livres de rente pour avoir dans la chapelle de Bord douze messes basses et un Libera et dans l'église paroissiale quatre service à trois messes dont une chantée et deux basses, sera exécutée,

9° que celle de Sylvain Marchand en mil sept cent quarante-deux qui a légué six livres de rente pour avoir un service de trois grandes messes, sera exécutée,

10° que celle d'André Valentin, qui a légué une rente de six livres reconnue en mil sept cent cinquante-deux, pour avoir douze messes basses dans la chapelle Ste-Catherine de Mirat distante d'un bon quart de lieue du bourg de St-Plantaire, sera réduite à six messes basses dans la dite chapelle,

11° que celle de Silvain Mitton qui a légué cinq boisseaux de seigle de rente pour avoir un service à trois grandes messes, sera exécutée.

Enjoignons au dit sieur curé de la paroisse de St-Plantaire de lire, publier par trois dimanches consécutifs au prône de sa messe paroissiale notre présent règlement et d'avertir le peuple que ceux qui prendroient quelque part, où auroient intérêt aux dites fondations et qui croiroient avoir de justes raisons de faire leurs remontrances à ce sujet ou se plaindre, ou de s'opposer à l'exécution dudit règlement, aient à le faire dans les trois mois après la dernière publication.... » (Archives départementales : G 928).

Cette révision était devenue indispensable par la hausse des prix et la dévalorisation des rentes assignées à certaines de ces fondations pieuses.

Anciennes dîmes noales de la paroisse : 1769

Sur la demande de Jean Peyronneau, curé de la paroisse de Saint-Plantaire, eut lieu le 24 juillet 1769, devant deux notaires royaux, Lasnier et Poirier, l'inventaire des dîmes noales qu'il était en droit de percevoir sur l'étendue de la paroisse au titre de sa cure, pour éviter toute contestation des autres seigneurs décimateurs de la paroisse. Les dîmes noales se levaient sur les terres nouvellement défrichées et mises en culture par les habitants.

Pour effectuer cet inventaire les notaires royaux et le curé se rendirent dans les villages de la Grange, de Bordessoulle, de la Forest, des Bordes, de Maisonneuve, de Saint-Jallet, etc.

- Au village de la Grange, ils rencontrèrent, Léonard Jacquet, charpentier, demeurant à la Grange, qui leur déclara connaître une terre appartenant à messire Jean Poirier, marchand habitant la Grange, et défrichée deux ans auparavant et alors emblavée.
- Au village de Maisonneuve, Margueritte Bourdier, veuve de Léonard Dupertuis, sieur de Maisonneuve, âgée de 65 ans, Louis et Marc Dupertuis, ses enfants, marchands demeurant en ce lieu, déclarèrent que la terre appelée la Grande Ouche et leur appartenant, contenant 7 boisselées, en chaume depuis une douzaine d'années, était une terre noalière, qu'une autre terre appelée Lafont Marpeau, contenant 30 boisselées, alors en chaume, était également noalière, qu'une autre terre appelée la Goutte Ranjon contenant 16 boisselées, autrefois en brandes et défrichée depuis cinq ans, était également une terre noalière, qu'une autre terre appelée le Pais (?) du Bouchet contenant 20 boisselées, alors en chaume, était aussi une terre noalière.
- Au village de Saint-Jallet, Sylvain Poirier, marchand âgé de 55 ans, Louis Pajaud, laboureur âgé de 80 ans, Louise Poirier, femme de Jean de la Charpaigne, âgée de 35 ans, Jean de la Charpaigne, laboureur, âgé de 60 ans, déclarèrent qu'une terre située au territoire Dumontel, était noalière depuis très longtemps, qu'une autre terre appelée Destretoux, alors en pâturage, contenant 5 boisselées, était noalière, comme celle appelée aux Gorces et contenant 4 boisselées, ou celle appelée au Bois Chaudereon contenant 3 boisselées. Ils déclarèrent également qu'un terrain appelé les Mas des Gorces contenant 30 boisselées avait été défriché une vingtaine d'années auparavant et qu'il avait toujours été une terre noalière, que le champ appelé du Lugeny, appartenant à Sylvain Cheyroux et contenant 4 boisselées était noalier, comme la terre appelée le Pastural de la Toussaint appartenant à Sylvaine de la Coste, veuve de Gaspard de la Charpaigne, contenant 1 boisselée et demie, comme la terre appelée le Bourdidou contenant 3 boisselées, ainsi qu'une terre appelée le Pré Moillon ou le Chasteigne Salesse contenant 3 boisselées, ainsi que la terre appelée au Chasteigne Fauconier contenant 2 boisselées alors en labour et appartenant à Louis Pajaud. Les déclarants ont également affirmé que la terre appelée Lamaudère à Mineaud, en brande et contenant 20 boisselées, devait être également une terre noalière, comme une terre appelée aux Pastural Toussaint contenant 5 boisselées et dépendante du domaine de Saint-Jallet.
- Au village du Monteille, Joseph Rozay, laboureur âgé de 32 ans, Pierre Poirier, laboureur, déclarèrent que la terre appelée des Bourdidoüe contenant 13 boisselées était une terre noalière défrichée une cinquantaine d'années auparavant, comme le Mas des Petites Ouches contenant quinze boisselées, ou comme la terre appelée des Ribières (ou Rebières) contenant

1 boisselée et demie appartenant à Gabriel Poirier, comme la terre appelée des Placeraux contenant 6 boisselées.

- Au village de Genestin, Martiel Fauconnier, laboureur âgé de 70 ans, déclara que le sieur Louis Dupertuis qui fut fermier des dîmes novalles pendant plusieurs années, lui avait dit qu'une terre du village contenant 3 boisselées avait été défrichée cinquante ans auparavant et était donc une terre novalière, qu'une autre terre appelée la Castelade contenant 3 boisselées autrefois en pré était aussi une terre novalière, comme une terre appelée des Mulleraud contenant 6 boisselées et appartenant à Léonard Jaudais, qu'au territoire de Beauvais, il y avait une terre appelée la Ranche contenant 5 boisselées, qui était également novalière, comme la terre appelée des Lugeay contenant 8 boisselées qui était autrefois en brande et qui fut défrichée.
- Au village de Saint-Lion (Saint-Léon), l'inventaire se poursuivit, avec pour déclarants Sylvain de Lespinas, maréchal âgé de 60 ans, et Sylvain Bonnet, laboureur.
- Au village de Chanteloub, sur la paroisse de Fresselines, comparurent Juillien Gaillardin, laboureur âgé de 83 ans et demeurant à la métairie de Bord, paroisse de Saint-Plantaire, François Giraud, laboureur âgé de 66 ans, Claude Parlebas, laboureur âgé de 27 ans, et Louis Pinet, laboureur âgé de 30 ans, qui firent leur déclaration des terres qu'ils connaissaient comme terres novalières dans la paroisse de Saint-Plantaire.
- Au village des Bordes, Ce fut Jean Bourdier, laboureur âgé de 70 ans qui fit la déclaration pour compléter le dit inventaire.

Les habitants déclarèrent également qu'ils avaient mis en culture une grande partie des communaux du village de Saint-Léon à charge de payer une rente au seigneur décimateur des lieux, ce qui amena une contestation du curé de Saint-Plantaire à qui devaient revenir les dîmes (Archives départementales : G 928).

Une paroisse trop grande pour un seul desservant

La paroisse de Saint-Plantaire dont les limites correspondaient à peu près aux limites de la commune actuelle (la limite entre les paroisses de Cuzion et de Saint-Plantaire furent précisées en juillet 1703 : Archives départementales : G 927 et G 659), de par sa disposition toute en longueur et par l'éparpillement de sa population, était difficilement desservie par le seul curé de la paroisse. C'est pourquoi, une des préoccupations majeures des curés de Saint-Plantaire, dans le courant du XVIII^e siècle, a été d'obtenir les moyens d'avoir un vicaire à demeure, pour desservir les villages éloignés du bourg.

Le 6 avril 1704, Jean Gizolme, curé de Saint-Plantaire, convoqua les paroissiens à l'issue de la messe, pour leur demander de réunir la contribution nécessaire à l'entretien d'un vicaire qui lui fut envoyé par l'archevêque de Bourges pour l'aider. Le curé avait alors un revenu qui n'excédait pas de 300 livres la portion congrue décrété par le roi et n'avait donc pas assez de ressources lui-même pour l'entretien du vicaire. Il demanda donc à ses paroissiens s'ils ne connaissaient pas d'autres revenus que ceux qu'il leur énumérât lors de cette réunion : *« le dîme du Clocher dudit lieu de St-Plantaire, vulgairement appelée le grand dîme, et est ordinairement affermé par chacun an trente septiers seigle, valant aussi chaque septier quatre livres, le septier étant de huit boisseaux, et chaque boisseau pesant vingt livres ; dans celui de Faugerest, affermé ordinairement par chaque année même quantité de bled à même mesure et valeur ; dans celui de Champarnoux, ordinairement affermé la quantité de six septiers de bled seigle semblable mesure et même valeur ; dans celui des Bordes, qui s'afferme ordinairement quatre septiers et dans certaines charges valant régulièrement quatre septiers seigle et quatre septiers avoine, qui lui est payé par le seigneur de la Chapelle sur le dîme, qu'il possède dans le village de St Jallet susdite paroisse, même mesure, sur quoi le sieur curé est obligé de payer de rente annuelle et charge au seigneur de Gargillesse la quantité de quarante boisseaux de bled seigle, mesure de sadite seigneurie de Gargillesse, et seize boisseaux au seigneur de Murat, mesure de ladite seigneurie de Murat ; ce qui fait connoître que le sieur curé est dans l'impossibilité de pouvoir nourrir, entretenir et payer ledit vicaire à lui envoyé de la part de monseigneur l'archevêque, n'ayant pas de revenu fixé dans sondit bénéfice, que simplement pour saditte portion congrue... ».*

Comparurent à cette assemblée : « *Jean Dupertuis, écuyer, sieur du Chiron, François Dupertuis, sieur de Maisonneuve, et de Joseph Dupertuis, sieur de St-Jallet, messire Pierre Dargier, écuyer, sieur de St-Plantaire, Silvain Poirier, Pierre Delesgue, Pierre Chauvat, marchands, Pierre Moreau, tailleur d'habits, Silvain Poirier, cabaretier, Silvain Baronnet, marchand, André Deschatrete, procureur fabricant aussi marchand, André Cujas, marchand, François Mernet, aussi marchand, François Charpentier, marchand, et autres principaux habitants de la dite paroisse* ».

Ces habitants déclarèrent que le curé ne possédait en vérité que le revenu du gros de la cure, c'est-à-dire les dîmes énumérées, et qu'il n'y avait pas d'autres dîmes ecclésiastiques dans la paroisse, outre celles dépendant du bénéfice du prieur de Maison-Feyne, diocèse de Limoges, *lequel prieur était une créature de son altesse monseigneur le prince*. Ainsi les habitants constatèrent que le curé ne pouvait pas entretenir le vicaire en question et qu'il fallait demander à l'archevêque de différer la commission du vicaire (Archives départementales de l'Indre : G 927).

Dénombrement des familles et des villages sur toute la paroisse en 1766

Le 15 décembre 1765, Jean Peyronneau, curé de Saint-Plantaire, Louis Bardon, procureur fabricant, et les principaux habitants de la paroisse, écrivirent à l'archevêque de Bourges pour lui signifier la nécessité de nommer et d'entretenir un vicaire auxiliaire pour la paroisse. Le curé expliquait que la paroisse se composait de vingt-trois villages et de huit hameaux, et que ces villages étaient éloignés du bourg. Georges Louis Phelypeaux, archevêque de Bourges, ordonna le 8 janvier 1766 alors une enquête.

Extrait de l'ordonnance de l'enquête : « *contenant que la dite paroisse est composée du bourg de Saint-Plantaire, de vingt-trois villages et huit hameaux dans lesquels il y a environ sept à huit cent communians, qu'elle est difficile à desservir, soit parce que ledits villages et hameaux sont la plus pars fors éloignés du bourg, soit à cause que ladite paroisse est toute en longueur, soit à cause que lesdits villages qui sont du côté du midi, il y en a la plus grande partie qui sont éloignés du cloché d'une lieue et demie et de deux lieues, que d'ailleurs la dite paroisse est bordée par la Creuse et traversée par le ruisseau de Murat qui rendent les chemins impraticables l'hiver, lesquels chemins sont plains de montagnes hérissées par les pierres et les rochers et gatés par les ravines, ladite paroisse traversée par la forêt du Murat qui est très considérable et dont les racines et les forts rendent les chemins d'autant plus impraticables et attendu qu'une paroisse dont la desserte est si pénibles exige nécessairement qu'il y soit éably un vicaire auxiliaire à qui la pension fixée par la déclaration du Roi doit être payée par les décimateurs ecclésiastiques de ladite paroisse et subsidiairement par ceux qui possèdent les dîmes inféodées d'autans que celles dont jouit le dit sieur curé lui tiennent lieu de sa portion congrue pour laquelle, elles furent abandonnées à ses prédecesseurs..* »

La pension d'un vicaire se montait à 150 livres, somme annuelle qui devait être payée par les décimateurs ecclésiastiques et laïques de la paroisse. L'archevêque ordonna au sieur Bigot, curé de Bazaiges, et à l'archiprêtre d'Argenton de vérifier ces faits et de mener l'enquête sur les revenus possibles pour assurer le financement de la subsistance d'un vicaire.

Cette enquête, qui confirma les dires des habitants, est, pour nous, très importante car elle nous donne une vision assez précise de la population de la paroisse en 1766. Le procès-verbal de cette enquête, dressé le 26 mai 1766, révèle que la paroisse se compose de 32 villages et hameaux, de 198 feux (foyers), de 751 communians et de 442 non communians. Le détail de chaque famille fut décrit dans le dénombrement (Archives départementales : G 928). Ce dénombrement nous apprend qu'il y avait dans le bourg, « *la maison de M. le curé composée de quatre communians et un enfant, la maison de Louis Bardon, six communians et cinq enfant, chez François Deslions, trois communians et quatre enfans, chez Amable Chauvat, quatre communians et un enfant, chez Melle Anne Poirier, deux communians et deux enfans, chez Claude Rochat, six communians et cinq enfans,* » etc.

L'archevêque de Bourges donna son accord pour la création d'un vicariat par un décret du 3 août 1766. Ce fut un certain Jean Gallot qui fut nommé vicaire et successeur à cette fonction à Gabriel Marcillac.

Le problème du paiement du revenu du vicaire

Il s'agissait ensuite de savoir par qui devait être payée la portion congrue de ce nouveau vicaire. Le prieur de Maison-Feyne, décimateur de la paroisse, refusa de payer et prétendit que la dépense devait être à la charge du curé de la paroisse, Peyronneau, qui refusa de prendre en charge la totalité de la dépense.

Cependant, on constate que le sieur Picot de Lacombe, prieur de Maison-Feyne, fut condamné à payer à Gabriel Marcillac, prêtre, vicaire de Saint-Plantaire, des arrérages de 35 livres 15 sols 10 deniers, le 30 mai 1768, jugement confirmé le 17 novembre 1768.

Il s'en suit un procès et une longue procédure pendant laquelle Peyronneau eut comme successeur Perrot des Bordes, dans la possession de la cure de Saint-Plantaire, et pendant laquelle le sieur Depuyferat succéda au sieur Picot Lacombe dans la possession du prieuré de Maison-Feyne. Une sentence fut rendue en la sénéchaussée de Guéret le 12 août 1785 déboutant le prieur de Maison-Feyne qui fit appel. Ce procès posait problème aux juristes de l'époque, car le curé levait les dîmes pour son revenu propre, mais était, de ce fait, décimateur, et devait, pour ses opposants, financer également le revenu du vicaire. Finalement les juristes donnèrent raison au curé de Saint-Plantaire en 1786 et 1788 considérant que les dîmes qu'il prélevait lui avaient été attribuées, en remplacement de sa portion congrue, par abandon en date du 10 décembre 1692, par le chapitre de Châteauroux, patron de la paroisse (Archives départementales de l'Indre : G 928).

Le terrage et la dîme

Il existait dans les archives de la cure (Archives départementales de l'Indre : G 928), un mémoire à consulter en cas de besoin portant sur les dîmes perçues par le curé en lieu et place de sa portion congrue :

« Monsieur le curé de Saint-Plantaire, dont la paroisse est située en majeure partie dans la province de la Marche et pour l'autre partie dans celle de Berry, ayant droit de dixme pour luy tenir lieu de sa portion congrue, tant sur la généralité de la partie de la paroisse scize en Berry, que sur plusieurs cantons de l'autre partie désigné sous les noms de dixmeries du Clocher et de Fougères. »

Le curé prélevait 1/13^{ème} des récoltes sur les dîmeries du Clocher et de Fougères. Cependant le seigneur de la Marche, à cause de sa seigneurie de Saint-Plantaire prélevait, lui, dans la dîmerie de Fougères, un terrage, appelé la terragerie de Fougères, et prélevait un autre terrage dans la dîmerie du Clocher. Il y eut de longues années de contestation entre les curés et les seigneurs pour savoir si les dîmes devaient être prélevées avant le terrage, après, ou en même temps que ce terrage. Il fut convenu, par habitude, que sur seize gerbes, les terrageurs en prenaient dix, n'en laissant que six aux dîmeurs, exceptées les gerbes que l'on appelait minaudières, sur lesquelles les terrageurs prélevaient cinq sur seize, et en laissaient onze aux dîmeurs du curé. A la fin du XVIII^e siècle, en 1788, les prélèvements du terrage avant la dîme furent contestés par les curés qui eurent gain de cause. La dîme devait se prélever avant le terrage à raison de 1/13^{ème} des gerbes et le terrage ne devait être prélevé qu'après (Archives départementales de l'Indre : G 928).

L'église, lieu de sépultures jusqu'en 1776

Dans la travée centrale du dallage de la nef de l'église, nous remarquons quatre pierres tombales gravées d'une croix, trois sont non loin du chœur, et une quatrième se situe du côté du clocher. Nous remarquons également que de nombreuses pierres du dallage sonnent creux et qu'à travers les interstices on perceoit des trous.



Pierres tombales de l'allée centrale de la nef.

Ces pierres tombales sont antérieures à 1776 et datent probablement des XVI^e ou XVII^e siècles.

Les curés avaient la faculté de se faire enterrer dans l'église, et même dans le chœur. Les paroissiens étaient, depuis la construction de la première église, enterrés dans le cimetière qui entourait l'église. Mais, certains paroissiens, des nobles, des notables, ou des bienfaiteurs de la paroisse, se faisaient enterrer dans l'église même. Les sources écrites nous éclairent sur ce sujet et nous remarquons à travers elles que les personnes qui furent enterrées dans l'église furent relativement nombreuses. Cette pratique était courante même aux XVII^e et XVIII^e siècles.

La pratique d'inhumation dans l'église se rencontre à travers les testaments du fonds de la cure :

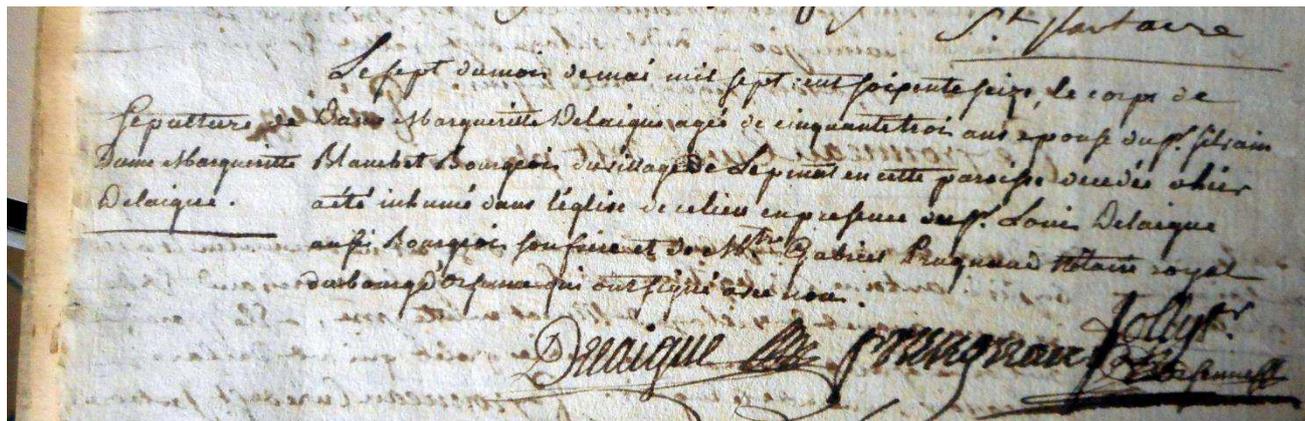
- Par leur testament établi le 4 novembre 1669, Nicolas Faucher, marchand, et Catherine Marcelles, sa femme, demeurant au village de la Brosse Roger, donnèrent à la cure de Saint-Plantaire une rente de 22 sous 6 deniers, afin que fussent célébrées une messe dans l'église de Cuzion et une dans l'église de Saint-Plantaire, où ils demandèrent à être enterrés (Archives départementales de l'Indre : G 926).
- Par son testament établi le 18 janvier 1682, Léonarde Dublon, femme de Mathieu des Places, marchand, donna à la cure de Saint-Plantaire une rente de 3 livres 5 sous, afin que fût célébrée le jour de l'anniversaire de sa mort, une messe dans l'église, et demanda à être enterrée dans l'église (Archives départementales de l'Indre : G 926).
- Par son testament établi le 22 mai 1706, Marguerite Angot, veuve d'Ardoin de la Lande, demanda à être enterrée dans l'église de Saint-Plantaire, et, constitua une rente de 3 livres 10 sols au profit de la cure (Archives départementales de l'Indre : G 927).

Dans les registres paroissiaux on trouve une grande quantité d'exemples :

- « *Le 13^{ème} mars 1691 a été inhumé dans cette église le corps de François Henri de Quinsac, chevalier, seigneur de Foy, fils de deffunt messire François de Quinsac, chevalier, seigneur de Bort et de Foy, et de dame Anne Dubois, résidant à Bort en cette paroisse, décédé le jour précédant âgé d'environ vingt-deux ans, en présence de messire François Delafere, chevalier, seigneur de la Maderole, et de Louys Simonnaud, écuyer, seigneur de la Grange, soussignés* ».
- « *Le 14^{ème} aoust 1691 a été inhumé dans cette église, le corps de Silvaine Blanchet, fille de messire Silvain Blanchet, notaire royal, et de dame Françoise Paris, ses pères et mères, aagée d'entour deux ans, en présence de messire Silvain Blanchet, son dit père, et de Léonard Denveriaud, soussignés* ».
- « *Le même jour et an que dessus (septembre 1691), a été inhumé en cette église, le corps de Silvain Rondeaud, bourgeois, décédé le jour précédent, âgé d'entour soixante-cinq ans, en présence de Jeanne de Gonilhon, sa femme de son vivant, et de Gabriel Jouesnet, le tout du bourg de Murat* ».
- « *Le 1^{me} avril 1692 a été inhumé dans cette église le corps de Jeanne de Gonilhon de Murat âgée de cinquante-cinq ans, en présence de Pierre Alexis de Gonilhon du bourg de la Chapelle, et de messire Jacques Combes, soussignés* ».
- ...
- « *Le même jour et an (6 novembre 1731), a été inhumé en cette église, par moy soussigné, le corps de Jeanne Frenaizon, âgée d'environ 45 ans, décédé le jour précédent au bourg de Murat* ».
- « *Le quinzième octobre 1731 a été inhumé en cette église le corps de François de la Cote, employé dans les gabelles, âgé de cinquante-cinq ans décédé le jour précédant au village de la Brousse de Crozant* ».
- « *Le treizième janvier 1732 a été inhumée en cette église le corps de Silvaine Delesgue, épouse de Pierre Rondaud, âgée de quarante ans, décédée le jour précédent au bourg de Murat* ».
- « *Le 29 janvier 1732, a été inhumé en cette église le corps de demoiselle Anne, fille de deffunt messire Silvain Joseph de Garson, seigneur de St-Plantaire et autres lieux, et de dame Marthe de Quinsac, âgée de 22 ans, décédée le jour précédent au lieu noble de Bort* ».
- « *Le premier février (1732) a été inhumé en cette église Silvain Frenaizon, âgé de vingt-cinq ans, décédé le jour précédent au village de Laubier* ».

- « *Le second jour de février 1732 a été inhumé en cette église le corps de Marie, fille de deffunt Silvain Blanchet, greffier de la justice de Murat, ... âgée de trois ans et demy, décédée le jour précédent au bourg de Murat* ».
- « *Le dix-huit novembre 1732 a été inhumé en cette église, par moy soussigné, le corps de Silvain Poirier, âgé d'environ soixante ans, décédé le jour précédent au village de St Jollet* ».
- ...
- « *Le sept septembre de l'an mil sept cent soixante un a été inhumé dans la nef de l'église de cette paroisse, le corps de Léonard Dupertuis, bourgeois, vivant époux de Margueritte Bourdié, décédé du jour précédent au lieu de Maison Neuve, âgé d'environ soixante-dix ans, en présence de Pierre et de Marc Dupertuis soussignés* ».
- « *Le dix aoust dudit an (1761) a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Marthe Margueritte Frenaison, vivante épouse de Louis Lavauld, marchand, décédée du jour précédent au lieu de la Roche, en présence de Gabriel Frenaison, soussigné, et de Pierre Barnadé qui ne sut signer* ».
- ...
- « *Le quinze juillet mil sept cent soixante-six a été inhumé dans la nef de cette église, par moi curé de Crozan soussigné, décédé d'hier au château de la Forest en cette paroisse, le corps de messire Jean Toussaint Rousseau de la Forest, écuyer, seigneur de la Forest, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, ancien capitaine de carabiniers, âgé d'environ quarante-cinq ans, fils de feu messire Jean Rousseau de la Forest aussi en son vivant chevalier de l'ordre de St-Louis, capitaine de carabiniers, et de dame Claude de Ponce, demeurant au château de la Forest, ont été témoins messire Etienne Hiroult prieur-curé d'Orcennes, messire Jean Moreau, curé de Cuzion, messire Léonard Mongié, curé de Dampierre, soussignés avec plusieurs autres ecclésiastiques* ».
- « *Le quatre octobre mil sept cent soixante-six a été inhumé dans la nef de cette paroisse, le corps de Mr Jean Mongie, bourgeois demeurant au village de Murat en cette paroisse, décédé de hier, âgé d'environ soixante-cinq ans, époux de Mme Anne Viergne, ont été témoins Gabriel Joseph Periot Desgranges, bourgeois, et Etienne Viergne de Laveau, soussignés* ».
- **... et les dernières sépultures dans l'église :**
- « *Le vingt-six janvier mil sept cent soixante et quatorze, a été inhumé dans la nef de cette église décédé d'avant-hier soir, au village de Murat en cette paroisse, le corps de Gabriel Blanchet, âgé d'environ quarante-cinq ans, fils de feu Silvain Blanchet et de défunte Anne Fore, ont été présents à son enterrement Silvain Blanchet de Lepinas, son frère, et Pierre Lainé son neveu du bourg de Pommier, avec moi soussigné* ».
- « *Le trente un may mil sept cent soixante-quatorze a été inhumé dans la nef de cette église, décédé d'hier au village de la Brousse Crozan en cette paroisse, et âgé d'environ cinquante-huit ans, Léonard Poirier, vivant veuf de Marie Segoud, ont été témoins Silvain Penot, sacristain, Léonard Poirier, Silvain Poirier, son frère, soussigné* ».
- « *Le vingt-six décembre mil sept cent soixante-quatorze a été inhumé dans la nef de cette église, décédé de hier au village de la Brouce Rouge en cette paroisse, André Jacquet, maçon, âgé d'environ trente ans, fils de feu Silvain Jacquet et de deffunte Marie Duguet, ont été présents à son enterrement Simon et Jean Jacquet, ses frères qui ont déclaré ne sçavoir signer* ».
- « *Le vingt-sept mars mil sept cent soixante et quinze a été inhumée dans la nef de cette église le corps de dame Marie Bruneau, âgée d'environ quarante ans, vivante épouse de sieur Jean Louis Vrinchon, capitaine général dans les fermes du roy, décédée de hier, fait par moi prieur d'Orsenne* ».
- « *Le douze novembre mil sept soixante-quinze a été inhumée dans la nef de cette église, décédée de hier au village de la Grange en cette paroisse, le corps de Marie Poirier, âgée d'environ quarante-cinq ans, vivante épouse en seconde noce de François Vernel sieur Delong, ont été présents à son enterrement Silvain Lelong, soussignés, et Jean Vernes qui a déclaré ne sçavoir signer* ».
- « *Le sept du mois de mai mil sept cent soixante-seize, le corps de Dame Margueritte Delaigne âgée de cinquante-trois ans, épouse du sieur Silvain Blanchet, bourgeois du village*

de Lepinat en cette paroisse, décédée hier, a été inhumé dans l'église de ce lieu en présence du sieur Louis Delaigne, aussi bourgeois, son frère, et de maître Gabriel Prugnaud, notaire royal du bourg d'Orsenne qui ont signé ».



La dernière sépulture dans l'église le 7 mai 1776

Par un édit royal daté du 10 mars 1776, les inhumations dans les églises devenaient interdites. Cet édit ordonna également de placer les cimetières, loin des habitations, en dehors des bourgs, déplacement qui ne sera fait à Saint-Plantaire qu'en 1811.

La destruction de la chapelle de Murat : 1778

En 1778, sur la demande de Jean Peyronneau, curé de Saint-Plantaire, l'archevêque de Bourges autorisa la destruction de la chapelle Sainte-Catherine de Murat, alors en ruine. On ne lui connaissait alors ni titulaire, ni fondateur, avec cependant des messes de fondation qui s'acquittaient dans l'église de Saint-Plantaire. La chapelle a donc été démolie et les matériaux, la cloche et les ornements, furent adjugés au profit des réparations du chœur de l'église de Saint-Plantaire.

Extrait de la transcription de l'ordonnance d'enquête : « Georges Louis Phelypeaux, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège apostolique, patriarche archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, commandeur chancelier des ordres du Roy, supérieur de la maison et société royale de Navarre, etc., à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut, sçavoir faisons, que vu la requête à nous présentée par messire Jean Peyronneau, prêtre, curé de la paroisse de St-Plantaire en notre diocèse, expositive qu'il y a dans la paroisse de St-Plantaire une chapelle sous l'invocation de Ste-Catherine de Murat, que cette chapelle est chargée de onze messes de fondations qui s'acquittent actuellement dans l'église par notre permission ; il paroît qu'on ne reconnoit ny fondateur, ny titulaire de cette chapelle, elle s'écroule de tous côtés et tombe en ruine, c'est pourquoy, il seroit très à propos de la faire démolir et d'adjuger au profit de la dite église de St-Plantaire, tant les matériaux que la cloche, les ornements et le missel au profit du chœur, c'est à cet effet que l'exposant nous donne la présente requête, aux fins qu'il nous plut permettre à l'exposant de faire démolir la chapelle sous l'invocation de Ste-Catherine de Murat, et d'adjuger au profit de l'église de St-Plantaire tous les matériaux en provenants, que la cloche, et les ornemens et le missel au profit du chœur ; ladite requête signée Peyronneau curé de St-Plantaire ; l'ordonnance de soit communiqué à notre promoteur en date du vingt huit septembre dernier, signée Dubois vicaire général ; les conclusions de notre promoteur en date du cinq octobre présent mois, signées Godard promoteur, tout vu et considéré le saint nom de Dieu invoqué, nous ordonnons qu'avant faire droit, il sera fait une enquête, pardevant le sieur Moreau curé de Cuzion en notre diocèse que nous commettons à cet effet, de la commodité ou incommodité de la dite destruction pour le tout communiqué à notre promoteur, être par luy requis et par nous ordonné ce qu'il appartiendra. Donné à Bourges, le six octobre mil sept cent soixante dix huit. » (Archives départementales de l'Indre : G 928).

La cloche de 1780

Le bronze de la cloche de la chapelle de Murat a sans doute été réemployé pour augmenter le poids des cloches de l'église de Saint-Plantaire. Le registre paroissial de l'année 1780, au 25 juin, porte la mention des baptêmes des cloches de cette paroisse : « *Le vingt-cinq juin mil sept cent quatre-vingt ont été bénies par moy soussigné les cloches de cette paroisse dont a été parain de la première Silvain Alagonotte sabotier et maraine Catherine Chauvat son épouse du village du Peux en cette paroisse qui ont déclaré ne sçavoir signer*

Peyronneau curé de St-Plantaire

Le même jour et an que dessus a été également bénie la seconde cloche dont a été parain maître Joseph Mongie, sieur de Bressolle et du Patinet procureur d'office des justices de Murat et Orcenne et procureur de celle de St-Plantaire, et maraine dame Marie Catherine Moreau, son épouse, du village de Murat en cette paroisse, soussignés.

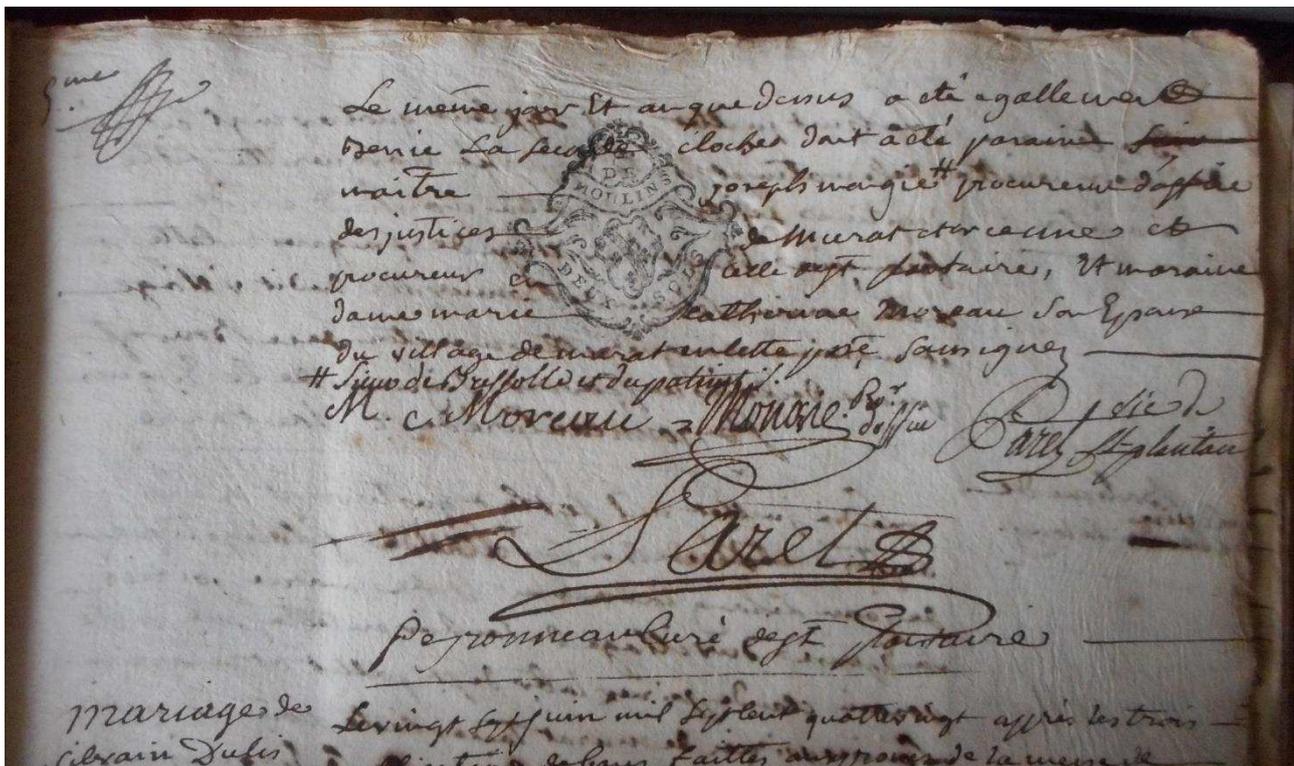
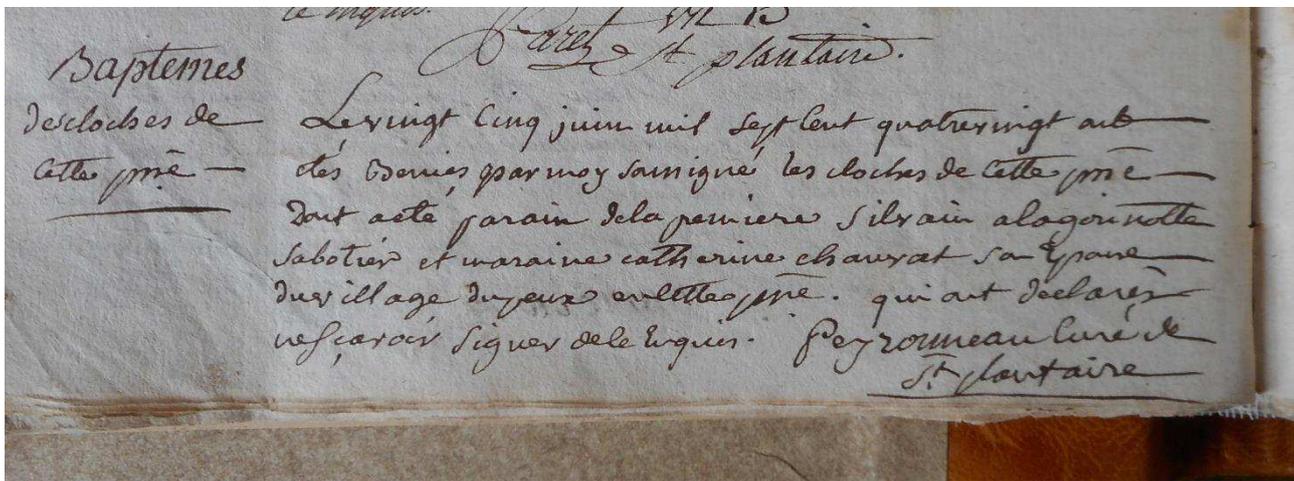
M. Moreau,

Mongie, procureur d'office

Paret, vicaire de St-Plantaire,

Paret,

Peyronneau, curé »



Registres paroissiaux (Archives communales)



La cloche actuelle du clocher de Saint-Plantaire est l'une d'elles. Elle date de 1780 et a été fondue par J. Martin, fondeur. Décorée d'un crucifix et d'une Vierge à l'Enfant, elle porte l'inscription suivante : « St PANTALEON P (patron) DE LA Pse (paroisse) / VENEZ REJOUISSONS AU SEIGNEUR HATONS NOUS DE NOUS PRESENTER DEVANT / LUI POUR CELEBRER SES LOUA(N)GES Ps (psaume) 49 Mrs J PERONNEAU PRIEURE CURE DE CETTE PAROISSE GABRIEL FRENOIS / BARONNET SINDIC 1780 I MARTIN FONDEURS / I B MARTIN FONDEUR »



La dîme de la chapelle du Fer

Le 24 juin 1788, par devant les notaires de Fresselines et de Murat, au village du Recoquelin, paroisse de Saint-Plantaire, messire Thomas Boiron, prêtre, vicaire de la paroisse de Saint-Etienne de Vandoeuvre, demeurant au bourg de Vandoeuvre, en sa qualité de chapelain de la chapelle de Saint-Jean au Fert, située dans la paroisse de Saint-Plantaire, afferma pour neuf ans, à Louis Dupertuis, marchand demeurant au village de la Grange, la moitié des dîmes qui se levaient sur le territoire du village de la Grange, dîmes de la chapelle du Fer, moyennant la somme de 30 livres par an payable à la saint Martin. L'acte précisait que le sieur Dupertuis ne pouvait mettre, ni laisser, aucune planche, bois, ni autre chose dans la dite chapelle au Fert qui pourrait donner l'occasion à l'archidiacre de prononcer un interdit sur la dite chapelle. Dans le cas d'un interdit jeté sur la chapelle, le sieur Dupertuis s'engageait à payer les frais pour la levée de cet interdit. Cet affermage fut établi en présence de Charles Mugnant, meunier, et Silvain Pinet, laboureur, tous deux demeurant au bourg de Murat (Archives départementales : G 928).

La dîme de la chapelle Saint-Fiacre de l'église de la Chapelle-Baloue

Il existait une fondation, nommée le bénéfice de la chapelle saint Fiacre, dans l'église de la Chapelle-Baloue (Creuse), dont les revenus, environ 215 à 240 livres, étaient prélevés sur la moitié des dîmes de Saint-Jallet de la paroisse de Saint-Plantaire, et sur un tiers des dîmes de Drouille, les Bordes, la Forest, Bordessoulle et les Manes, à charge de réaliser deux messes par semaine à la Chapelle-Baloue. Cette fondation fut acquittée jusqu'en 1789 (Archives départementales : G 928).

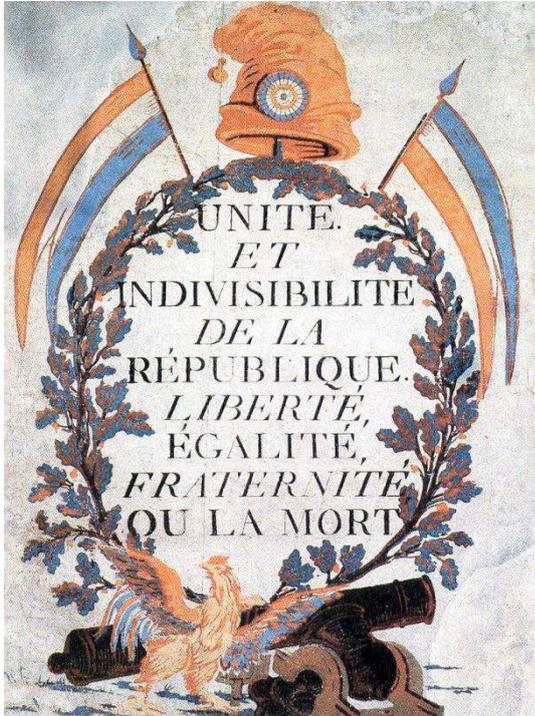
L'ancienne cure très modifiée au XIX^e siècle



Photographie fournie par Mme Anne-Marie Martin

La Révolution française

Une période révolutionnaire difficile



L. Michon qui dépouilla les registres de la Municipalité nous relate cette période dans sa monographie, nous le citerons ici :

« le registre de la Municipalité de Saint-Plantaire débute par la démission du curé Perrot-Desbordes comme maire de Saint-Plantaire, en raison de sa nomination à la cure d'Ardenes (25 avril 1790).

Ensuite est fait l'état des dîmes perçues par le curé de la paroisse. De cet état, il résulte que ces dîmes s'élevaient à 1163 livres, défalcation faite de 156 livres pour le blé dû à la seigneurie de Gargillesse et à celle d'Orsennes et pour les décimes imposées sur la cure.

Le curé dont il est question plus haut fut remplacé par M. Delesgue, qui n'adhéra pas à la constitution civile du Clergé. Le 13 février 1791, il prête le serment exigé, mais avec des restrictions qui le font suspecter plus tard.

Aussi, n'ayant pas voulu prêter le serment légal, fut-il remplacé, en octobre 1791, par un prêtre constitutionnel, l'abbé Picou.

Au début de la Révolution, la Municipalité restait attachée à l'ancien régime et prenait fait et cause pour le

prêtre non assermenté. Chaque dimanche, il y avait dispute à l'église entre les deux curés, qui étaient convenus de dire leur messe à tour de rôle ; l'ancien avait enlevé les ornements nécessaires aux offices ; le nouveau fut obligé d'en acheter pour son usage. L'heure des messes se trouvait parfois intervertie ; de là, disputes, et à la suite, délibérations de la Municipalité, qui rejetait le tort sur le prêtre constitutionnel, tandis que l'abbé Delesgue était présenté comme la douceur même (voir dix délibérations du 13 février 1791 au 14 octobre 1792).

Dans sa remarquable thèse de doctorat : les débuts de la Révolution dans les départements du Cher et de l'Indre (Paris, Hachette, 1902, pages 397-398), Marcel Bruneau n'a pas manqué de faire allusion à ces discussions tumultueuses, d'après des archives départementales du Directoire du district d'Argenton, et les lettres de Picou du 3 novembre 1791, et du 7 février 1792 :

« Dans la plupart des communes de l'Indre, nous dit-il, où le curé avait refusé le serment, il y eut de la fermentation. Mais elle ne se traduisit que rarement par des actes de violence. Elle ne devint dangereuse, en 1791, que dans quelques communes du district d'Argenton, à Orsennes, à Saint-Plantaire, à Montchevrier, à Mouhet, à Saint-Marcel... Même hostilité à Saint-Plantaire qu'à Orsennes contre le curé constitutionnel Picou.. Au moment où l'assermenté allait s'installer, le maire de la commune, en écharpe, cria dans l'église : «Sortons tous d'ici, ne restons pas à la messe d'un gueux ! » Il n'est pas jusqu'au sacristain qui ne se mit à injurier le nouveau curé et à le traiter de « chien damné ». La suite répondit à un aussi beau début. Tantôt ce fut le sacristain qui refusa le service de la messe les jours ouvriers. Tantôt ce fut le maire qui, sortant de la messe de Delesgue, l'ancien curé, lança en passant, à Picou, l'épithète de « gredin », tantôt ce furent les enfants de Saint-Plantaire qui cassèrent, à coups de pierre, les vitres du presbytère, ou leurs parents qui employèrent leurs loisirs, pendant la messe paroissiale, à couvrir d'ordures la porte du malheureux « intrus ».

Enfin, en exécution de la loi du 26 août 1792, un certificat de civisme fut délivré au prêtre réfractaire le 23 septembre 1792. Ce certificat est daté au registre de l'an IV de la Liberté, 1er de la République ».

« Le départ de l'abbé Delesgue, semble avoir pacifié la population et une nouvelle municipalité remplaça l'ancienne ».

Nous avons relevé une querelle entre les deux prêtres en 1791 et 1792, pour récupérer les bénéfices des fondations pieuses (Archives départementales de l'Indre : G 928). La municipalité attesta que le curé Delesgue s'acquittait des fondations le 28 novembre 1791.

Les biens nationaux

Les biens possédés par des établissements ecclésiastiques sur le territoire de la commune furent saisis et vendus au titre de biens nationaux.

La chapelle du Fer fut vendue le 23 juillet 1791. Thomas Boyron, prêtre, desservant le Pêchereau, déclara au district, le 11 décembre 1790, qu'il était pourvu d'un petit bénéfice sous l'invocation de saint Jean du Fer en la paroisse de Saint-Plantaire, dont les fonds et bénéfice consistaient seulement en une portion de dîme qui était annuellement affermée pour le prix de 30 livres (Archives départementales de l'Indre : G 298).

Le presbytère fut vendu le 17 messidor an IV (5 juillet 1796) à François Baronnet.

Cinq boisselées de terre provenant de la cure de Saint-Plantaire furent vendues le 23 juillet 1791 au profit de Silvain Poirier pour 1400 livres. La *gouée* (vigne) de la cure, contenant deux boisselées, fut vendue le 7 floréal an III (26 avril 1795) au profit de Mathurin Charasson, du Menoux, commune de Saint-Plantaire.

De nombreux biens appartenant aux émigrés ayant fui la Révolution avaient été également saisis, notamment la métairie de Bord et ses dépendances appartenant autrefois à l'émigré Silvain de Lamarche, la métairie de Saint Léon appartenant à l'émigré Saint Maur, les biens de l'émigré Lusignan, etc.

L. Michon nous raconte : « *C'est l'époque de la vente des biens des émigrés. Les domaines de Bordesoule, de la Porte, le Moulin Ratet, trois maisons à Bord, celle du métayer de Saint-Lyon (Saint-Léon), la métairie de Saint-Jallet, d'autres domaines et d'autres maisons encore, des superficies considérables de brandes, de pacages, de gorges, des étangs et des bois passèrent des émigrés Comte de la Marche, Galland de Saint-Maur et E.. Deleffe aux mains de Pierre Montet, Delacoux, Martial Bonesme, François Fauconnier, Silvain Lépinat, Philippe Loisillier, Jean Lacoste, Silvain Parlebas, Silvain Darraud et surtout des frères Baronnet, marchands, qui achetèrent tous les biens autour du bourg, de même que la chapelle du Fer, dite aussi la Chapelle de Saint-Jean, le 23 juillet 1791, et le presbytère le 17 messidor an IV* ».

Après avoir acheté, au moment de la vente des biens nationaux, la cure, son jardin et ses dépendances, le citoyen François Baronnet, ancien syndic de la paroisse, céda ces biens à la commune le 12 fructidor an X (30 août 1802).

Plantaire-le-Bouzantin

Le décret du 25 vendémiaire an II (16 octobre 1793) invita les communes qui avaient changé de nom à faire passer leurs délibérations au comité de division de la Convention Nationale. Le tableau des changements de noms fut dressé le 27 floréal an II (16 mai 1794) par les administrateurs du Directoire. Saint-Plantaire, nom trop chrétien pour les sans-culottes, devint pour un temps « Plantaire-le-Bouzantin ». Après la Terreur, la commune retrouva rapidement son véritable nom.

La disparition d'une cloche de 1780

Nous avons remarqué lors de nos recherches que souvent il est question des cloches du clocher. En fait, il n'y a actuellement qu'une cloche dans le clocher de l'église, l'une de celles qui furent bénites en 1780. La seconde cloche de 1780 a sans doute été descendue pendant la Révolution, comme ce fut partout le cas, pour obtenir du bronze pour financer l'effort de guerre ou pour fabriquer des canons.

XIX^e siècle

Les dernières grandes transformations

Les sources historiques

Ce chapitre a été construit grâce au dépouillement des registres des délibérations de la Municipalité, des dossiers des bâtiments communaux des archives communales, et au dépouillement de la liasse 2 O 207 – 7 des Archives départementales, concernant les bâtiments communaux dans le fonds de la Préfecture de l'Indre.

Les curés du XIX^e siècle

Se succédèrent à la desserte de la paroisse de Saint-Plantaire : Jarry en 1802, Raillère en 1820, Tible en 1822, Regnault en 1824, Martial en 1831, Popineau en 1834, Raynaud en 1842, Ithier en 1877, Lecomte en 1894, et Lasset en 1904.

La remise en état : 1803

Le 25 prairial An XI (14 juin 1803), le Conseil municipal s'assembla en réunion extraordinaire pour décider d'une imposition extraordinaire sur la commune pour financer les réparations à faire à l'église et au presbytère, pour payer les linges, les objets et les ornements nécessaires à l'exercice du culte, ainsi qu'une augmentation du traitement du desservant à 1000 francs pour lui payer un domestique considérant la grande étendue de la commune : « *la population de la commune de Saint-Plantaire est nombreuse, que l'église et le chef-lieu sont sur l'un des confins de la dite commune, que cette même commune se compose de trente-trois villages ou hameaux presque tous éloignés du chef-lieu, et plusieurs de cinq à six kilomètres, que les chemins qui conduisent au chef-lieu aux dits villages, et des uns aux autres, sont infiniment difficiles, et presque impraticables surtout en hiver, qu'ainsi le desservant ne peut absolument faire le service sans un cheval, dont la tenue nécessite celle d'un domestique, que les denrées, même de première nécessité, sont portées au plus haut prix ; qu'enfin et convenu qu'un ecclésiastique chargé de la direction d'une nombreuse population, soit mis au-dessus du stricte nécessaire et surtout du besoin, afin de lui attirer la considération que la vertu et les valeurs ne peuvent lui donner* ».

Le sous-préfet donna son accord à un prélèvement fiscal de 500 francs sur la commune pour financer le traitement du desservant, pour financer les réparations à faire à l'église et au presbytère, à condition de limiter la dépense en linges, objets et ornements nécessaires à l'exercice du culte au stricte nécessaire.

Le maire déclara dans un formulaire le 8 août 1808 que la commune de Saint-Plantaire se possédait aucune fabrique en 1807. La fabrique sera reconstituée peu après.

L'état de l'église et du presbytère en 1810

Dans un formulaire rempli par le maire de la commune le 20 décembre 1810, il fut constaté qu'il y avait des réparations à faire au clocher, en dedans et en dehors, à la sacristie, au chœur, et à leur couverture, qu'il fallait refaire le pignon de la nef, que la couverture de la nef devait être entièrement

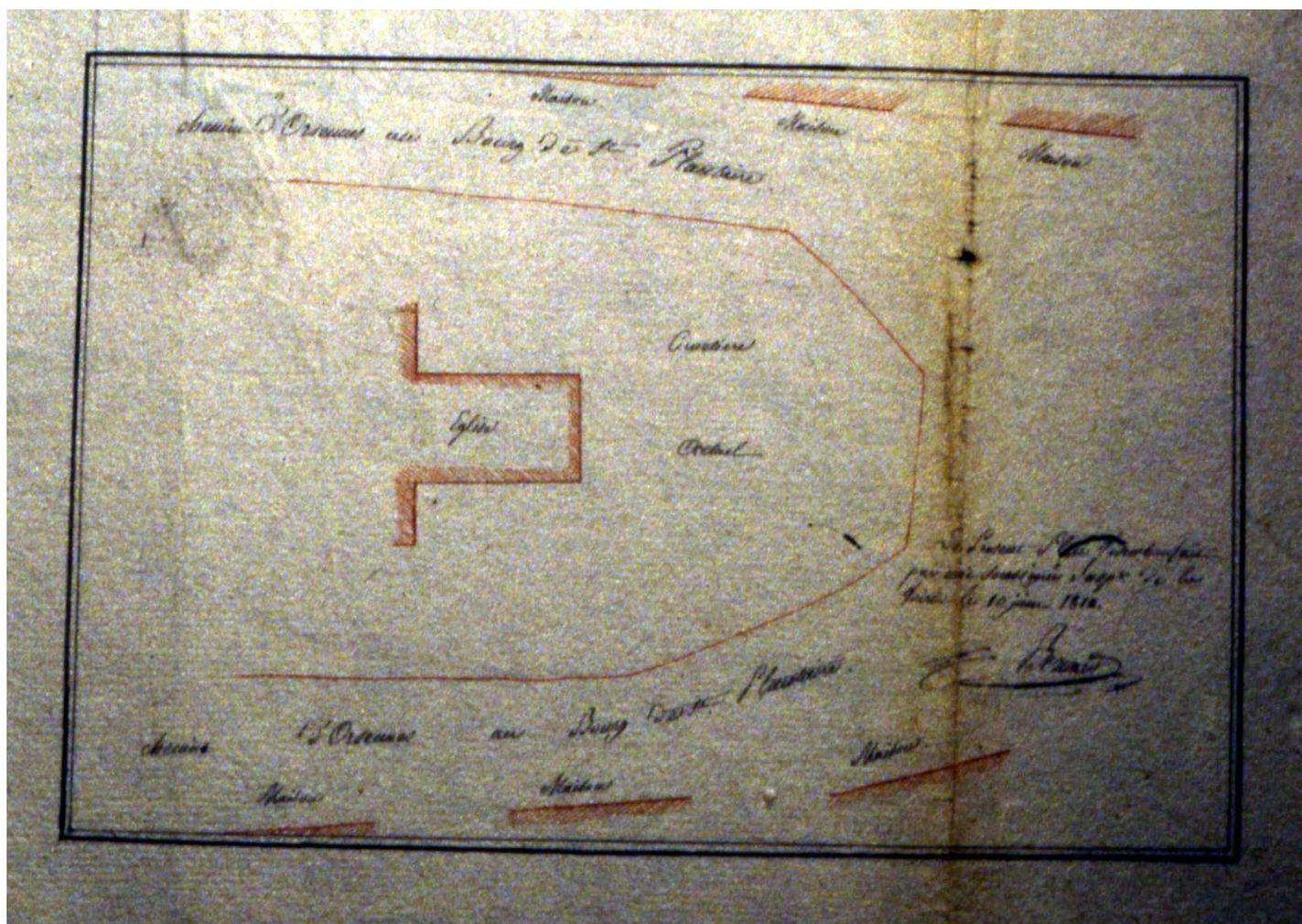
repiquée, que les murs de l'église et de la sacristie avaient besoin d'être reblanchis à la chaux, que les vitres avaient besoin de réparations, comme la petite porte de l'église, que la couverture en tuiles du presbytère était ouverte, qu'il y pleuvait de tous les côtés, qu'il fallait remplacer des chevrons, que les cheminées étaient à refaire, ainsi que le four qui avait besoin d'être recouvert et carrelé, et que trois croisées (fenêtres) étaient en très mauvais état.

La translation du cimetière : 1810

Selon L. Michon, « au temps de la Révolution, on n'enterrait plus que dans la partie qui sépare l'église du presbytère, sauf une étroite ruelle qui était barrée, la nuit, au moyen d'une forte pièce de bois. La pierre d'appui de ce maladrer se voit encore à un mètre de hauteur dans le mur de la façade de la cure. Les gens avaient coutume de franchir le mur du cimetière et au besoin d'y déposer des ordures, contre quoi protestait énergiquement la municipalité ».

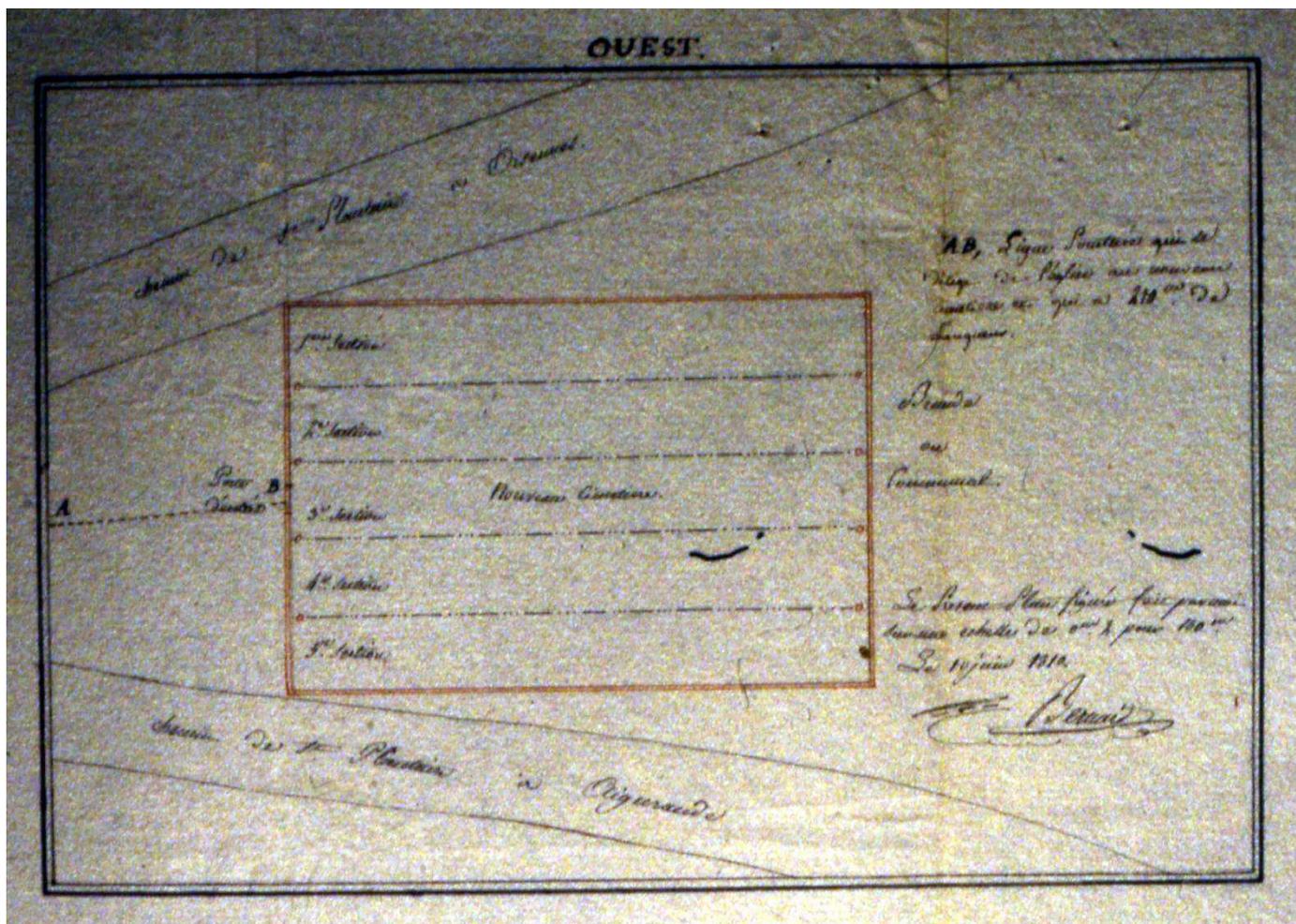
En fait le cimetière entourait l'église de part et d'autre de la nef et du chœur. Mais un décret napoléonien de 1808, reprenant les directives d'une ordonnance royale de 1776, interdit la mise en sépulture près des habitations, cela pour des questions d'hygiène. C'est cette mesure qui obligea les municipalités à placer les cimetières en dehors des bourgs. La municipalité de Saint-Plantaire prit les dispositions nécessaires.

Le 10 juin 1810, l'emplacement de l'ancien cimetière fut décrit par l'inspecteur de la voirie : « il étoit situé au centre du bourg et entourait l'église ». « Les maisons d'habitations qui le bordaient des deux côtés estoient à une distance de six à dix mètres ». « Il étoit mal clos de murs de peu d'élévation présentant des brèches considérables ».



Plan de 1810 de l'ancien cimetière (Archives communales).

L'emplacement du nouveau cimetière fut agréé par un docteur en médecine le 3 août 1810. Pour assurer le financement de la translation, un décret de Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la confédération suisse, autorisa la commune de Saint-Plantaire, le 12 avril 1811, à s'imposer extraordinairement d'une somme de 1346,50 francs pour payer les frais de clôture du nouveau cimetière.



Plan de 1810 du nouveau cimetière (Archives communales).

Réfection de la charpente, du beffroi et des couvertures : 1829-1834

Le 5 août 1822, la municipalité fit la constatation de la nécessité d'exécuter des réparations au clocher de l'église. Ces travaux furent retardés et un membre de la fabrique donna sa démission le 11 juillet 1828 pour la non-exécution des travaux.

Un devis estimatif, d'un montant de 3129 francs, fut établi le 15 décembre 1828 prévoyant la restauration complète du beffroi et de la flèche, sa couverture en bardeaux peints, la réfection de la toiture de la nef et du chœur en tuiles, et la réparation de la voûte en lambris du chœur et de la nef. Les travaux de réfection du beffroi et du clocher furent adjugés le 18 octobre 1829 à M. Jacques Charpentier, demeurant à Cuzion, et furent réalisés en fin d'année pour un montant de 1850 francs et furent réceptionnés le 30 décembre 1830. Le 23 avril 1829, le roi Charles X donna l'autorisation à la

commune de s'imposer extraordinairement d'une somme de 2905 francs pour financer les réparations à faire à l'église et au presbytère.

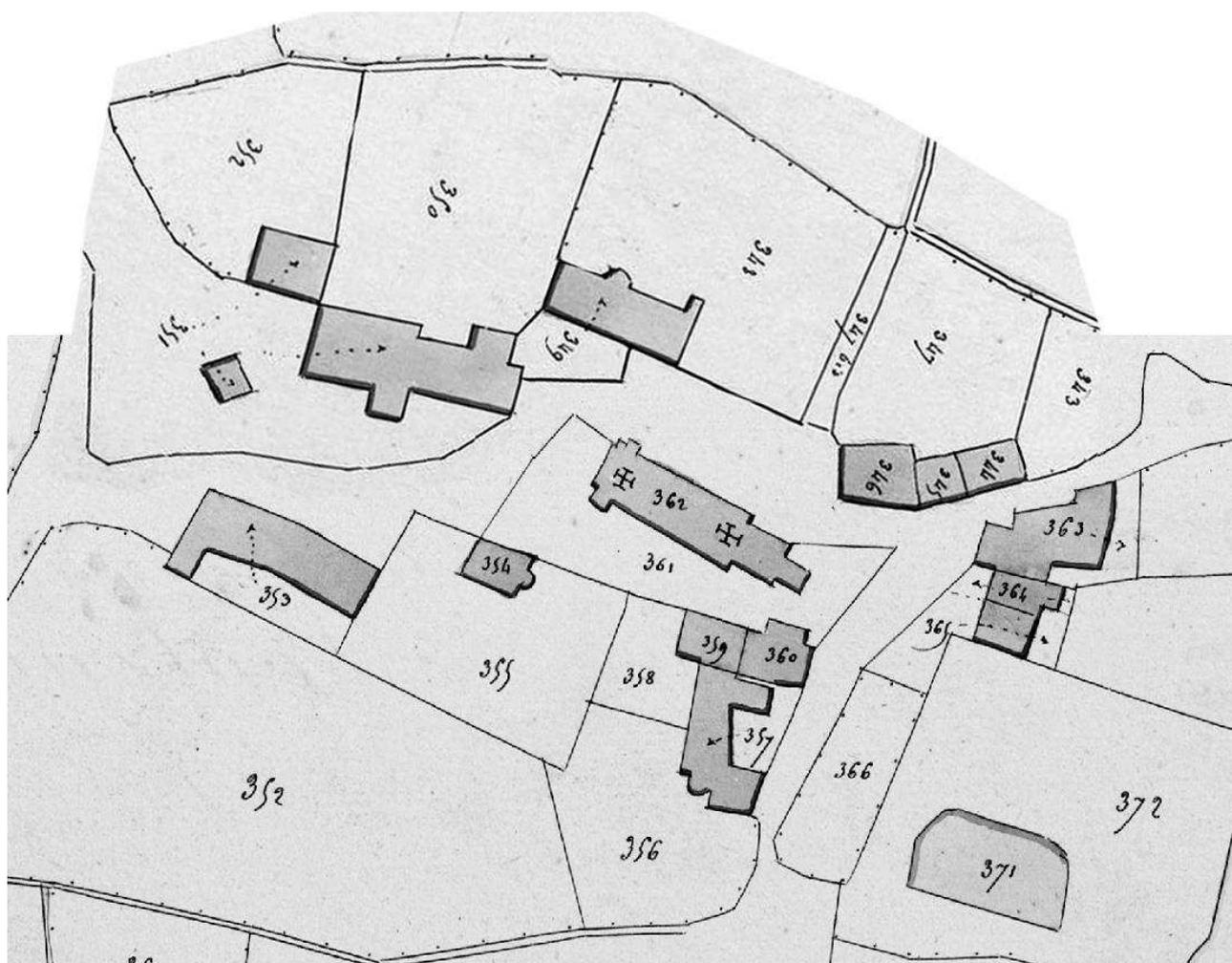
Des travaux à exécuter à la cour et au jardin de la maison curiale, furent aussi adjugés le 15 mars 1829. Pour ces travaux de réfection, des pierres servant à la clôture de l'ancien cimetière furent réutilisées.

Travaux à l'église et au presbytère : 1834

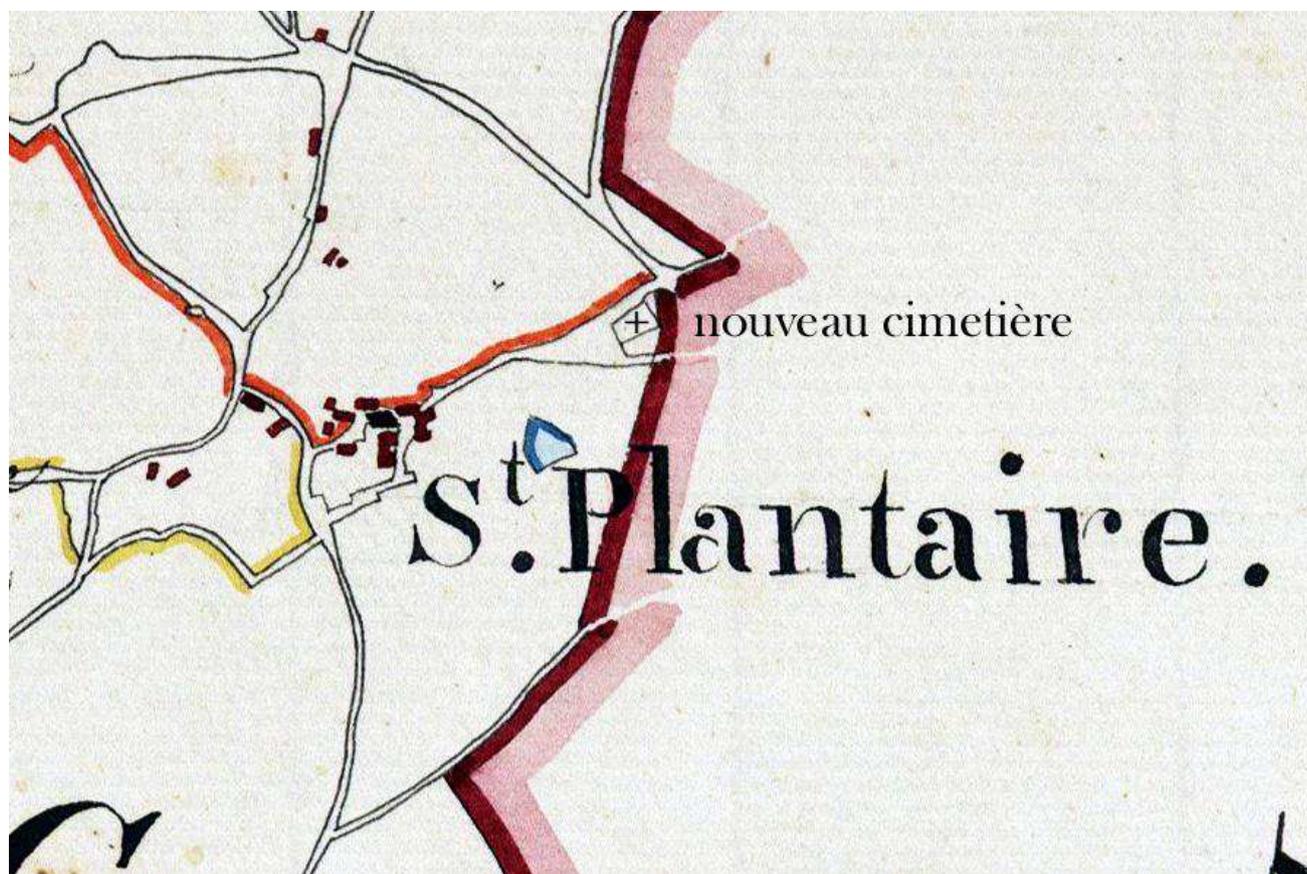
Un devis des réparations à faire à l'église et au presbytère fut établi le 4 avril 1833 par M. Duodin, inspecteur voyer de l'arrondissement, pour un montant de 378 francs. Il fut approuvé par le Conseil municipal le 9 avril 1833. L'autorisation de l'adjudication des travaux fut accordée les 23-26 septembre 1833. L'adjudication eut lieu le 20 octobre 1833. Une lettre datée du 18 juillet 1834, nous informe que la réception de ces travaux était prévue le 21 juillet 1834. Elle eut lieu le 24 juillet 1834. En 1834, la municipalité fut autorisée à une imposition extraordinaire pour le paiement des dits travaux. La somme de 370 francs fut payée le 7 novembre 1834 à Jean-Baptiste Rondeau, demeurant à Saint-Plantaire pour les travaux qu'il fit à l'église et au presbytère.

Le roi Louis-Philippe autorisa la commune le 27 janvier 1837 à s'imposer extraordinairement sur deux ans d'une somme de 1000 francs pour faire face aux dépenses de remise en état du presbytère.

Le bourg sur le cadastre napoléonien de 1835



Cadastre napoléonien de 1835 : Section A2 et C2 assemblées (montage photographique).
(Archives communales)



Cadastre napoléonien de 1835 : tableau d'assemblage.
(Archives communales)

1841-1842 : réparation de la chapelle de Fer

« La commune de St-Plantaire possède une petite chapelle appelée la Chapelle de Fer, où a lieu à certaines époques de l'année un grand concours de monde. Les habitants tiennent beaucoup à la conservation de cet édifice qui est en assez mauvais état. Un devis des réparations à y faire a été dressé et soumis au Conseil municipal qui par sa délibération du 10 mai dernier (1841) a voté le prélèvement sur les fonds libres de la commune d'une somme de 175 francs pour faire face à cette dépense » (lettre du sous-préfet au préfet : Archives départementales de l'Indre : 2 O 207 – 7).

Les travaux consistèrent en : la fabrication d'un autel neuf en bois, avec un gradin dessus d'un mètre et demi de hauteur orné de chaque côté d'une colonne plate avec un couronnement dont le milieu fut orné d'un petit tableau représentant saint Jean ; l'établissement d'une petite fenêtre vitrée au-dessus de la porte d'entrée ; la réfection des deux portes de la chapelle ; la réalisation d'un plafond au-dessus du chœur de la chapelle en torchis de terre, bois et paille, enduit à la chaux ; la pose d'un lait de chaux sur les murs intérieurs de l'édifice ; la confection, avec les planches qui étaient dans la chapelle, de deux bancs, un de chaque côté ; l'enduit des murs ; pour un montant de 175 francs.

Réfection du presbytère : 1845

Un devis fut établi le 12 novembre 1845 qui portait la dépense des réfections à faire au presbytère à 200 francs. Il fut prévu le recrépissage des murs, la réfection du colombage d'un pignon et la réfection de la porte.

Des fondations apparentes : 1852

Le 21 septembre 1851, il fut procédé à la vente à l'enchère publique de l'ormeau planté devant le portail de l'église. Il s'agissait de l'arbre de la Liberté planté pendant la Révolution.

Le 10 octobre 1852, le curé de la paroisse fit remarquer à la municipalité que le déblai qui avait eu lieu sur la place publique a découvert d'un mètre de profondeur le mur de l'église (partie nord) en sorte que les fondations se trouvaient actuellement au niveau du sol. La partie du mur qui avait été déblayée, était dégarnie de mortier et dans quelques endroits, manquaient des pierres qui lui étaient nécessaires à sa solidité. Le curé demandait donc l'installation d'un glacis protecteur, l'arrachage des ormeaux plantés devant la porte de l'église, la réfection de la toiture, la mise en place de deux marches devant la grande porte, et, la restauration des murs du chœur. Il indiquait que la fabrique, trop pauvre, ne pouvait venir en aide à la commune pour faire ces réparations.

Quelques réfections à la toiture : 1853

Réuni le 20 février 1853, le conseil municipal, ayant estimé les dépenses de réfection des toitures et des murs de l'église à 107,20 francs, et que le desservant de la commune avait lui-même dépensé 65 francs pour le remplacement de la cloche, et considérant qu'une somme de 50 francs devait être employée à la réparation de la toiture de l'église, demanda à la préfecture que 220 francs soient utilisés à ces dépenses sur les fonds disponibles de la commune.

L'état de l'église en 1861

Le 28 décembre 1860 la municipalité établit que « *la lézarde du chœur de l'église a été mesurée* ». « *A partir de l'angle nord à une marque verticale coupée par une marque horizontale, il y a 66 cm* ». Elle fit appel à l'architecte du département pour estimer le péril. L'architecte du département, M. Dauvergne, établit un rapport de l'état de l'église de Saint-Plantaire et des réparations les plus urgentes à y faire le 22 août 1861.

« *Le jeudi 22 août 1861, l'architecte du département de l'Indre, soussigné, après avoir fait reconnaître à Monsieur le Maire de Saint-Plantaire, le jour et l'heure de sa visite, s'est transporté au chef-lieu de cette commune afin d'examiner l'église et de constater son état, ainsi qu'il avait été invité à le faire par la lettre de Monsieur le Préfet de l'Indre en date du 24 juin dernier, et d'après la demande exprimée dans la délibération du conseil municipal en date du 12 mai 1862.*

Après avoir visité l'église dans toutes ses parties, l'architecte soussigné a reconnu :

1° que l'église de Saint-Plantaire dont la construction première remonte au XI^e siècle, a subi quelques modifications et remaniements deux ou trois siècles plus tard, et que vers le milieu du XV^e siècle, on a semblé avoir l'intention de la voûter en pierre, attendu que des naissances de pilastres ou colonnes intérieures ont été construites du côté gauche de la nef, et qu'à l'extérieur on a préparé les fondations de contreforts, mais que ce projet n'a reçu qu'un commencement d'exécution.

2° que les murs de la nef et du pignon principal construits en maçonnerie de moellons granitiques avec encoignures et contreforts aux angles de la façade antérieure seulement présentaient un degré de solidité et de conservation satisfaisantes.

3° que ceux du chœur au contraire ont subi depuis assez longtemps déjà quelques avaries qui paraissent s'aggraver ; ainsi l'on remarque à la jonction des murs latéraux du chœur avec le pignon postérieur des déchirures qui partent de chaque angle à la base de ce pignon, et le sillonnent dans toute sa hauteur et se rapprochant de la pointe. Ces déchirures proviennent de la tendance qu'ont les murs latéraux à se déverser au dehors, soit par suite du déchaussement de leurs fondations, soit à cause de la poussée des charpentes. Ces murs surplombent environ de 12 à 15 cm de la base au sommet. Cependant il n'y a point quant à présent péril en la demeure. Mais plus on attendra pour les réparer et plus on s'exposera à voir la dépense nécessaire s'augmenter ; quoiqu'il en soit dès maintenant, la seule réparation réellement efficace serait une reconstruction des dits murs et du pignon avec consolidation des charpentes.

Cette reconstruction en réemployant les matériaux existants et conservant au chœur sa forme et ses dimensions actuelles ne donnerait pas lieu à une dépense inférieure à sept ou huit cents francs, y compris les raccords à faire sur la toiture de la sacristie.

Mais le chœur, tel qu'il est aujourd'hui, est bien sombre, bien étroit, et assez insuffisant, la sacristie placée à la suite, est beaucoup trop petite et basse d'étage et il conviendrait de profiter de la reconstruction pour agrandir ces deux parties essentielles de l'église et leur donner de meilleures proportions. Une dépense de cinq à six mille francs dans ce cas nécessaire.

Quant aux autres parties de l'église, nef, et clocher, rien ne menace ruine, ni ne réclame de réparations urgentes ; seulement l'ensemble est assez pauvre et assez délabré.

Ainsi la nef n'est éclairée que par deux fenêtres au sud de trop faibles dimensions, la voûte en bardeaux disjoints laisse à l'intérieur pénétrer le vent, la pluie et la neige, dont la toiture en tuiles ne garantit pas suffisamment les combles. Une voûte en lattis plafonnée serait bien préférable, et une couverture en ardoises remédierait aux inconvénients dont il vient d'être parlé.

Le clocher en bois, couvert de bardeaux, réclamerait aussi la substitution de l'ardoise, et la flèche, trop écrasée, pourrait être remplacée par une aiguille plus élancée et de forme plus gracieuse ; enfin la façade pourrait être rejointoyée et des rampants en pierre placés sur les pignons pour les préserver des dégradations du temps.

Mais tous ces travaux dont l'ensemble pourrait s'élever encore à six ou huit mille francs en sus de la reconstruction du chœur, ne sont pas urgents et ce ne serait qu'en cas de ressources disponibles que la commune ferait bien de les entreprendre dans un avenir plus ou moins rapproché.

En conséquence, l'architecte soussigné, conclut :

1° qu'il n'y a aucun danger imminent dans l'état actuel des murs du chœur, malgré l'existence de deux fentes assez prononcées attendu qu'elles existent depuis plusieurs années et qu'elles peuvent grandir encore avant que la chute des murs soit prochaine, et qu'il suffit de les surveiller.

2° que dans quelques années, comme aujourd'hui, la seule réparation fructueuse serait la reconstruction des trois murs du chœur.

3° qu'il serait convenable, lors de cette reconstruction, d'agrandir le chœur et la sacristie. Il y a au chevet de l'église un terrain suffisant.

4° Enfin que beaucoup d'autres améliorations sont désirables pour l'église de Saint-Plantaire, mais qu'aucune d'elles n'est urgente au point de vue de la solidité ou de la conservation de cet édifice ».

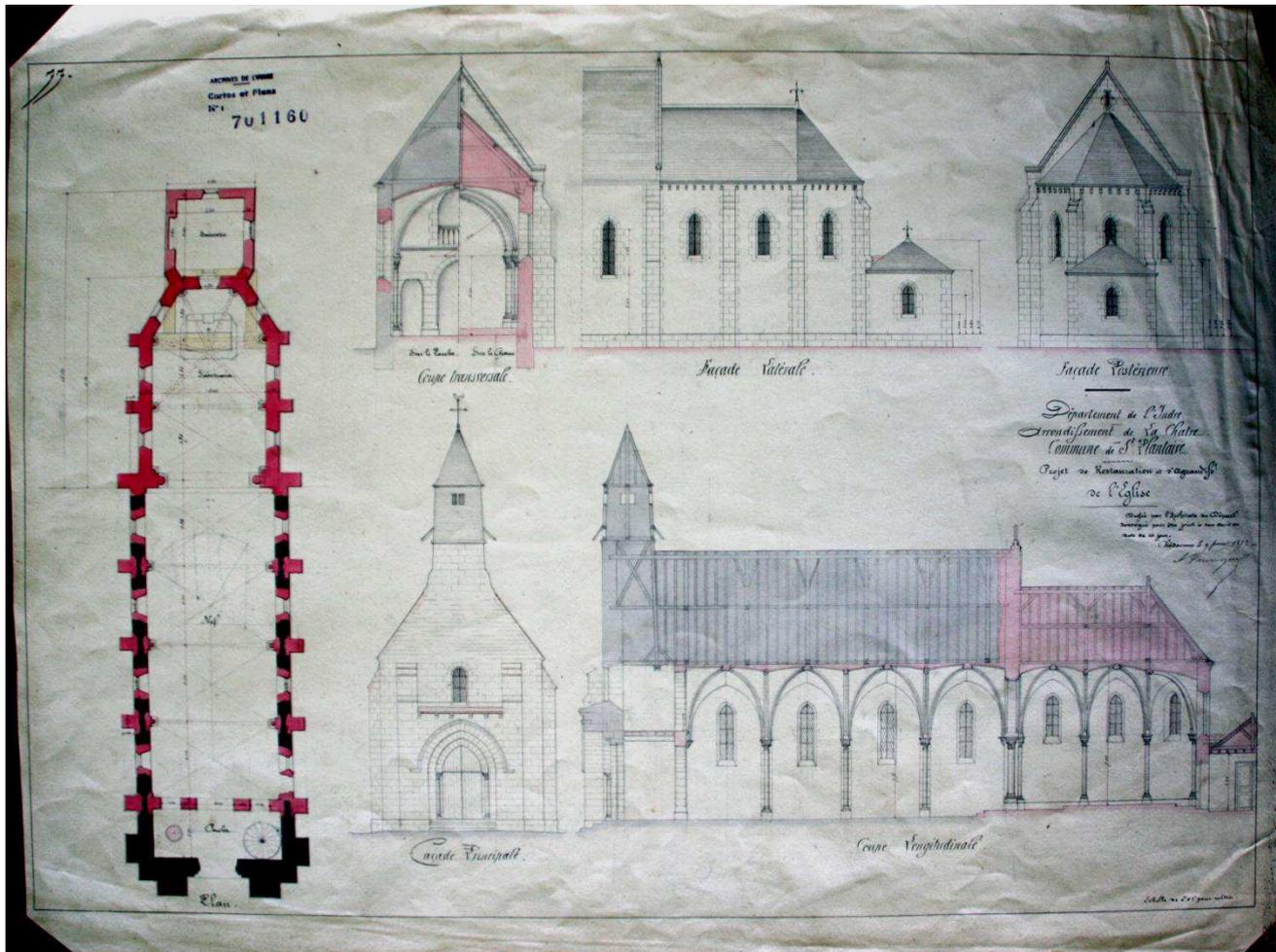
Les travaux n'intervinrent donc pas avant une quinzaine d'années. L'église continua à se dégrader rendant indispensable de grands travaux de réfection. Le retour à la prospérité dans la société française dans la seconde moitié du XIX^e siècle, permit, comme ce fut le cas dans la plupart des communes, d'entreprendre de grands travaux de réfection vers 1875.

La reconstruction du chœur et de la sacristie, et le remplacement des toitures (1873-1877)

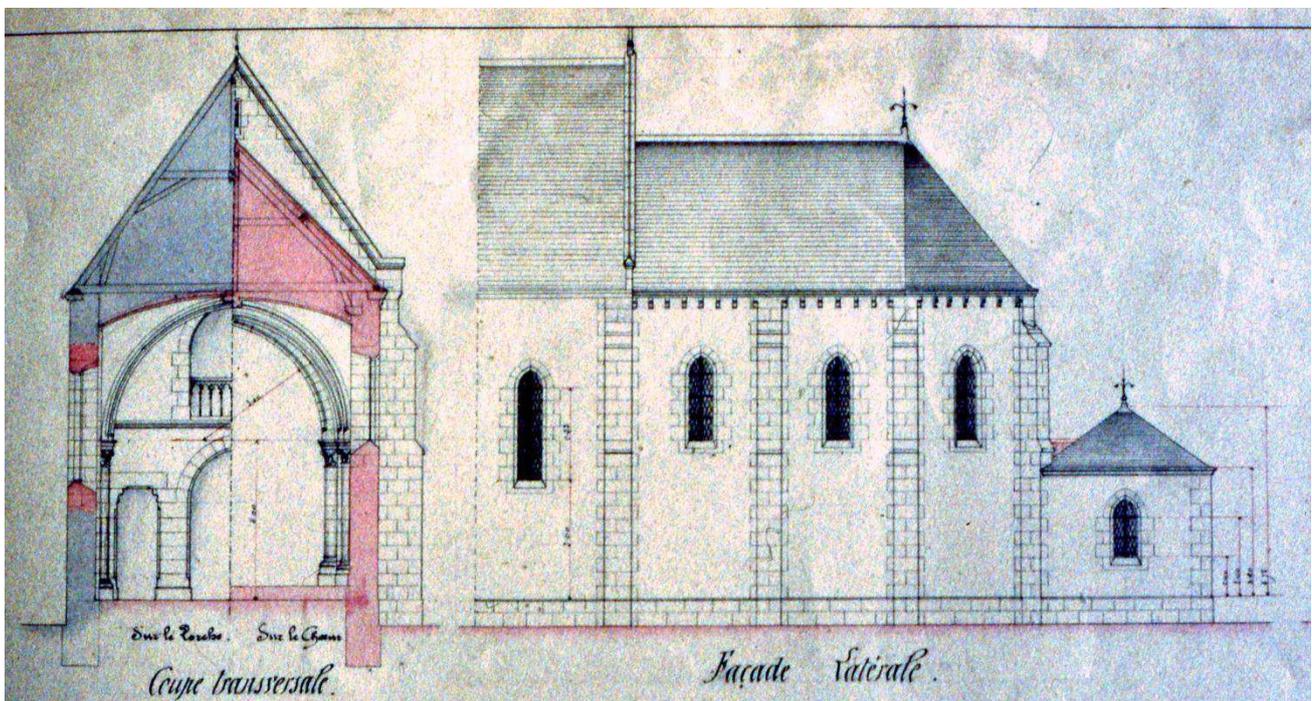
En 1872, l'état général de l'église était désastreux. Les réparations étaient urgentes et ne pouvaient être différées. Ayant sollicité l'aide de l'Etat, la municipalité reçut le 13 janvier 1871 une aide de 1500 francs du Ministère de la Justice et du Culte pour la réparation de l'église. Pour financer une partie des travaux, la municipalité décida le 19 novembre 1872 de procéder à la vente de terrains communaux pour une valeur de 4 500 francs. De plus, une somme équivalente de 4 500 francs fut prise sur le budget communal, faisant ainsi une somme de 9 000 francs pour le financement des deux premières tranches des travaux. Le 13 avril 1873, le conseil de fabrique décida d'accorder à ces travaux la somme de 1000 francs répartie sur les budgets de 1873 et 1874.

M. Dauvergne, architecte du département établit un premier devis le 9 février 1873, pour un montant de 21 300 francs. Son projet était très ambitieux et prévoyait, outre la reconstruction du chœur et de la sacristie, la construction de voûtes à croisées d'ogives dans la nef renforcée par des contreforts.

Le voûtement de la nef correspondait à la troisième partie de ce devis. Cette partie finira par être abandonnée par manque de financement. Seuls les travaux de reconstruction du chœur et de la sacristie et la réfection des toitures de la nef et du clocher furent prévus.



Plan du 9 février 1873 (Archives départementales : Epure : n° 701-160)



L'archevêque de Bourges donna, le 28 mai 1873, son accord au projet, mais trouva que l'église avait une forme disgracieuse. La promesse du Conseil municipal de construire par la suite deux chapelles latérales mit fin à ces attermoiements.

La municipalité vota pour ce faire la somme de 7233 francs le 13 avril 1873 (4933 francs provenant de la vente de terrains communaux, et 2300 francs sur le reliquat de crédit de 1872). La fabrique apportait une subvention de 1000 francs. L'Etat donna un secours de 3500 francs le 21 juillet 1873. Les ressources de la commune ne furent pas suffisantes pour payer ces travaux dans leur totalité. Les travaux durent donc être ajournés. Un nouveau vote de la municipalité d'un montant de 567 francs porta l'investissement total à 12 300 francs. Il manquait donc 9000 francs pour réaliser le projet de l'architecte dans son ensemble. Il ne fut donc conservé que les deux premières sections du devis, qui se montaient, elles, justement à 12 300 francs.

Le devis fut donc approuvé par la municipalité le 20 novembre 1873. Une première adjudication des travaux le 26 décembre 1873 ne trouva pas preneur. Il fallut faire une augmentation de 2 %, soit 320 francs de coût supplémentaire, sur le devis pour trouver un adjudicataire. Le 20 novembre 1873, la municipalité reçut l'approbation par le préfet de l'Indre de l'adjudication à Léon Vallet, entrepreneur à Saint-Sébastien, du devis d'un montant de 11 906,17 francs. C'était cet entrepreneur qui travaillait à l'exécution des travaux de l'église d'Eguzon, ce qui mit la municipalité en confiance. Le cahier des charges de ces travaux fut établi le 26 décembre 1873, et le Conseil municipal décida donc le 25 janvier 1874, de conclure un marché, passé le 8 février 1874, avec Léon Vallet, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Saint-Sébastien, canton de Dun (Creuse), pour un montant de 11 906,17 francs selon le devis de monsieur Dauvergne, architecte, augmenté de 2 %.

En 1874, les travaux étaient en cours d'exécution. Un premier état des travaux réalisés fut dressé le 15 juin 1874. Etaient alors réalisés : la construction de la cloison en briques séparant le chœur de la nef, la démolition du chœur et de la sacristie, le terrassement, la maçonnerie des fondations et celle de l'élévation, en pierre granitique et en pierre d'Argenton, l'enlèvement de l'ancienne couverture du clocher, la réalisation d'une couverture neuve en ardoises au clocher, la réparation de la croix et du coq.

Les travaux furent réceptionnés provisoirement le 9 décembre 1875. Il restait encore à réaliser la rectification de la croix du clocher, le redressement de la consolidation de la zinguerie mal faite, la réalisation des peintures des murs de la sacristie, et le remplacement de quelques ardoises et du zinc enlevés par le vent.



Le chœur de style néo-gothique, romantique et nationaliste, construit en 1874

Un devis supplémentaire d'un montant de 3000 francs fut établi en juin 1876. Le Conseil municipal vota, le 13 février 1876, une dépense de 1200 francs pour la réalisation de ces travaux. Le sous-préfet de la Châtre approuva ce surplus de dépense le 15 avril 1876 et sollicita une aide de l'Etat de 1800 francs. L'Etat apporta, le 8 janvier 1877, une aide de 1500 francs. Ce qui portait l'investissement à 2700 francs.



Le chœur et la sacristie de 1874

Les travaux furent réceptionnés définitivement le 6 février 1877 en présence du maire, de M. Vallet, l'entrepreneur, et de l'architecte du département. Furent réalisés :

La reconstruction du chœur et de la sacristie :

- La construction d'une cloison en briques pour séparer le chœur de la nef (140 f).
- La démolition du chœur et du sanctuaire (150 f).
- La fouille de terre pour établir les fondations des murs (28,52 f).
- La maçonnerie des fondations (562,48 f) et celle en élévation (2292,36 f).
- La fourniture de la pierre de taille granitique (1952,94 f) et de la pierre de taille du Pont-Chrétien (965,56 f).
- La taille de la pierre de granit (1324,80 f) et la taille de la pierre du Pont-Chrétien (352,04 f).
- La taille des moulures (446,80 f).
- Les nervures en plâtre des voûtes du sanctuaire (508,90 f).
- Les voûtes en briques doubles (565,90 f)
- Le bonzillage au-dessus de la sacristie (16,80 f).
- Le plafond de la sacristie (30,80 f).
- La maçonnerie de briques à plat (18 f).
- Le dallage du sanctuaire (160,65 f).
- L'enduit en plâtre au fond du placard (4 f).



Les voûtes en briques du chœur de 1874



Chapiteaux supportant l'arc d'entrée du nouveau chœur et son voûtement : 1874

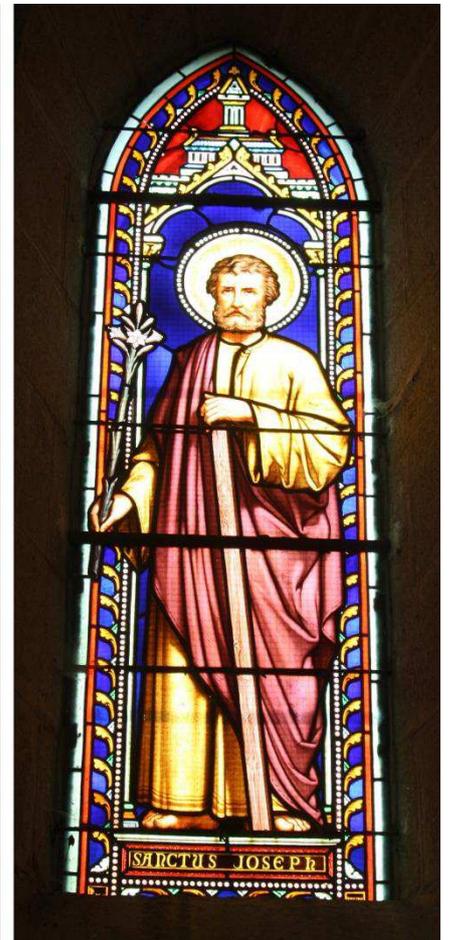




Stus JOANNES-BAPTISTA



SANCTUS PANTALEO



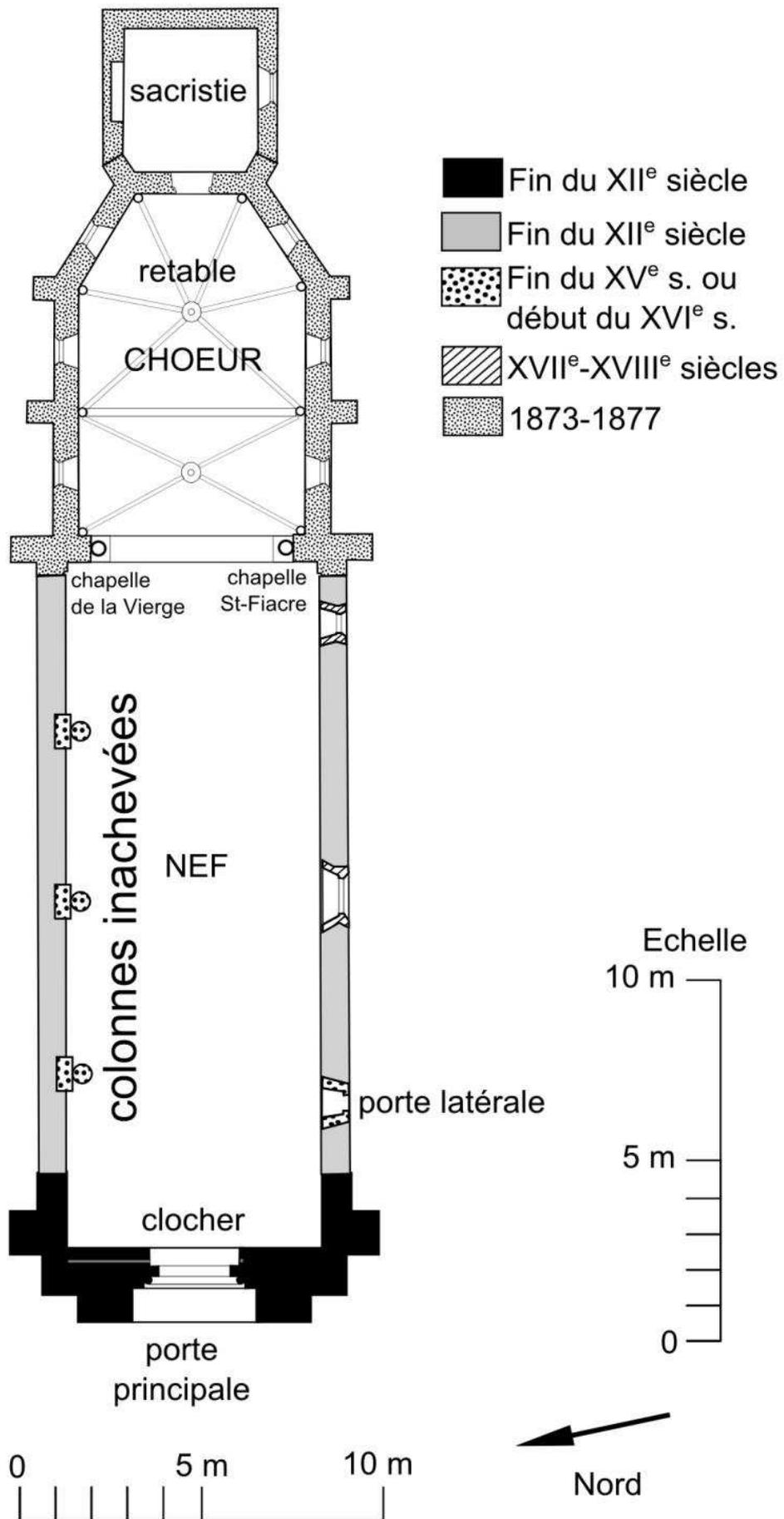
SANCTUS JOSEPH

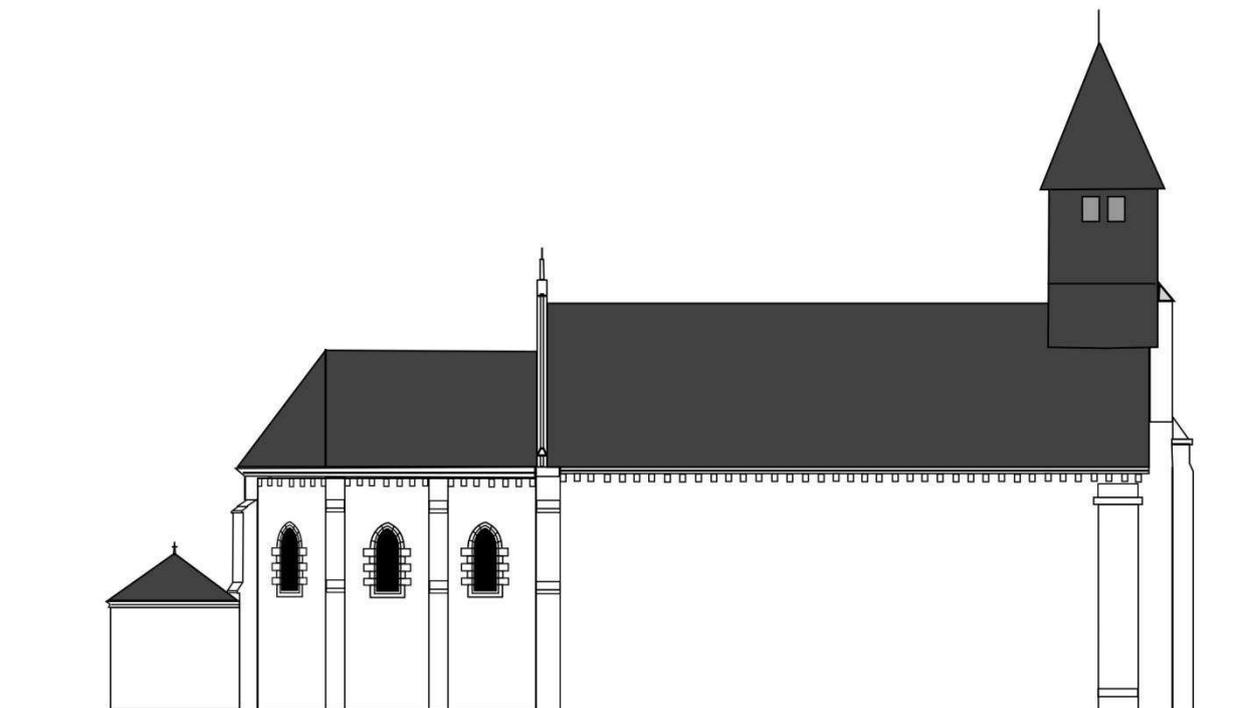
**Les trois vitraux du chevet à trois pans du chœur datés de Tours 1875 et signés L. Lobin.
Œuvre de Lucien-Léopold Lobin, maître verrier tourangeau.**



Le chœur de 1874-1875, ses baies et son voûtement intérieur.

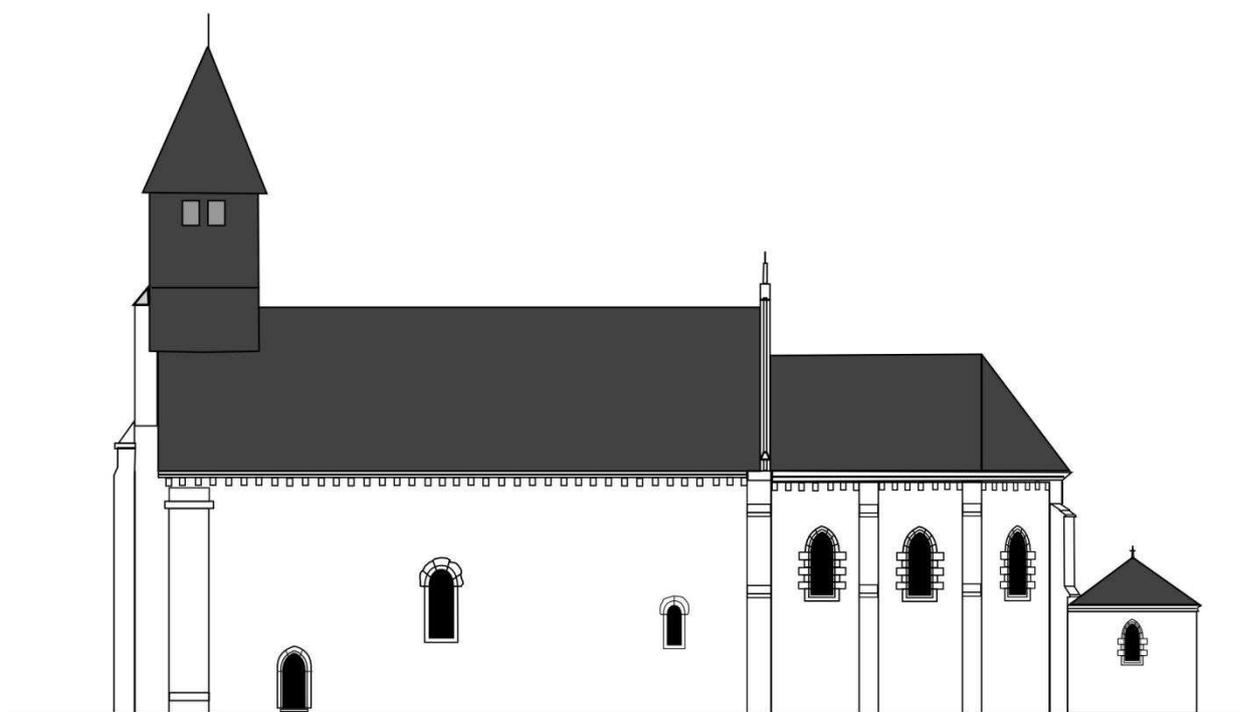
L'église à la fin du XIX^e siècle





façade nord

L'église à la fin du XIX^e siècle



façade sud

L'église à la fin du XIX^e siècle



La réfection de la charpente et de la couverture du chœur et de la sacristie :

- Le bois de charpente (813,40 f).
- La couverture en ardoises (532,40 f).
- Le zinc pour le faîtage, les noues, etc. (8 f).
- La fourniture et la pose d'un épi en zinc estampé (30 f).
- Un autre épi plus petit sur la sacristie (15 f).
- De gros fers (1 f).

La menuiserie et la serrurerie du chœur et de la sacristie :

- La menuiserie de la porte d'entrée (28,70 f).
- La ferrure de la porte (19,35 f).
- La menuiserie de la porte de placard de la sacristie (53,91 f).
- La fourniture et la pose d'un placard foncé et rayonné en chêne avec les ferrures (25 f).
- Le rayonnage et fonçure du placard (21,30 f).
- Les plinthes en chêne de la sacristie (16,11 f).
- La peinture à l'huile (16,11 f).
- 7 m de peinture à une couche (2,80 f).
- La vitrerie en verre (158,36 f).
- Le grillage de la fenêtre (25 f).
- Le parquet de la sacristie (165,60 f).

Soit un total de 11 609,72 francs, pour la construction du chœur et de la sacristie.

La réparation de la nef et du clocher

- L'enlèvement et la descente de la couverture en bardeaux du clocher (30 f).
- La réfection de cette couverture en ardoises, la fourniture de 0,250 m³ de bois de charpente, le temps passé à redresser les chevrons (462,25 f).
- La consolidation de la croix et du coq, avec fournitures (40 f).
- La fourniture de zinc (46,08 f).
- La descente de la couverture de la nef (88,86 f).
- Le bois de charpente fourni et posé (86,80 f).
- Les fournitures et le temps passé pour dresser la toiture (50 f).
- La couverture de la nef en ardoises (1258,85 f).
- Le zinc pour le faîtage (80 f).
- Les solins en ciment (20 f).
- La réfection des joints de la pierre de taille avec dégradation des anciens (349 f).
- La repose des assises en talus sur le portail et de celle des contreforts (50 f).
- La fourniture en pierre de granit, la taille de pierre, les moulures, et la pierre de granit sur deux contreforts, taille comprise (60,60 f).
- Deux talus en granit pour les deux contreforts des côtés, la taille, l'échafaudage et la pose (41,18 f).
- Les rampants des pignons en granit, leur taille, l'échafaudage et la pose (104,57 f).
- La pierre du Pont-Chrétien pour l'entablement et les consoles (255,60 f).
- La taille de pierre, la plus-value pour les moulures de l'entablement, et 80 consoles (272 f).
- L'échafaudage sur les murs extérieurs pour la démolition du haut de ces murs, afin de placer les consoles et l'entablement (30 f).
- La démolition du haut du mur (24 f).
- La maçonnerie sur la crête des murs latéraux (126 f).
- Le rétablissement et la réparation de la fenêtre au-dessus du portail d'entrée, la fourniture d'un vitrail neuf semblable à ceux du sanctuaire (40 f).
- La consolidation, la réparation, et la peinture à l'huile à 3 couches de la porte et entrée principale (50 f).

Soit un total de 3565,79 f.

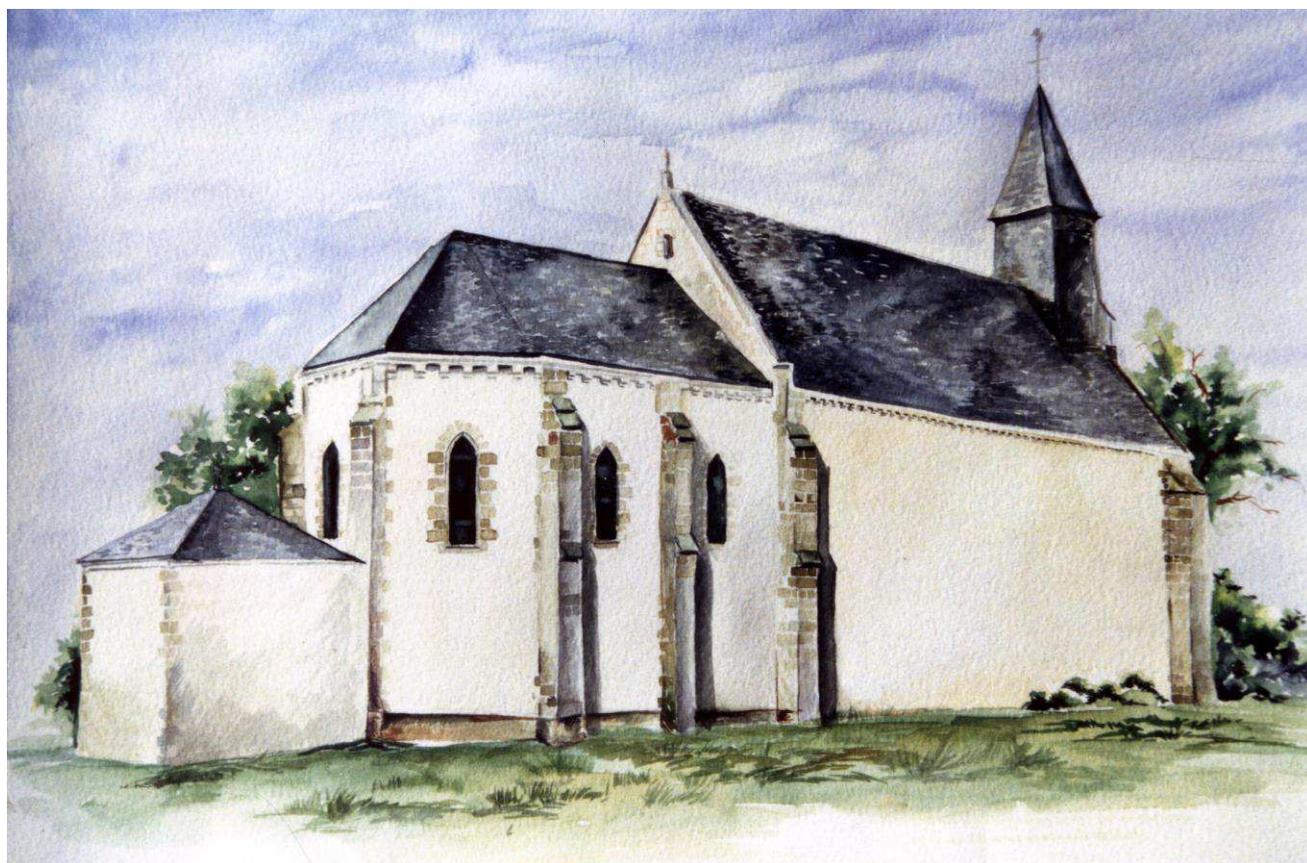
Quelques travaux supplémentaires :

- Demeubler le sanctuaire et remeubler la nef, temps et fourniture pour monter l'autel (48 f).
- 12 m de planches au plafond de la voûte de la nef (24 f).

- Imitation de pierres de taille sur la façade du clocher (40 f).
 - Petite moulure en pierre dans la sacristie (8,40 f).
 - 82 plaques de zinc à crochets sur la couverture de la nef et du sanctuaire (45,28 f.)
 - 41 crochets en fer sur les couvertures (41 f).
 - Tuyaux en zinc pour la sacristie et 2 cuvettes (29 f).
 - 2 houteaux sur la flèche du clocher (4,25 f).
 - Fourniture de fer pour tirants (32 f).
 - Pierres de granit, taille comprise (6 f)).
- Soit un total de 275,93 f.

Ce décompte définitif des travaux, d'un montant de 15 760,47 francs, fut approuvé en Conseil municipal le 11 février 1877. La vente des vieux matériaux rapporta 989,80 francs, et donc, le coût total des travaux se monta à 14 770,67 francs. La somme de 12 700 francs avait déjà été payée, il restait donc à payer 2070,67 francs à M. Vallet, entrepreneur à Saint-Sébastien, selon le marché du 8 février 1874.

Le 13 mai 1877, il restait 448 francs sur les crédits votés pour les travaux réalisés à l'église. Le Conseil municipal décida d'attribuer cette somme à divers autres travaux dont la réparation des marches de l'entrée de l'église et de celles situées derrière la sacristie.



Etat de l'église à la fin du XIXe siècle
Aquarelle de Julia Jouravlova sur un croquis de Nicolas Huron
(conservée dans la salle du Conseil à la mairie)

La réfection du presbytère : 1877

La commune avait été privée d'un prêtre du mois août au mois de novembre 1875, à cause du mauvais état du presbytère. Pour la réfection du presbytère, la municipalité vota une somme de 720 francs le 14 novembre 1875, et obtint une aide du Ministère de la Justice et des Cultes de 300 francs le 10 février 1877. Pour compléter la dépense, la municipalité vota le 12 août 1877, une somme de 80 francs, pour atteindre le montant de 1100 francs du devis.

Quelques réparations de la toiture : 1880

Les travaux de réparation de la couverture de l'église, dont le devis fut établi par M. Dallot, couvreur-zingueur à Cluis, pour un montant de 440 francs, furent approuvés en Conseil municipal le 8 août 1880. Le couvreur ayant pris un acompte de 60 francs, il établit un mémoire définitif des travaux réalisés le 28 août 1880, pour un montant de 371,51 francs de réparations faites à la toiture.



L'église au début du XX^e siècle (cartes postales anciennes : archives communales)



Mobilier et ornements : XIX^e et XX^e siècles

Le crucifix exposé sur le haut du mur sud de la nef semble dater du début du XIX^e siècle et fut sans doute acquis par la municipalité ou par un particulier vers 1805. Sa facture est assez grossière et manque d'élégance et de finesse, ce qui lui donne un charme un peu rustique. La typographie des lettres INRI semblent attester la première moitié du XIX^e siècle. Nous ne pensons pas qu'il puisse s'agir du crucifix dont l'achat fut financé par Anne Dubois en 1687. Une expertise serait à faire.



Le crucifix du mur nord de la nef

Le tableau de la Vierge à l'Enfant est difficile à dater, il pourrait peut-être dater de la fin du XVIII^e siècle ou plus vraisemblablement du XIX^e siècle. Une expertise serait à faire.



Tableau de la Vierge à l'Enfant placé dans le coin sud-est de la nef

Le chœur de l'église possède quatre statues en plâtre posées sur des consoles sculptées, et datant sans doute de la reconstruction du chœur, c'est-à-dire qu'elles ont dû être acquises par la fabrique vers 1875. Elles représentent de gauche à droite, saint Antoine de Padoue portant l'Enfant Jésus, Le Christ du Sacré Cœur, Notre-Dame du Rosaire, et saint Joseph à l'Enfant Jésus.



Les anciennes chapelles latérales n'ont plus d'autel, mais possède chacune une statue en plâtre rappelant leur ancienne consécration, à gauche à la Vierge Marie à l'Enfant Jésus, et à droite, à saint Fiacre.



Le chemin de croix paraît contemporain à la grande réfection et à l'agrandissement de l'église de 1874-1877. Son acquisition a sans doute suivi les travaux. Ce sont des bas-reliefs moulés en plâtre et peints. La typographie gothique des commentaires avec les majuscules de couleur rouge, nous indique la seconde moitié du XIX^e siècle.



Dans la nef sont exposées quatre statues en plâtre. Sur le mur nord, nous trouvons sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, béatifiée puis canonisée en 1925, et sainte Bernadette Soubirous béatifiée en 1925 et canonisée en 1933. Sur le mur sud nous trouvons sainte Jeanne d'Arc, béatifiée en 1909 puis canonisée en 1920, Notre-Dame de Lourdes dont l'apparition devant Bernadette Soubirous se produisit en 1858 et fut reconnue par l'Eglise en 1862.



XX^e et XXI^e siècles entretien et restauration



L'église au début du XX^e siècle (cartes postales anciennes : archives communales)



Les curés au XX^e siècle

Se succédèrent à la desserte de la paroisse au début du XX^e siècle : Lasset en 1904, puis l'abbé Jean-Baptiste Thomay, de 1911 à 1957. Une plaque est posée en la mémoire de ce dernier sur le mur sud de la nef.

L'environnement de l'église en 1905

L. Michon fit une description de l'église et de ses environs dans sa monographie en 1905 : « Cette église est située au centre du bourg, joutant, au nord, le chemin de grande communication n° 39 ; au sud, une ruelle infecte ; à l'est, le chemin vicinal n° 4, et à l'ouest une petite place ombragée d'ormes et de tilleuls ».

La séparation des biens de l'Eglise et de l'Etat

A la suite des lois de séparation des biens du clergé et de l'Etat, le presbytère sera loué au curé de la paroisse pour une somme de 150 francs. Ce loyer sera révisé à la baisse à 130 francs, sur demande du desservant, par la municipalité, dans une délibération du 15 août 1915.

Monument aux morts : 1922

Placé au nord de l'église, de l'autre côté de la rue, il fut réalisé en granit, avec une plaque en marmorite, par Auguste Chenet, tailleur de pierre à Crozon, pour un montant de 2540 francs, suite à un contrat passé avec la municipalité le 1 mars 1922. La statue en fonte ciselée bronzée et patinée « le Poilu » mesurant 1,60 m de haut, fut fournie par M. H. Jaconnet, demeurant à Villedieu, pour un montant de 3000 francs, suivant le traité de gré à gré passé avec la municipalité le 15 août 1921.

La ferrure des murs et la réfection

du clocher et des maçonneries : 1922-1924

M. Moreau, architecte à Aigurande, établit un devis le 10 février 1922. Ce devis de consolidation du clocher et de réparations à l'église stipulait : « *Le clocher sera consolidé au moyen de deux poteaux soutenant la poutre sur laquelle repose une partie de la charpente. Ces poteaux reposeront sur des dés en pierre de taille et, à leur partie supérieure, seront reliés entre eux et avec les poteaux fixés le long des murs par des arcs ogivaux. Le bois à employer sera du chêne de première qualité et très sec. Les joints du clocher à refaire extérieurement seront préalablement dégradés sur 0,04 m au moins de profondeur, bien lavés et grattés au balai de bouleau. La pierre de taille proviendra des bancs les plus durs des carrières de Chardy ou du Quéru. Pour les raccords de maçonneries et les fondations des dèss, on emploiera le moëllon du pays et du sable de mine de bonne qualité. Pour les rejointoiements on emploiera du sable de rivière. La chaux pour maçonneries proviendra des fours de Neuvy. Pour les scellements et rejointoiements, on emploiera du ciment de Portland. Les mortiers seront dosés, savoir : maçonnerie : deux parties de sable de mine pour une partie de chaux de Neuvy. Rejointoiements : une partie de sable de rivière pour une partie de ciment de Portland.* » Les travaux comprenaient la démolition de maçonnerie pour passer les boulons (120 f), la maçonnerie ordinaire (100 f), la pierre de taille, taillée et posée (250 f), la charpente en chêne mise en place (1200 f), les fers, boulons et ancrés y compris leur mise en place (280 f), les joints de la façade du clocher passés au fer y compris le dégradage et le lavage (490 f), les enduits en plâtre ou mortier dans l'église y compris le dégradage et le lavage (280 f), le blanchissage des murs au lait de chaux additionné d'alun, à deux couches (150 f), des ardoises d'Angers, 1^{ère} carrée forte, rendues à pied d'œuvre (150 f) et les heures du couvreur (350 f). Ce devis se montait, avec les imprévus et les

honoraires de l'architecte à 4000 francs. Le Conseil municipal approuva ce devis les 15 et 28 août 1922. Les travaux furent adjugés le 24 septembre 1922 en faveur de M. Florent Appert, entrepreneur à Crevant.

En 1923, fut établi un nouveau devis estimatif des réparations à faire dans l'église pour la consolidation du clocher, la restauration de la charpente et la pose d'une nouvelle voûte plus basse, ainsi que pour le blanchissage des murs intérieurs. Le 10 février 1924, un avis favorable est donné aux restaurations de l'église.

Ces travaux furent réalisés en deux tranches, la première consistant à faire la réfection du clocher. Ainsi, M. Florent Appert, entrepreneur demeurant à Crozant, réalisa la réfection des persiennes en chêne au clocher, la réparation de la croix, quelques réparations à l'intérieur et aux vitraux, ainsi que la réparation de la cloche avec la fourniture d'un anneau et d'un battant, le tout pour un montant de 356 francs. La seconde tranche consista à percer des trous dans les murs nord et sud de la nef pour y installer des fers de renforcement avec des ancrs boulonnés, à refaire les joints des maçonneries de la façade du clocher, de la sacristie et du pied des murs à l'intérieur, de refaire les enduits en mortier à l'intérieur de l'église, de réaliser le blanchissage à la chaux, de réparer la couverture en ardoises, le tout pour un montant de 2770,57 francs. Ces travaux furent réceptionnés le 10 mars 1924, en présence de M. Moreau, architecte, du maire, et de messieurs Labaye et Lansade, conseillers municipaux, et de l'entrepreneur Florent Appert. Ils se montèrent à 3126,57 francs et les honoraires de l'architecte Moreau à 156,33 fr.

Le décompte définitif de ces travaux se monta à 5954 francs.

Les ancrs des ferrures de renforcement du clocher



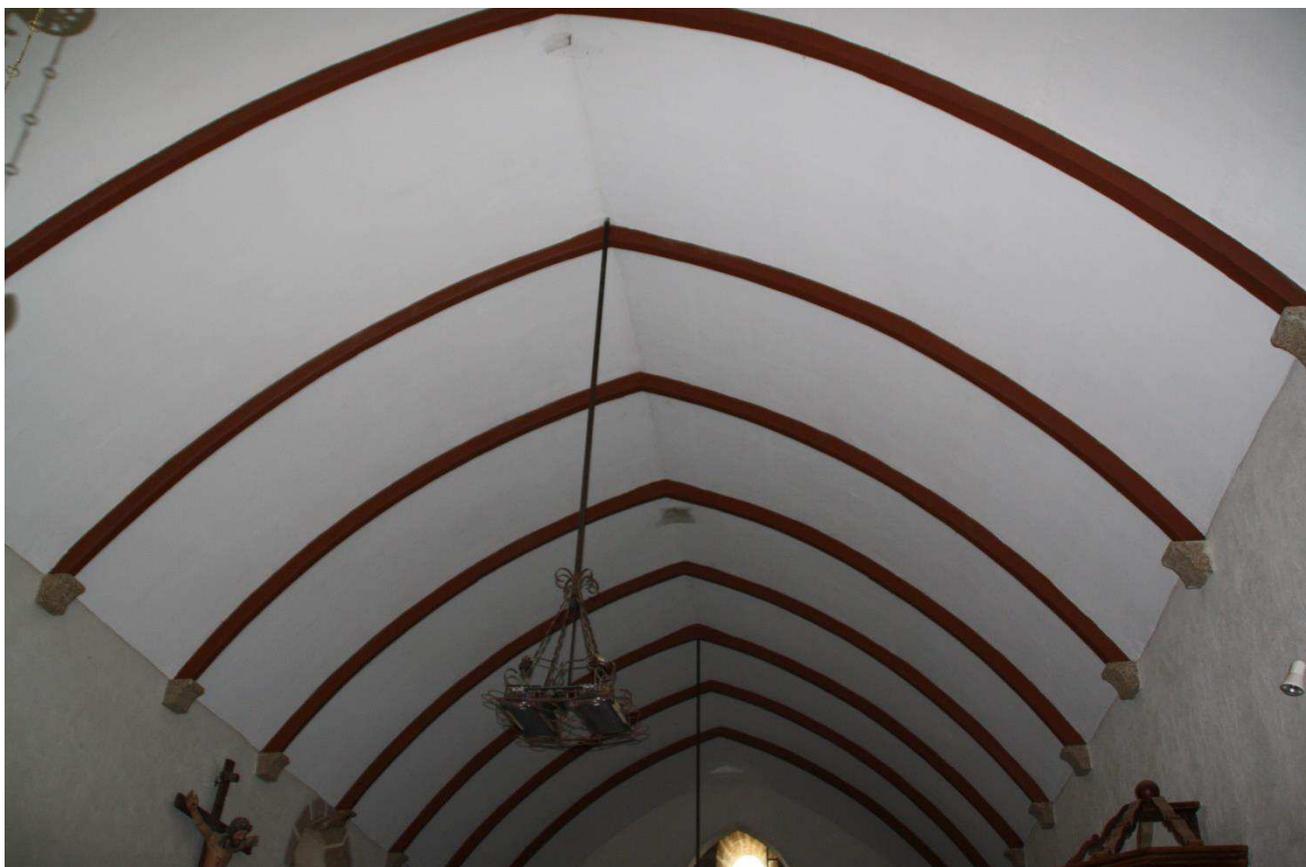
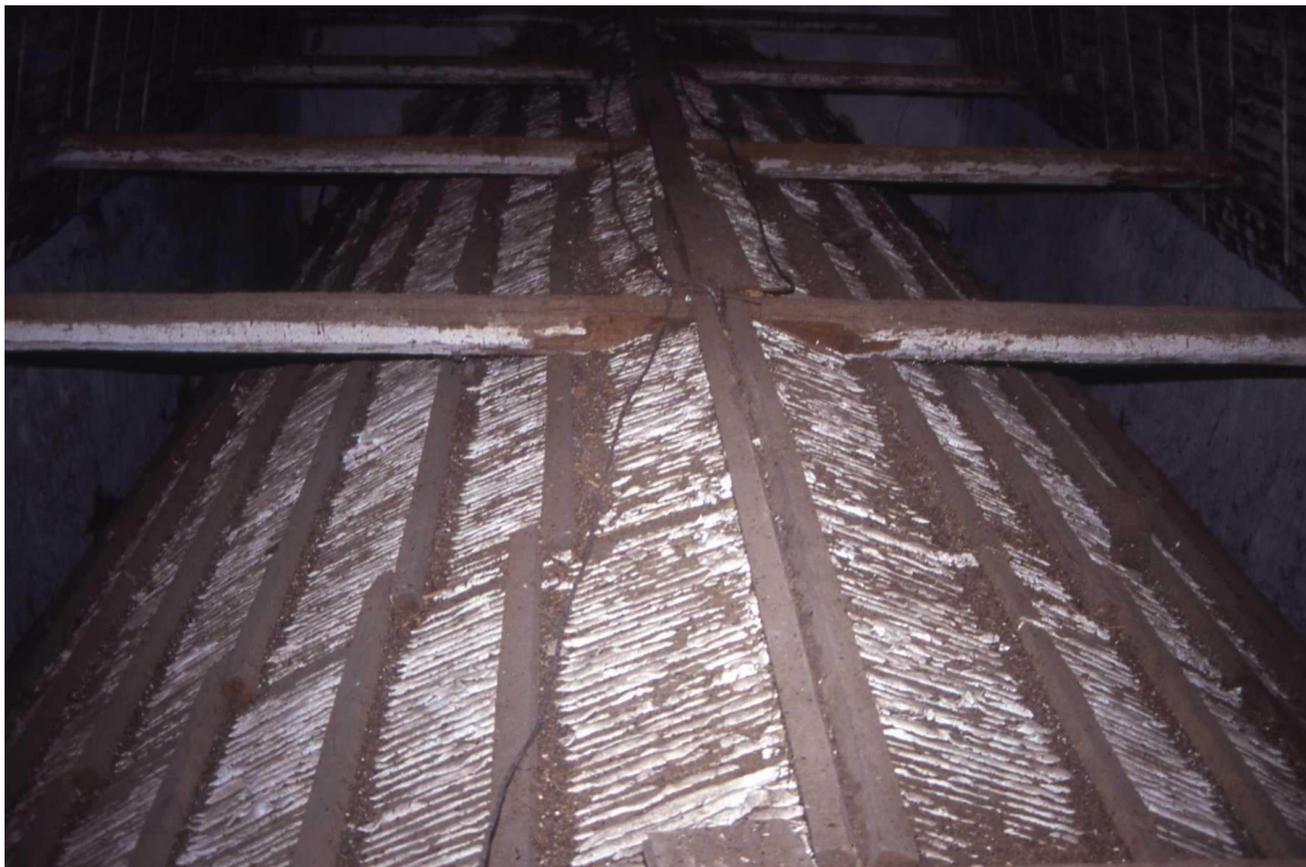
La voûte en lattis plâtrés et le mur de séparation du clocher et de la nef : 1925

Le 2 décembre 1923, dans une lettre à la municipalité, le curé Thomay indiqua que pour la voûte de l'église, il fallait 39 solives de 7 m 30 soit 9 m² de bois.

M. Moreau, architecte à Aigurande, établit un devis le 10 juillet 1924. Ce devis stipulait : « *La municipalité de Saint-Plantaire se propose de faire construire un mur intérieur percé de baies séparant le porche de la nef pour consolider le clocher et d'établir des voûtes ogivales à l'intérieur dans toute l'étendue de la nef. Art. 1. – Le moellon ordinaire et la pierre de taille proviendront des meilleurs bancs des carrières granitiques du pays. Art. 2. – Le sable à employer, tant en maçonneries qu'en enduits, sera du sable de rivière. Art. 3. – Les bois seront de première qualité dans l'espèce demandée. Ils seront parfaitement secs ; ceux destinés aux aisseliers auront au moins deux ans de coupe. Art. 4. – Les mortiers seront dosés, savoir : maçonneries : deux parties de sable pour une partie de chaux hydraulique de Beffes. Enduits : Une partie de sable et une partie de chaux de Beffes ou de ciment de Portland* ». Les travaux de maçonnerie du pignon intérieur de séparation du clocher et de la nef se montaient, pour la maçonnerie à 1365 francs, pour la pierre de taille à 1550 francs, et pour les enduits en plâtre ou au mortier de chaux hydraulique à 440 francs. Les travaux de construction de la voûte ogivale se montaient à 1472,10 francs pour la charpente en chêne, les aisseliers cintrés chantournés et rabotés, l'entrait longitudinal, à 960 francs pour les chevrons, les consoles à moulures en granit, à 2400 francs pour le plafond des voûtes en plâtre sur lattis de sapin. Avec les imprévus et les honoraires de l'architecte, le devis se montait à 9030 francs.

Ces travaux furent votés par le Conseil municipal le 10 août 1924 et furent adjugés le 5 octobre 1924 en faveur de M. Edgard Chantraine, entrepreneur à Cuzion. Ils comprirent la maçonnerie ordinaire (1365 f), la pierre de taille (1550 f), les enduits en mortier (440 f), la charpente en chêne (1710,10 f),

les consoles à moulures (960 f) et le plafond des voûtes (2568 f). Le décompte des travaux, établi le 24 décembre 1925 par M. Moreau, architecte, se montait à 8593 francs et 10 centimes. La réception définitive des travaux eut lieu le 24 novembre 1925 en présence de M. Moreau, architecte, M. le maire, et messieurs Labaye et Lansade, conseillers municipaux, et de M. Chantraine, l'entrepreneur.



La voûte en lattis plâtré de 1925



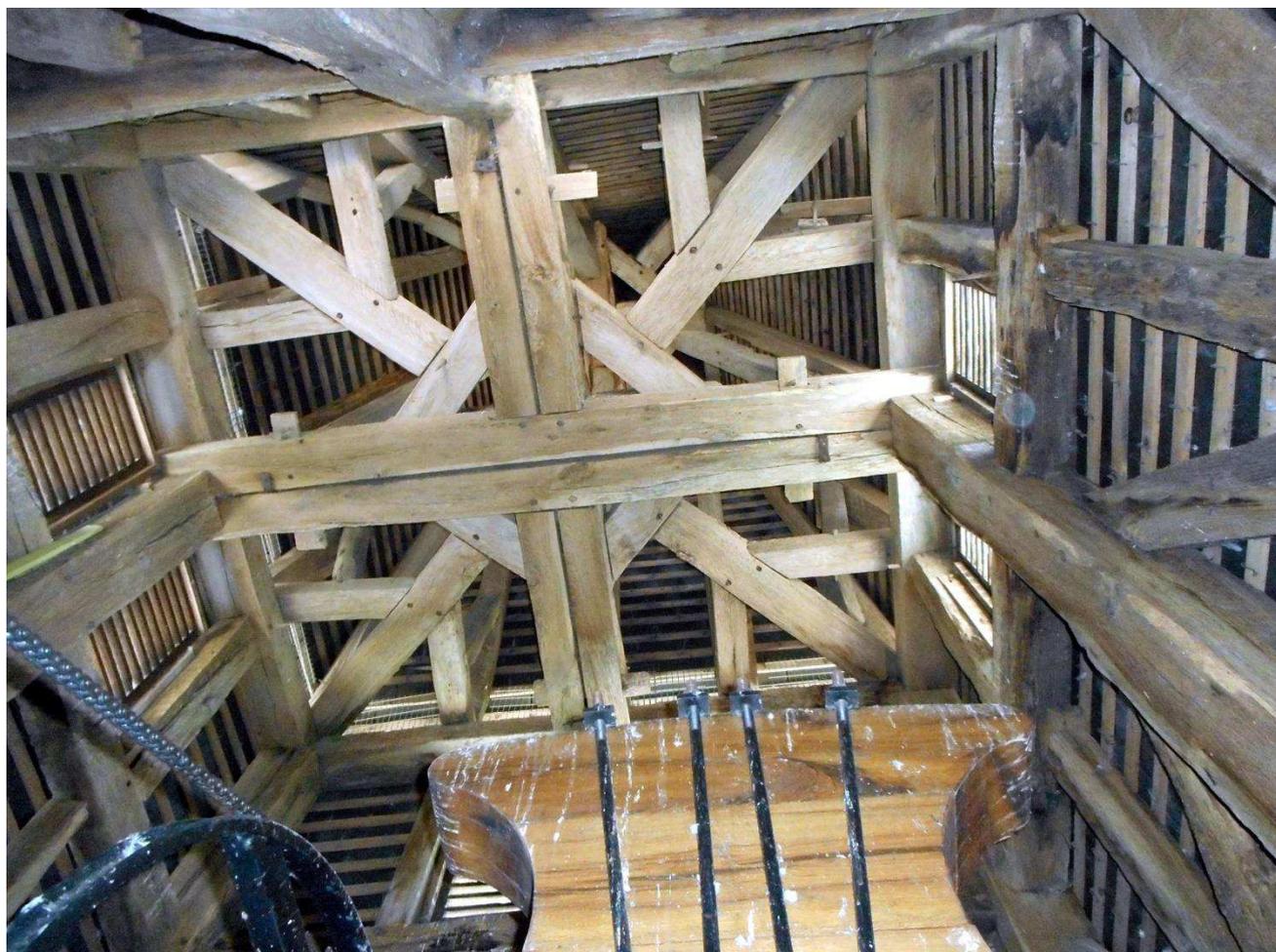
Le mur de renfort du clocher séparant la nef et le clocher depuis 1925



Le clocher touché par la foudre : 1927

Le 19 juin 1927, fut constatée au Conseil municipal la nécessité de la réparation de la charpente et de la toiture du clocher de l'église frappé peu de temps auparavant par la foudre. Des plans et un devis avaient été dressés le 15 juin 1927 par M. Moreau, architecte. Le devis stipulait que « *Le clocher et l'église de Saint-Plantaire, frappés par la foudre, nécessitent des réparations urgentes en charpente et toitures. Le bois de charpente sera du chêne de première qualité. L'ardoise sera prise aux carrières d'Angers, 1^{ère} carrée grand modèle ; elle sera fixée au moyen de crochets et le pureau sera de onze centimètres* », c'est-à-dire : « *la réparation à la charpente du clocher y compris la fourniture du bois (400 f), la couverture ardoises neuves y compris découverte et toutes fournitures (4200 f), la réfection et réparations des persiennes avec ferrures et peinture à l'huile trois couches. La réparation de la croix et du coq : la dorure du coq avec de l'or en feuilles, la peinture de la croix ; les réparations et le repiquage de la couverture de l'église avec vieilles ardoises réemployées...* ».

Ces travaux se montaient à 6600 francs avec les imprévus et les honoraires de l'architecte. Un marché de gré à gré fut passé avec M. Gustave Reby, entrepreneur, le 24 juin 1927 pour un montant de 5954 francs. Ces travaux exécutés par M. Gustave Reby, entrepreneur, furent réceptionnés le 21 juillet 1927 par M. Moreau, architecte, M. le maire, et messieurs Labaye et Lansade, conseillers municipaux. Une autre réfection du beffroi fut exécutée en 1929.



La charpente du clocher et du beffroi refaite en 1927-1929

Abattage du gros ormeau : 1953

L'environnement de l'église changea dans les années 50. Le 30 mai 1953, il fut procédé à l'abattage du gros orme, complètement mort, situé sur la place de l'église.

Une bascule publique devant l'église : 1955

Une bascule publique fut installée sur la place de l'église, à l'emplacement de l'ancien cimetière, auprès de la partie nord du chœur, sur décision du Conseil municipal en date du 3 avril 1955 pour faciliter la régularité des transactions commerciales dans la commune. Un abri fut construit entre la bascule et l'église pour protéger l'appareillage et le technicien. Pour ce faire, un marché de gré à gré fut passé avec M. Jean Traillou, de Châteauroux, pour l'achat et l'installation d'un pont bascule de 30 tonnes de marque TRAYVOU, au prix de 600 000 francs. Ce pont sera supprimé en juillet 2000.



Le chauffage dans l'église : 1956

Le chanoine Danton, aumônier du collège de Lourdoueix-Saint-Michel, desservant de la paroisse, demanda à la Municipalité de procéder à l'installation d'un chauffage dans l'église. La municipalité accepta de participer à cette installation à la hauteur de 165 000 francs. Sur la demande de nombreux fidèles, la Municipalité décida cette installation pour laquelle le chanoine participa à la hauteur de 100 000 francs. Le chauffage fut installé en 1956, dans l'église par l'entreprise Girard et Cie, d'Argenton-sur-Creuse, pour un montant de 279 208 francs (devis du 2 décembre 1955, accepté le 28 décembre 1955). Ce chauffage par infra-rouge de huit panneaux fonctionnant au propagaz était alimenté par six bouteilles. Cette installation sera modifiée en 1979.

Vatican 2 : 1962

A la suite du concile de Vatican 2, l'autel, qui était autrefois tourné vers l'ouest et le fond de l'église, fut tourné vers les fidèles. Un nouvel autel remplaça donc celui portant retable et datant du XVIII^e siècle et qui resta dans le fond du chœur. Ce fut tout l'aménagement du chœur qui fut revu après 1962.





La réfection de la toiture et du clocher : 1975

Suite à la délibération du Conseil municipal du 4 décembre 1975, un marché fut passé entre la municipalité et M. Bernard Chaumette, entrepreneur à Aigurande, le 12 décembre 1975, pour la réfection de la toiture et du clocher de l'église pour un montant de 73 329,40 francs TTC. Ces travaux comprirent la découverture et le dévoligeage, le réglage de la charpente, la pose d'une couverture neuve en ardoises d'Angers, le faîtage en zinc, la pose des gouttières, le raccord de la croix au plomb. Les travaux furent achevés le 18 juin 1976 et furent réceptionnés définitivement le 20 juillet 1977.

La foudre s'abat sur le clocher : 1977

Le 27 juillet 1977, le Conseil municipal délibéra sur le fait que la foudre s'était abattue sur le clocher de l'église détruisant l'installation électrique. Les Etablissements Bodet, de Trémentines, établirent un devis d'un montant de 3432 francs pour la réparation. A cette occasion le Conseil municipal décida de faire mettre en sécurité et de procéder à l'échange du moteur de volée.

Modification du chauffage dans l'église : 1979

Le 30 novembre 1979, le maire informa le Conseil municipal que l'ancien chauffage de l'église était hors service pour des raisons de sécurité. M. le curé de la paroisse, demandait l'installation d'un nouveau chauffage et proposait un devis établi par l'entreprise Jean Charbonnier, de Chemillé-sur-Indrois, pour un montant de 15 282,12 francs. Le Conseil municipal accepta ce devis et les travaux furent réalisés.



La préservation des œuvres d'art : 1974-1980

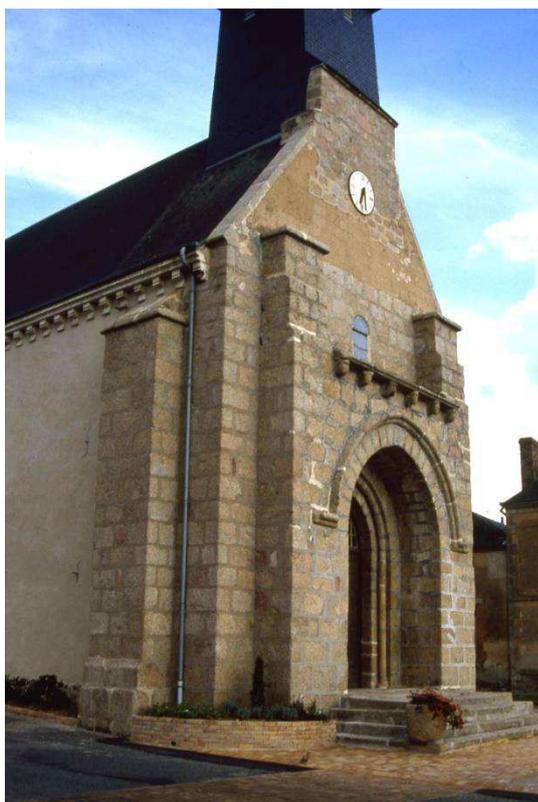
Le 12 août 1974, par arrêté préfectoral, la statue de saint Jean-Baptiste et celle de saint Fiacre datant du XVII^e siècle, ainsi que le retable du XVIII^e siècle, furent inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le 23 janvier 1980, un autre arrêté plaça le tableau de la décollation de saint Pantaléon sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Démolition de l'ancienne cure et construction de la boulangerie : 1985

La municipalité émit le projet de construire deux commerces et une salle polyvalente, à la place de l'ancienne cure. Les travaux de démolition de l'ancienne cure furent confiés par le Conseil municipal à l'entreprise Dupuis André, de Vierzon, pour un montant de 3000 francs. Ils eurent lieu le jeudi 14 février 1985. Le curé desservant la paroisse habitait alors à Orsennes. Les travaux de construction des bâtiments commerciaux furent entrepris par la suite pour donner au centre bourg son aspect général actuel.

La construction des WC. publics : 1988

Le devis établi par l'architecte des Bâtiments de France se montait à 87 658,36 francs. Les travaux furent accordés à l'entreprise André Rollinat, pour la maçonnerie, les égouts, le carrelage et la couverture, pour un montant de 58 127,83 francs ; à l'entreprise Scierie du Berry, pour la charpente, pour un montant de 1477,40 francs ; à l'entreprise Milhaut, pour la menuiserie, pour un montant de 2346,64 francs ; à l'entreprise Fauguet Jean Claude, pour les sanitaires et l'électricité, pour un montant de 7774,82 francs et 4688,90 francs ; à l'entreprise Fauguet Michel, pour la peinture, pour un montant de 1931,80 francs. Le coût total des travaux fut de 90 548 francs TTC auquel il fallut ajouter les honoraires du maître d'œuvre, soit 7301,13 francs TTC. Le marché avec l'entreprise Rollinat fut négocié le 20 juin 1988. Les travaux de construction commencèrent en septembre 1988.



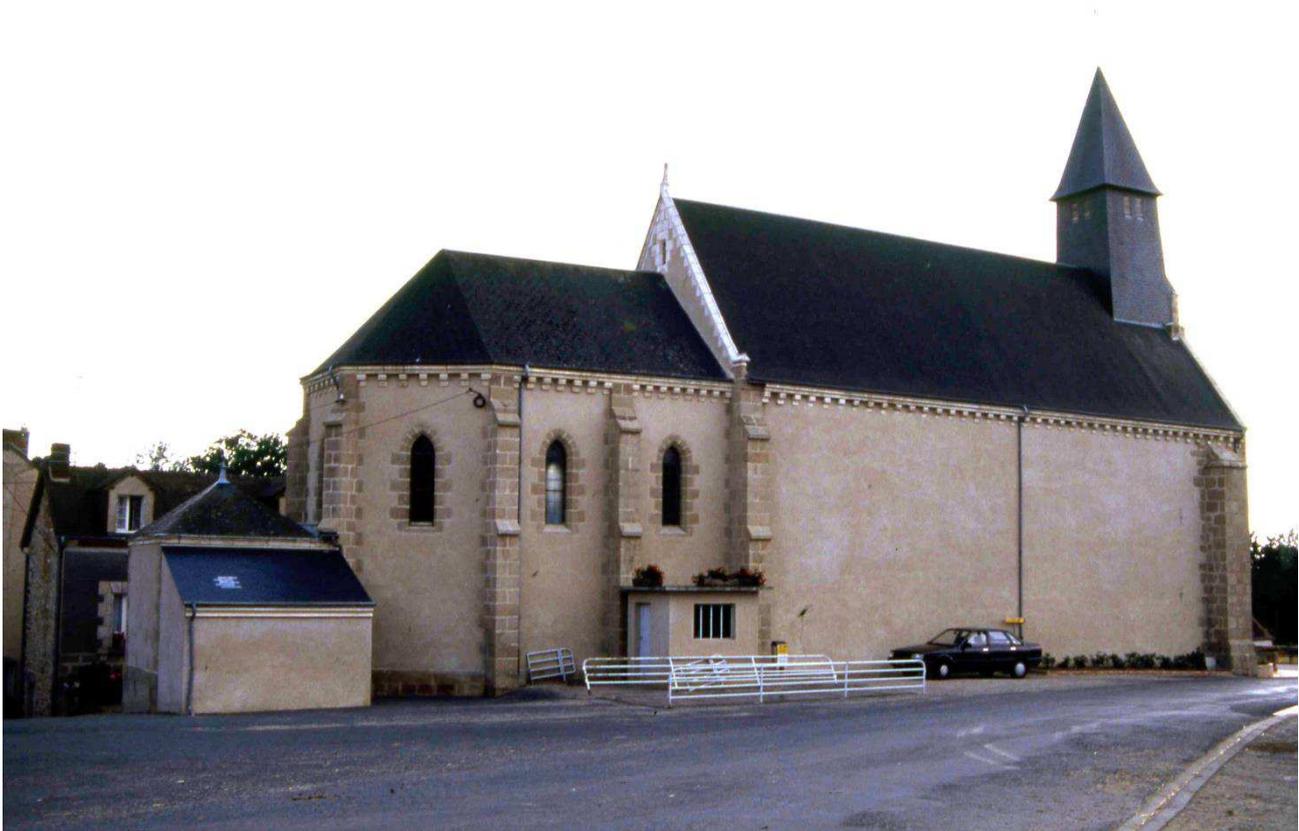
Réfection des enduits extérieurs : 1989

Les travaux de réfection de l'extérieur de l'église furent estimés par René Langlois, maître d'œuvre à Aigurande. D'un montant de 242 549,16 francs, ils furent adoptés en Conseil municipal le 15 septembre 1987. Ces travaux de réfection des enduits extérieurs de l'église furent adjugés le 30 novembre 1988 en faveur de l'entreprise Darchy Frères S.A.R.L. d'Aigurande-sur-Bouzanne, pour un montant de 180 777,67 francs TTC auxquels il fallut rajouter les honoraires du maître d'œuvre, soit 15 366,10 francs. A la suite de ces travaux, l'église prit son aspect actuel.

L'installation d'une nouvelle horloge en 1989 fut réalisée en même temps que la rénovation de l'installation électrique de l'édifice.

Un arbre de la Liberté : 1989

Un tilleul fut planté comme arbre de la Liberté sur la place de l'église lors d'une cérémonie de commémoration du bicentenaire de la Révolution française.

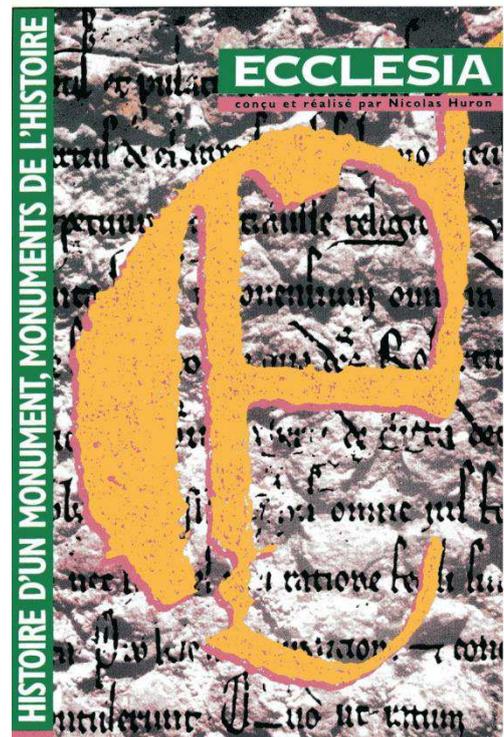


L'église et son environnement en 1990

Le projet ECCLESIA : 1990

Sur proposition de l'Association pour le Développement de la Recherche Historique Appliquée à l'Animation Culturelle en Région Centre (ASDRA), ayant son siège à l'Université François Rabelais à Tours, le Conseil municipal accepta le 25 mai 1990 la signature d'une convention pour la réalisation d'une étude et d'une conférence sur l'histoire et l'architecture de l'église Saint-Pantaléon. L'étude et la conférence seront réalisées par Nicolas Huron, historien chercheur, conférencier, auteur du présent ouvrage. La manifestation culturelle se déroula dans l'église le samedi 3 novembre 1990. C'est la brochure de cette conférence qui est, à travers le présent ouvrage, renouvelée, augmentée et actualisée.

Affiche de la conférence du 3 novembre 1990



La maintenance de la cloche : 1990

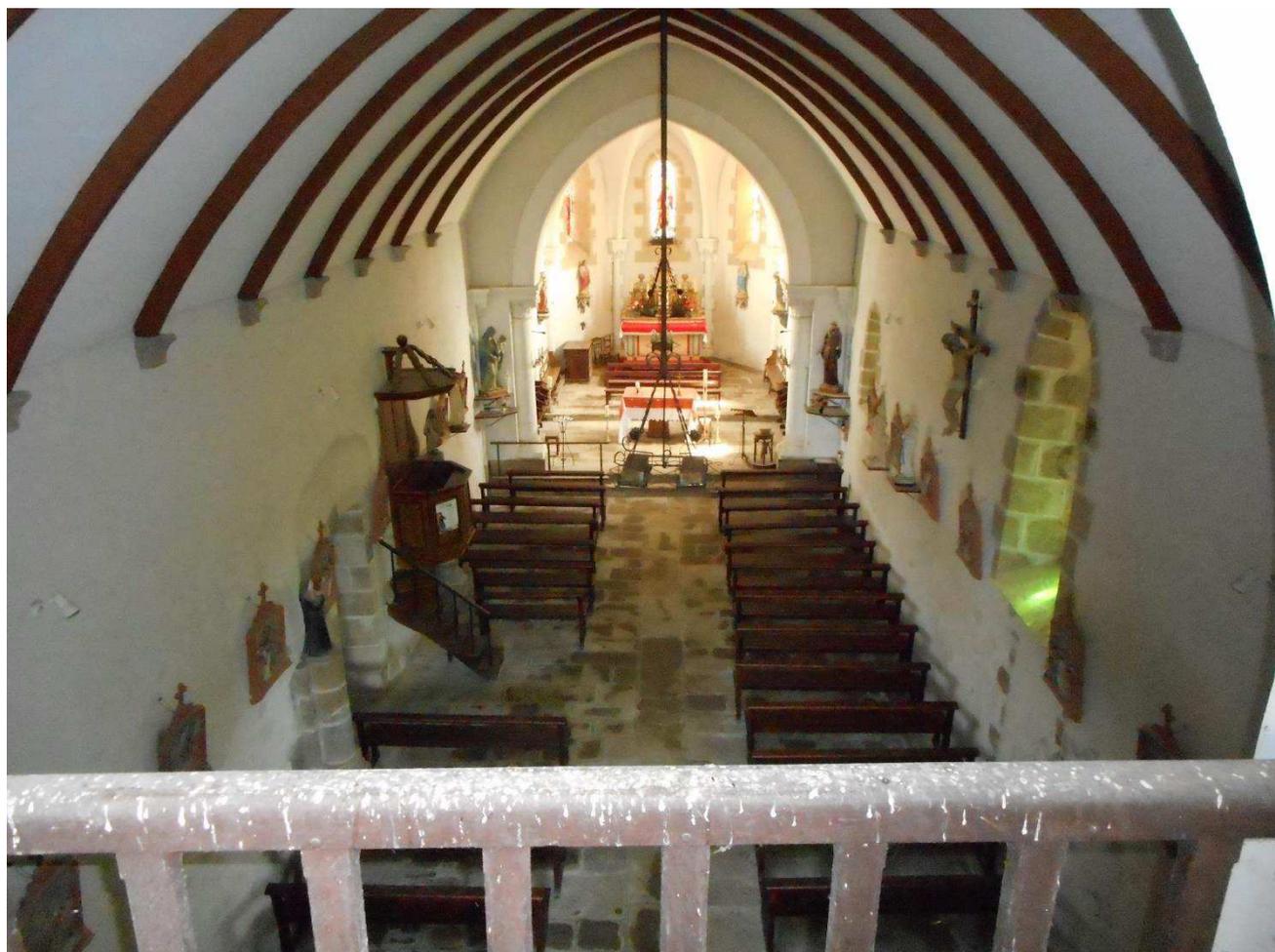
La municipalité passa un contrat de maintenance avec les Etablissements Bodet, de Trémentines, pour assurer la vérification et l'entretien de la cloche de l'église dont l'appareillage consiste en un moteur de volée, un appareil de tintement, l'automatisme de l'Angélus, une horloge BTE 2 avec une commande de sonnerie et un cadran.

Aménagement de la place publique : 1990

L'entreprise P. Nonnet, sur demande de la Municipalité, proposa le 20 janvier 1990, un projet d'aménagement de la place publique : un dallage et des plantations d'agrément. Les travaux furent réalisés dans le courant de l'année 1990.

La réfection de l'intérieur de l'église : 1994

Le Conseil municipal approuva le 17 décembre 1993, le devis estimatif des travaux de réfection de l'intérieur de l'église, présenté par M. René Langlois, maître d'œuvre à Aigurande, le 28 octobre 1991, d'un montant de 293 662,94 francs. Le marché de gré à gré avec le maître d'œuvre fut accepté par la municipalité le 28 janvier 1994. Les travaux furent réalisés au premier trimestre 1994. Ils concernèrent la réfection des enduits intérieurs, la réfection du sol, de la peinture et des vitraux. A la suite de ces travaux l'église prit son aspect intérieur actuel.



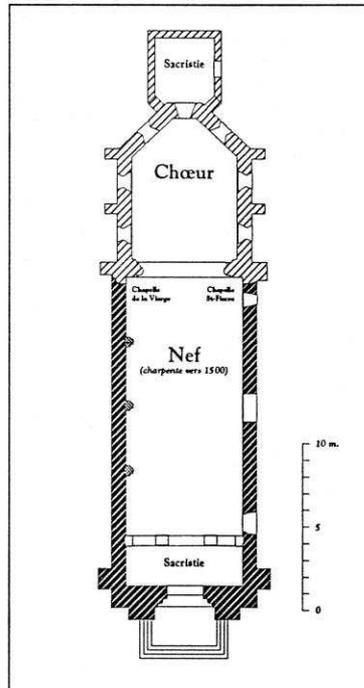
L'intérieur de l'église restauré et rénové en 1994

Panneau explicatif et aquarelles reconstitutives

En 1994, la municipalité fit l'acquisition d'un panneau explicatif du monument, panneau conçu par Nicolas Huron, historien, et réalisé par Guillaume Huron, graphiste. Ce panneau est affiché dans le coin nord-ouest de la nef.

Eglise **S** SAINT-PANTALEON de St-Plantaire

LEGENDE
Fin du XII^e siècle 
Fin du XV^e siècle 
1873 - 1877 



UN PEU D'HISTOIRE

Saint Pantaléon était le médecin de l'empereur romain Galère. Il fut décapité en 303 ap. J. C.

La possession de l'église de Saint-Plantaire par l'abbaye de Déols fut confirmée par le pape Pascal II le 13 novembre 1115. Dès le XIII^e siècle deux chapelles de la paroisse, celle du Fer et celle de Bonneville étaient également sous cette dépendance. L'église Saint-Pantaléon dépendit de Déols jusqu'en 1622.

UNE EGLISE ANCIENNE

La façade principale ouest de cette église date de la fin du XII^e siècle. Elle est construite dans un style de transition entre l'art roman et l'art gothique primitif.

- A remarquer à l'extérieur :

- Le portail principal dont les moulures de l'arc en tiers-point se prolongent sur les montants.

- Les deux contreforts encadrant l'avant-corps du portail principal.

- La corniche à modillons qui surmonte le portail.

- La baie en plein-cintre.

- A remarquer à l'intérieur :

- L'emplacement dans le mur de la poutre de fermeture des portes.

Les murs latéraux de la nef n'ont conservé aucune baie de l'église de la fin du XII^e siècle. Ils gardent cependant des traces d'anciens contreforts plats.

Un projet de voûtement de la nef est attesté par la présence, le long du mur nord (à gauche) de quatre colonnes engagées. Ce projet ne vit jamais le jour. Ce mur nord fut percé d'une petite porte pour donner accès au cimetière qui entourait autrefois l'église.

La charpente de la nef, à entrails et poinçons apparents, est munie d'une voûte en lambris. Elle date de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle. Les murs pignon de la nef furent reconstruits et réhaussés à cette occasion. Le clocher date également de cette époque.

Deux chapelles furent fondées dans la nef à l'entrée du chœur : à gauche la chapelle de la Vierge, à droite la chapelle Saint-Fiacre. Afin de mieux éclairer cette dernière chapelle, une petite baie fut ouverte au XVI^e siècle dans le mur sud de la nef.

Dans la travée centrale du dallage de la nef, près du chœur, on peut remarquer trois dalles marquées d'une croix qui nous rappellent que l'église servit de lieu de sépulture jusqu'en 1776.

Entre 1873 et 1877, le chœur de l'église fut complètement reconstruit sur l'initiative de la Municipalité. Il se compose de deux travées suivies d'une abside à trois pans. Il est couvert de voûtes en briques. Une sacristie fut bâtie en même temps auprès du mur du fond du sanctuaire.

Sur proposition de Nicolas Huron, historien conférencier, la municipalité fit l'acquisition après décision du Conseil municipal du 14 juin 1996, de deux aquarelles montrant les états anciens de l'église, l'une vers la fin du XII^e siècle, l'autre vers la fin du XIX^e siècle. Ces deux aquarelles, réalisées par Julia Jouravlova sur des croquis préparatoires de l'historien, sont actuellement conservées dans la salle du Conseil municipal (voir page 19 et page 83).

La restauration des statues du XVII^e siècle

Le 26 septembre 1997, le Conseil municipal décida de la restauration de la statue de saint Jean-Baptiste et de celle de saint Fiacre, toutes les deux inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, et approuva le devis établi par Mme Brigitte Esteve, restauratrice de sculptures demeurant à Genillé (Indre-et-Loire), devis demandé par le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de l'Indre. Les travaux se montaient à 7400 francs pour la statue de saint Jean-Baptiste et à 7000 francs pour la statue de saint Fiacre, soit un montant total de 14 400 francs. La commune reçut une subvention de l'Etat de 20 %, soit une aide de 2880 francs, et une subvention du Conseil général de 35 %, soit une aide 5040 francs. Le reste, 45 %, soit 6480 francs, fut financé par la commune.

La petite porte latérale nord de la nef : 2000

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie du bourg, une petite porte fut ouverte dans le mur sud de la nef taillée sur le modèle de l'ancienne petite porte du XV^e siècle du mur nord.



La petite porte latérale nord ouverte en 2000

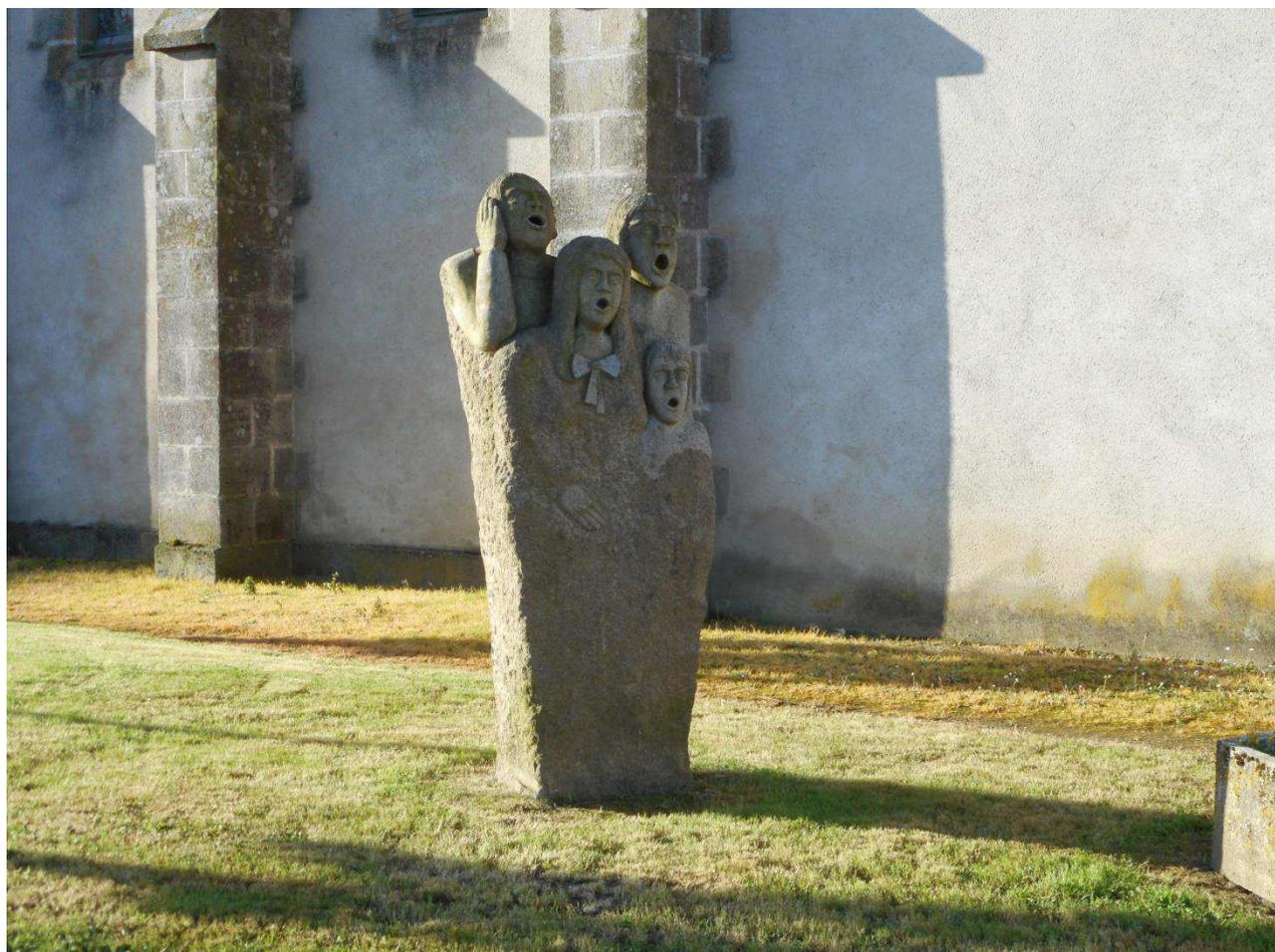
Les travaux de réaménagement de la voirie du mois de juillet 2000 prévoyaient également la disparition de la bascule publique et de son abri, et la construction d'un muret de soutènement avec un petit escalier d'accès aux WC. publics du côté nord de la sacristie et du chœur.

La réfection du mécanisme de la cloche : 2008

Le 30 mai 2007, le maire signala au Conseil municipal que la société Bodet qui assure la maintenance de la cloche de l'église, lui avait fait part du très mauvais état du beffroi. Le maire, pour assurer la sécurité des personnes, décida de la réfection de celui-ci, et, fit supprimer la sonnerie de l'angélus afin que seules les heures sonnassent. Un devis de réparation fut demandé à la société Bodet qui exécuta les travaux.



Le mouton (ou joug) de la cloche porte l'inscription : BODET 2008.



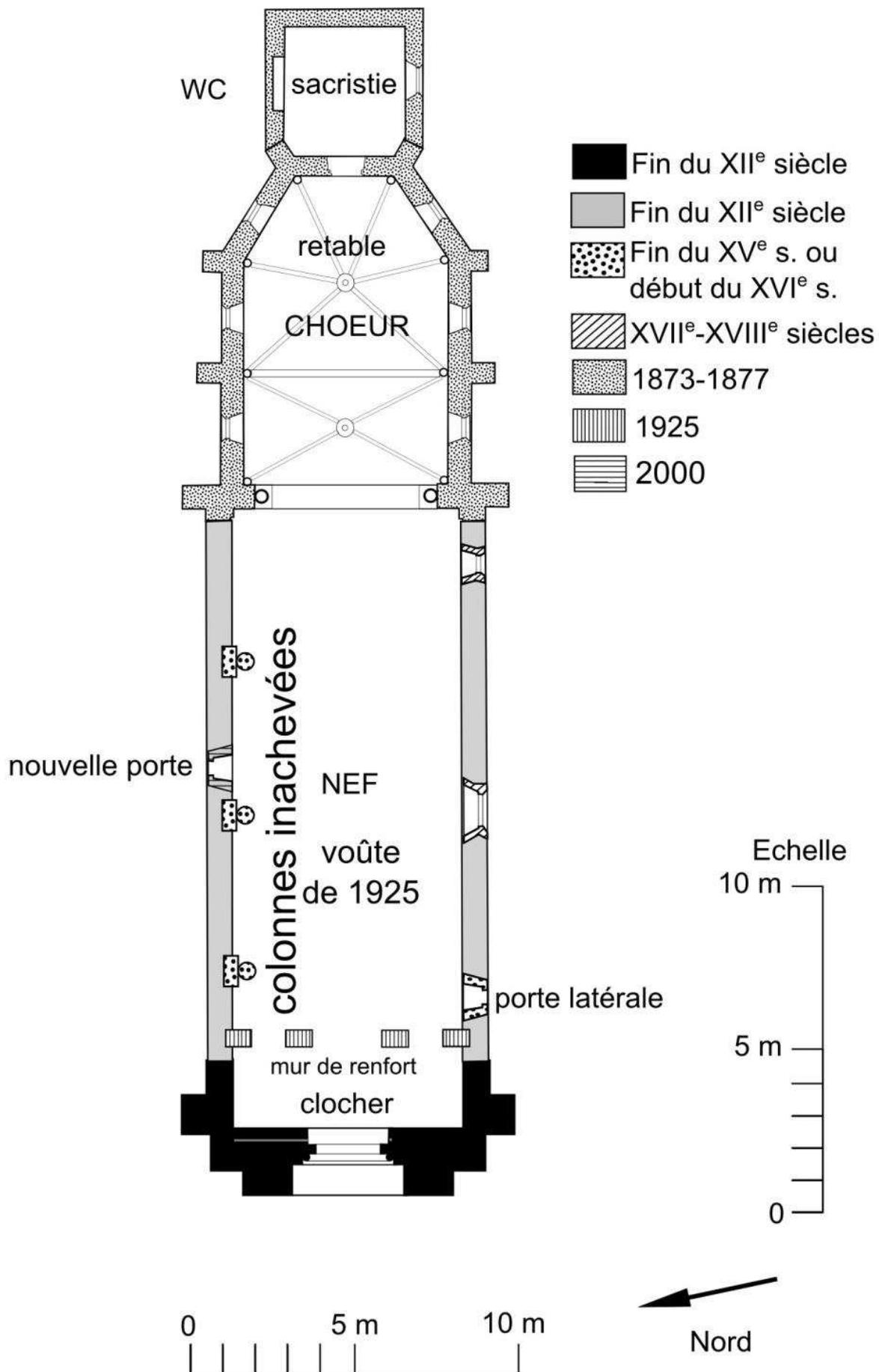
Sculpture en granit de Inguemar Andersson placée en août 2004 devant l'église.



**L'église en 2015, un trésor de 1700 ans d'Histoire
et de 800 ans d'architecture**



L'église de 2015



Les sources

Archives communales

- Registres paroissiaux.
- Registres des délibérations de la municipalité.
- Cadastre napoléonien de 1835.
- Chemise M1 : agrandissement du cimetière et réparation de l'église.
- Dossiers sur l'église.

Archives départementales de l'Indre

- **F 1755 (1-4) volume 2, page 242 (église Saint-Pantaléon)** : procès-verbal de visite du cardinal de la Rochefoucauld.
- **Série G** :
 - **G 24 (fonds du chapitre Notre-Dame de Châteauroux)** : Abandon fait par le chapitre de Déols au curé de Saint-Plantaire de toutes les redevances en blé, vin, lainage, charnage de la dite paroisse, pour être déchargé de la partie congrue de la cure, fourniture d'ornements, ainsi que de toutes les réparations à faire à la paroisse.
 - **G 659 (fonds de la paroisse de Cuzion)** : Limites en 1703 séparant la paroisse de Cuzion de celle de Saint-Plantaire.
 - **G 706 (fonds de la paroisse de Notre-Dame de Gargillesse)** : Déclaration faite en 1656 par vénérables messires Jacques Deschasseignes, curé du Pin-Gargillesse, Jacques Bailly, curé d'Aiguson (Eguzon), Léonard Cujas, curé de Baraiges, Jacques Cujas, curé de Cuzion, et Antoine Chastenet, curé de Saint-Plantaire, portant que leurs paroisses sont voisines et limitrophes du prieuré cure et église paroissiale de Saint-Laurent de Gargillesse, dont les paroissiens n'avaient pas de prêtre pour leur administrer les Saints Sacrements et faire l'office divin depuis le décès de messire Raymon (il y a 25 à 30 ans). Qu'en conséquence les curés, leurs prédécesseurs ont fait, comme eux le font actuellement, les fonctions curiales dans la paroisse Saint-Laurent ; mais que cet état de chose ne peut durer puisque c'est le chapitre de Saint-Martin de Châteauroux qui doit pourvoir à ce qu'il y ait un curé à Saint-Laurent, d'autant plus que cette paroisse se trouve en pays où il y a quantité « d'huguenots » qui jettent tout le blâme de ce désordre sur les curés d'alentour. Les susdits curés, dans l'intention de décharger leur conscience et ne pas paraître participer à cet abus (l'absence de curé à Saint-Laurent), désirent qu'il y soit promptement remédié par qui il appartiendra, en foi de quoi ils ont fait notarié la présente déclaration signée par eux.
 - **G 926 (fonds de la paroisse de Saint-Plantaire)** : (Liasse) – 30 pièces papier ; 5 parchemins - 1558-1703. — Acquisition (1558) par Ponthus Dumont, écuyer, seigneur du Breuilyvain, d'une maison située au village d' « Allestz » sur le chemin qui va à Montchevrier. Ledit acte passé sous le scel de Jehan Arthuys, licencié en loix, conseiller el procureur du roi et de Madame en la ville et prévôté d'Issoudun. — Vente (1642) du fief de Bourdesoulle en la Marche, consentie à Claude Rousseau, écuyer, sieur de Grachapar Joseph l'Estang sieur de David et damoiselle Françoise de Rousseau, sa femme. — Cession (1633) par Antoine Parlebas, demeurant au village de La Trimouille, paroisse d'Orsennes. d'une somme (rente) de 6 livres 5 sous tournois à maître Charles Delouche, sieur des Lignes, moyennant la somme de 100 livres tournois. — Déclaration (15 août 1667) de François de Quinsac, écuyer, sieur des Bordes, paroisse de Saint-Plantaire, comme quoi il a fait bâtir au lieu de Bord une chapelle édiflée en l'honneur de l'Assomption sous l'invocation de Notre Dame. Ladite déclaration est faite en vue d'obtenir de l'archevêque de Bourges la permission de la

faire bénir. Le fondateur assigne la somme de 20 livres 16 sous tournois de rente pour une messe qui devra être célébrée en cette chapelle tous les mardis par le curé de Saint-Plantaire, il donne aussi, une rente de 3 livres pour qu'il soit chanté tous les dimanches un *libera* sur la tombe de François de Quinsac, son oncle. — Acte (1670) concernant une rente assise sur un « *jardrin* » situé à Saint Plantaire. — Sentence (1681) de la sénéchaussée de Guéret au profit de Jean Dupuy, curé de Saint-Plantaire, contre Silvain Potet, condamné à rendre au curé des gerbes de blé de dîme. — Testament (11 mars 1687) de Marguerite de Penissaut, veuve de François d'Argier, demeurant au château de Saint Plantaire, par lequel elle donne à la cure la somme de 100 livres devant produire une rente de 100 sous à charge d'un service à trois grand'messes le jour de son enterrement et de cinq messes basses par an.

- **G 927 (fonds de la paroisse de Saint-Plantaire)** : (Liasse). — 7 pièces papier. 1667-1751. — Constitution (1667, en fait 1687) d'une rente de 20 sous payable à la cure de Saint-Plantaire, par Anne Dubois, veuve de François de Quinzac. — Testament (20 avril 1691) de Charles de Quinzac, sieur de Bord, des gendarmes de la garde du roi, mort d'une blessure reçue à la bataille de Flandre, par lequel il lègue à la cure une rente de 12 livres, pour qu'il soit célébré, dans la chapelle de Bord, une messe le premier vendredi de chaque mois. — Testament (13 juin 1693) de Louise de Quinzac, femme de Léonard de Boislinard, étant au chastel noble de Bord, par lequel elle lègue à la cure de Saint-Plantaire 7 livres de rente pour deux services. — Acte d'assemblée (6 avril 1704) des habitants du village de Saint-Plantaire, réunis à la requête de Jean Gizolme, curé de Saint-Plantaire, demandant à ce qu'ils fassent entre eux « la contribution nécessaire audit vicaire tant pour sa nourriture qu'autres entretiens » attendu que le fonds de son bénéfice n'excède la portion congrue de 300 livres et qu'ils aient en conséquence à déclarer s'ils connaissent d'autres revenus que ceux cy après mentionnés savoir : la dîme du clocher de Saint-Plantaire affermée 37 setiers de seigle; la dîme de Fougères, celle de Champarnoux, celle de Bordes, etc. Dans cet acte intervient Jean Dupertuis, sieur du Chiron.
- **G. 928 (fonds de la paroisse de Saint-Plantaire)** : (Liasse). — 2 pièces parchemin ; 28 pièces papier. 1756-1791. — Ordonnance (22 décembre 1756) de Frédéric de Roye de La Rochefoucault, archevêque de Bourges, modifiant l'état des fondations religieuses des paroisses selon la valeur des rentes qui y sont affectées : La fondation d'Esther Rollinat qui a légué en 1648, 5 livres de rente pour douze messes à dire dans la chapelle de Sainte Catherine de Murat, sera réduite à cinq messes basses ; celle de François de Quinzac, de 1667, en la chapelle de Bord, sera réduite à huit messes, etc. — Dénombrement (1769) fait à la requête de Jean Peyrouneau, curé de Saint-Plantaire, portant déclaration par les habitants de Saint-Plantaire des anciennes dîmes et noales dues au curé de la paroisse. Ces dîmes sont situées aux villages des Granges, Bordesoulle, La Forêt, Les Bordes, Maison-Neuve, Saint Gallot, etc. — Ferme de sept ans (14 mai 1775) de la dîme des Bordes, consentie à Claude Poirier par Jean Peyrouneau, bachelier en l'un et l'autre droit, prieur de Prissac et curé de Saint-Plantaire, moyennant 120 livres par an. — Licence (24 juin 1788) passée pardevant les notaires de Fresselines et de Murat par Thomas Boiron, prêtre, vicaire de Saint-Etienne de Vendœuvres, chapelain de la chapelle de Saint Jean Aufert, paroisse de Saint-Plantaire, de la moitié des dîmes qui se lèvent sur le village de la Grange, moyennant 30 livres par an — Déclaration (11 décembre 1790) de Boyron, desservant le Pêchereau, comme quoi il est pourvu d'un petit bénéfice sous l'invocation de Saint-Jean du Fers, en la paroisse de Saint-Plantaire. — Extrait (29 février 1791) de la liste des fondations de l'église de la Chapelle-Baloux, à savoir: deux messes à dire par semaine dans la chapelle de Saint-Fiacre à la décharge de celui qui a le titre du bénéfice de Saint-Gallet, paroisse de Saint-Plantaire.

- **Série H :**

- **H 863** : Devoirs dus au prieuré de Longefond sur les héritages de l'Argentière, Bordesoulle et la Ferrière, situées paroisses de Saint-Plantaire, Orsennes et Bazaiges.

- **H 882** : 16 boisseaux de froment, mesure de Crozant, pour le fief de Bonneuil, paroisse de Saint-Plantaire.
- **H 980 (disparu)** : Bulle de confirmation des biens de l'abbaye de Déols (Jean abbé), du 13 novembre 1115, du pape Pascal II, établie à Latran. Bulle du 30 mai 1233 du pape Grégoire IX, portant confirmation des biens de l'abbaye de Déols (publiée par Grillon des Chapelles, dans sa notice sur l'abbaye de Déols, p. 313).
- **Registres paroissiaux : 3 E 207/1 à 4.**
- **Epure n° 701-160** : plan d'un projet de restauration et d'agrandissement de l'église.
- **D 656 : Deshouillères** : *Les églises de l'Indre*, manuscrit, pages 416 et 417.
- **Série O** : Affaires communales.
 - **2O/207/7** : église : réparations 1853-1877, 1880
 - Restauration 1922-1927
 - Réparation à l'église et au presbytère : 1803-1834
 - Chapelle du Fer : 1841-1842.
 - Réparations au presbytère : 1873-1877.
 - Monument aux morts : 1919-1922.
 - **2O/207/10** : cimetière : état des lieux 1805
 - Clôture du nouveau cimetière : 1811
 - Réparations aux murs et agrandissements.
- **Série Q** : 2 Q art. 127 ; 2 Q art. 1321 ; Q 1405 : vente des biens nationaux.
- **Série V** :
 - **V 214** : intégré à la série O (voir 2 O /207/7).
 - **5 V 375** : fabrique : dossier par paroisse.
 - **5 V 377** : comptabilité de la fabrique (-1812-1900).
 - **5 V 384.**
 - **5 V 394** : biens de la fabrique, 1802-1900.
 - **5 V 401** : biens de la fabrique.
- **Photothèque** :
 - **P. 207 (8-17)** 1727-1736 A : vue extérieure – Saint-Plantaire.
 - **P. 207 (18-19)** 1737-1738 A : église, vue extérieure.
 - **P. 207 (20-22)** 1739-1741 A : cloche.
 - **P. 207 (23-25)** 1742-1744 A : statue de saint Jean-Baptiste (bois XVII^e siècle).
 - **P. 207 (26-28)** 1745-1747 A : statue de saint Fiacre (bois XVII^e siècle).
 - **P. 207 (29-30)** 1748-1749 A : statue de saint Jean-Baptiste (bois XVII^e siècle).
 - **P. 207 (31-32)** 1750-1751 A : statue de saint Fiacre (bois XVII^e siècle).
 - **P. 207 (33-34)** 1752-1753 A : tableau de la Vierge à l'Enfant.
 - **P. 207 (35-36)** 1754-1755 A : tableau de la décollation de saint Pantaléon.
 - **P. 207 (37-40)** 1756-1759 A : statue : Christ en croix.
 - **P. 207 (41-57)** 1760-1776 A : autel et retable.
 - **P. 207 (58)** 1777 A : tabouret.
 - **C 207 (1)** : statue de saint Jean-Baptiste (bois XVII^e siècle).
 - **C 207 (2)** : statuette en bois non identifiée.

Archives départementales du Cher

- **1 Mi 23** : volume 1, page 77 (chapelle du Fer), volume 1, page 415 (chapelle de Murat), volume 1, page 518 (chapelle de Bords) ; volume 2, page 242 (église Saint-Pantaléon) : procès-verbal de visite du cardinal de la Rochefoucauld.

Archives nationales :

- **ms. Latin 12820** : Cartulaire de l'abbaye de Déols : manuscrit du XV^e siècle (1445), sur papier, collationné par Jean de la Mote, procureur du seigneur de Châteauroux, contenant des actes depuis la fondation jusqu'en 1443, in-4° de 64 pages.

Bibliographie

- **ASDRA (Association pour le Développement de la Recherche Historique Appliquée à l'Animation culturelle en Région Centre)** : *L'église Saint-Pantaléon de Saint-Plantaire (Indre), dossier ECCLESIA, Histoire d'un monument, monument de l'Histoire*, par Nicolas Huron, 3 novembre 1990, Université François Rabelais, Tours.
- **Bernard (Daniel) et Tournaire (Jacques)** : *L'Indre pendant la Révolution : la vie quotidienne de 1789 à 1799*, Pierre-Buffière : L. Souny, 1989.
- **Bruneau (Marcel)** : *Les débuts de la Révolution dans les départements du Cher et de l'Indre (1789-1791)*, Paris, 1903, 1 vol., in-8°, 125 p.
- **Coulon (Gérard), Delétang (Jean-Noël), Garrault (Michel), Pécherat (René), Tournaire (Jacques)** : *Histoire de Châteauroux et de Déols*, coll. Histoire des villes de France, Ed. Horvath : Roanne, 1981.
- **Dubant (Didier)** : *Le Berry. 100 églises, légendes et sites*, Alan Sutton, coll. « Passé Simple », 2000, 96 p. pages 77 et 78.
- **HUBERT (Eugène)** : *Dictionnaire historique, géographique et statistique de l'Indre*, réédition de l'ouvrage paru en 1889 ; introduction de Jean Hubert [et bibliographie établie par Marie-Clotilde Hubert des publications d'Eugène Hubert] : Paris, Picard, 1985 ; in-8°, XXII-210 pages, 4 planches.
- **HUBERT (Eugène)** : « Recueil historique des chartes intéressant le département de l'Indre », *Revue archéologique du Centre*, n° 113, 1901, p. 137-143
- **Hubert (Jean)** : « L'abbatiale Notre-Dame de Déols. Plans et dessins de Jacques Barges », *Bulletin monumental*, vol. 86, 1927, p. 5-66, plans et coupes, 2 pl. h.t.
- **Hubert (Jean)** : « L'abbaye exempte de Déols et la Papauté (X^e - XII^e siècles) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 145, 1987, p. 5-44.
- **Lamy** : *Inventaire de l'ancien diocèse de Bourges*, dans *Revue du Centre*, 1894, p. 509.
- **Michon (L.)** : *Monographie de Saint-Plantaire (Indre)*, publié avec l'aide de la « Mutualité Littéraire » et par les soins de la Revue du Berry. Imp. Gaignault : Issoudun, 1905. L'ouvrage est téléchargeable au format .pdf sur le site de la mairie de Saint-Plantaire.
- **Montigny (sous la direction de Arnaud de), Lacour (Francesca), de Montigny (Arnaud), Pécherat (René), du Pouget (Marc)** : *A la découverte des églises de l'Indre*, Editions Patrimoines et Médias, 2004.
- **Pécherat (René), Remérand (Pierre) et Dubant (Didier)** : *L'abbaye Notre-Dame de Déols (Indre)*, Éditions Lancosme et l'Académie du Centre, 2009, 360 p.
- **Picou-Lacour (Francesca), Michaud-Fréjaville (Françoise), Querrien (Armelle) et al.** : *Berry médiéval : à la découverte de l'Indre au Moyen Âge*, Catalogue d'exposition. Châteauroux, Archives départementales de l'Indre, 2009.
- **Pouget (Marc du)**, « La bulle de Pascal II en faveur de l'abbaye de Déols (1115) », dans *Pécherat, Remérand et Dubant 2009*, p. 32-36. L'identification des noms latins avec les localités correspondantes a été faite en grande partie par Eugène Hubert. Elle a été revue par Marc du Pouget avec l'aide de J. de Fontréaulx, et un travail de V. Mauret-Crbellier.
- **Nicolas Catherinot** : *Pouillé du diocèse de Bourges*, 1683.
- **Villepelet (Mgr. J.)** : *Sur les traces des saints en Berry*, Bourges, Tarday, 1868.

Table des matières

Remerciements page 3

Les Origines

Saint-Pantaléon page 5
Le culte de saint Pantaléon page 6
Les Pantaléon et Saint-Pantaléon en France page 7
Le culte de saint Pantaléon à Saint-Plantaire page 8
Les premières églises de Saint-Plantaire page 8
La fondation de l'abbaye de Déols page 9
La montée en puissance des seigneurs de Châteauroux page 9
L'expansion de l'abbaye de Déols page 9
L'affirmation de la domination sur la paroisse page 13
Une reconstruction à la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e siècle ? page 14

L'église de la fin du XII^e siècle

Une façade ouest de la fin du XII^e siècle page 15
Hypothèses de l'aspect général au XII^e siècle page 16
L'église, lieu de refuge page 22

L'église de Saint-Plantaire après la guerre de Cent Ans

Le mauvais état des églises page 23
Le retour à la prospérité page 23
Un grand projet des habitants de St-Plantaire page 23
Le grand projet de voûtement de la nef page 24
La petite porte latérale gothique page 27
La croix de l'ancien cimetière page 28

L'église moderne XVI^e-XVIII^e siècles

Les Guerres de religion et la destruction de l'église page 30
La reconstruction de l'Epoque moderne page 31
La réfection des murs de la nef page 31
La petite baie page 32
La grande baie page 32
La nouvelle charpente page 33
La voûte en lambris page 34
Le clocher page 34
L'ancienne sacristie page 34
L'aspect de l'église aux XVII^e et XVIII^e siècles page 35
La statue de saint Fiacre page 37
La statue de saint Jean-Baptiste page 37
La maison presbytérale page 38
Le retable du XVIII^e siècle page 38
Le tableau de la décollation de saint Pantaléon page 40

Les XVII^e et XVIII^e siècles, vie et gestion de la paroisse

La pauvreté des sources écrites antérieures au XVII^e siècle page 41

Curés et vicaires des XVII ^e et XVIII ^e siècles	page 41
1662 : suppression de l'abbaye de Déols	page 42
Abandon des dîmes au profit de la cure : 1692	page 42
Rapports difficiles avec le seigneur de Gargillesse	page 43
Des revenus difficiles à faire rentrer	page 43
La fondation de la chapelle de Bord : 1667	page 43
Une fondation pour la chapelle de Bonneville	page 45
Les fondations pieuses	page 45
L'affermage des dîmes de la cure	page 46
Visite de l'archevêque de Bourges : 1734	page 49
L'état de l'église en 1747	page 50
Ferme de l'ancien cimetière : 1751	page 53
La réforme des fondations de la paroisse : 1756	page 53
Anciennes dîmes noales de la paroisse : 1769	page 54
Une paroisse trop grande pour un seul desservant	page 55
Dénombrement des familles et des villages sur toute la paroisse en 1766	page 56
Le problème du paiement du revenu du vicaire	page 57
Le terrage et la dîme	page 57
L'église, lieu de sépulture jusqu'en 1776	page 57
La destruction de la chapelle de Murat : 1778	page 61
La cloche de 1780	page 62
La dîme de la chapelle du Fer	page 64
La dîme de la chapelle Saint-Fiacre de l'église de la Chapelle-Baloue	page 64
L'ancienne cure très modifiée au XIX ^e siècle	page 64

La Révolution française

Une période révolutionnaire difficile	page 65
Les biens nationaux	page 66
Plantaire-le-Bouzantin	page 66
La disparition d'une cloche de 1780	page 66

XIX^e siècle, les dernières grandes transformations

Les sources écrites	page 67
Les curés du XIX ^e siècle	page 67
La remise en état : 1803	page 67
L'état de l'église et du presbytère en 1810	page 67
La translation du cimetière : 1810	page 68
Réfection de la charpente, du beffroi et des couvertures : 1829	page 69
Travaux à l'église et au presbytère : 1834	page 70
Le bourg sur le cadastre napoléonien de 1835	page 70
1841-1842 : réparation de la chapelle de Fer	page 71
Réfection du presbytère : 1845	page 71
Des fondations apparentes : 1852	page 72
Quelques réfections à la toiture : 1853	page 72
L'état de l'église en 1861	page 72
La reconstruction du chœur et de la sacristie et le remplacement des toitures (1873-1877)	page 73
La réfection du presbytère : 1877	page 83
Quelques réparations de la toiture : 1880	page 84
Mobilier et ornements : XIX ^e et XX ^e siècles	page 85

XX^e et XXI^e siècles, entretien et restauration

Les curés au XX ^e siècle	page 90
L'environnement de l'église en 1905	page 90

La séparation des biens de l'Eglise et de l'Etat	page 90
Monument aux morts : 1922	page 90
La ferrure des murs et la réfection du clocher et des maçonneries : 1922-1924	page 90
La voûte en lattis plâtré et le mur de séparation du clocher et de la nef : 1925	page 91
Le clocher touché par la foudre : 1927	page 94
Abattage du gros ormeau : 1953	page 94
Une bascule publique devant l'église : 1955	page 95
Le chauffage dans l'église : 1956	page 95
Vatican 2 : 1962	page 95
La réfection de la toiture et du clocher : 1975	page 96
La foudre s'abat sur le clocher : 1977	page 96
Modification du chauffage dans l'église : 1979	page 96
La préservation des œuvres d'art : 1974-1980	page 96
Démolition de l'ancienne cure et construction de la boulangerie : 1985	page 97
La construction des WC. publics : 1988	page 97
Réfection des enduits extérieurs : 1989	page 97
Un arbre de la Liberté : 1989	page 98
Le projet ECCLESIA : 1990	page 98
La maintenance de la cloche : 1990	page 99
Aménagement de la place publique : 1990	page 99
La réfection de l'intérieur de l'église : 1994	page 99
Panneau explicatif et aquarelles reconstitutives	page 100
La restauration des statues du XVII ^e siècle	page 100
La petite porte latérale nord de la nef : 2000	page 100
La réfection du mécanisme de la cloche : 2008	page 101
L'église en 2015, trésor de notre Histoire	page 103

Les sources

Archives communales	page 105
Archives départementales de l'Indre	page 105
Archives départementales du Cher	page 107
Archives nationales	page 107

Bibliographie

page 108

Table des matières

page 109

Renseignements

page 111

Nicolas Huron, historien conférencier

7, rue Jean Joly, 41000 Blois

tél. 02.54.74.18.32 ou 06.82.11.52.88

Courriel : nicolas.huron@free.fr

Site internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com/>

Mon blog d'historien rural : <http://patrimoine-rural.com/>

Maquettes

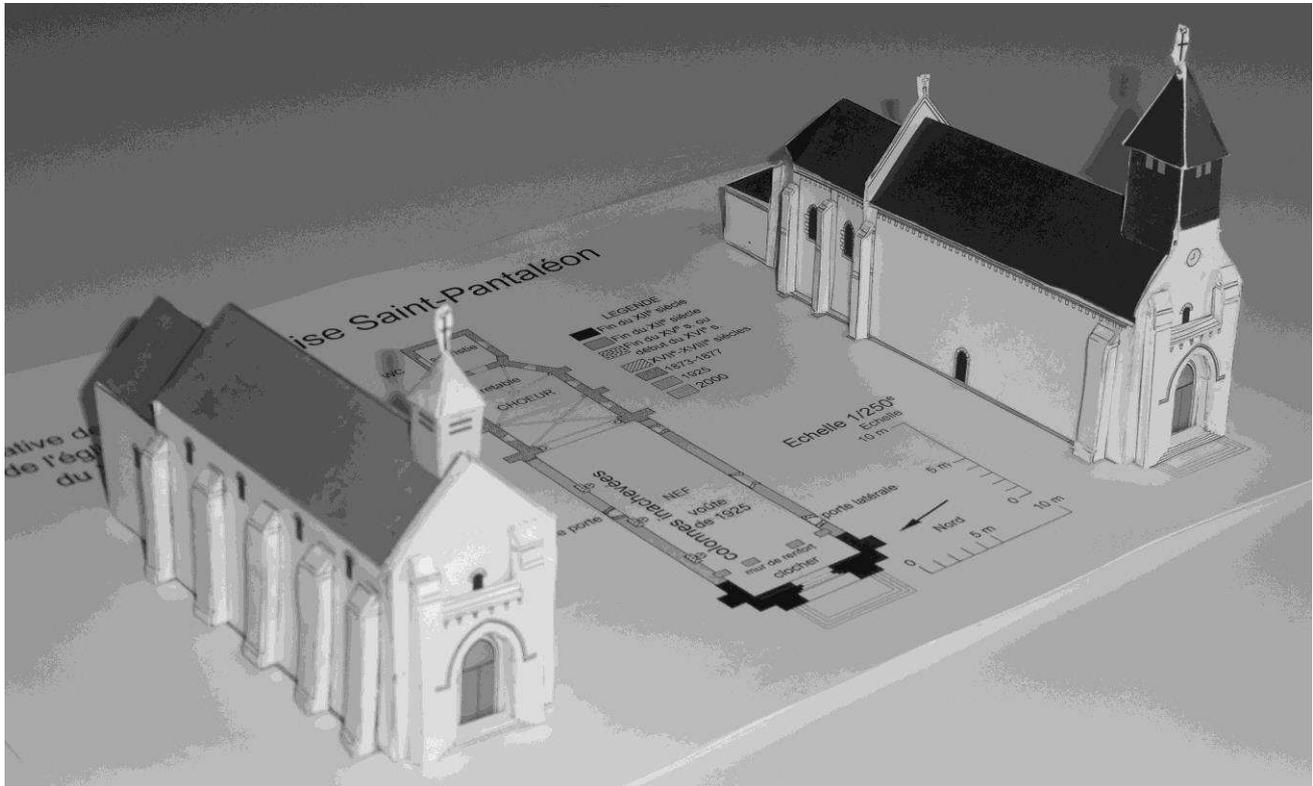
page 112

Maquettes

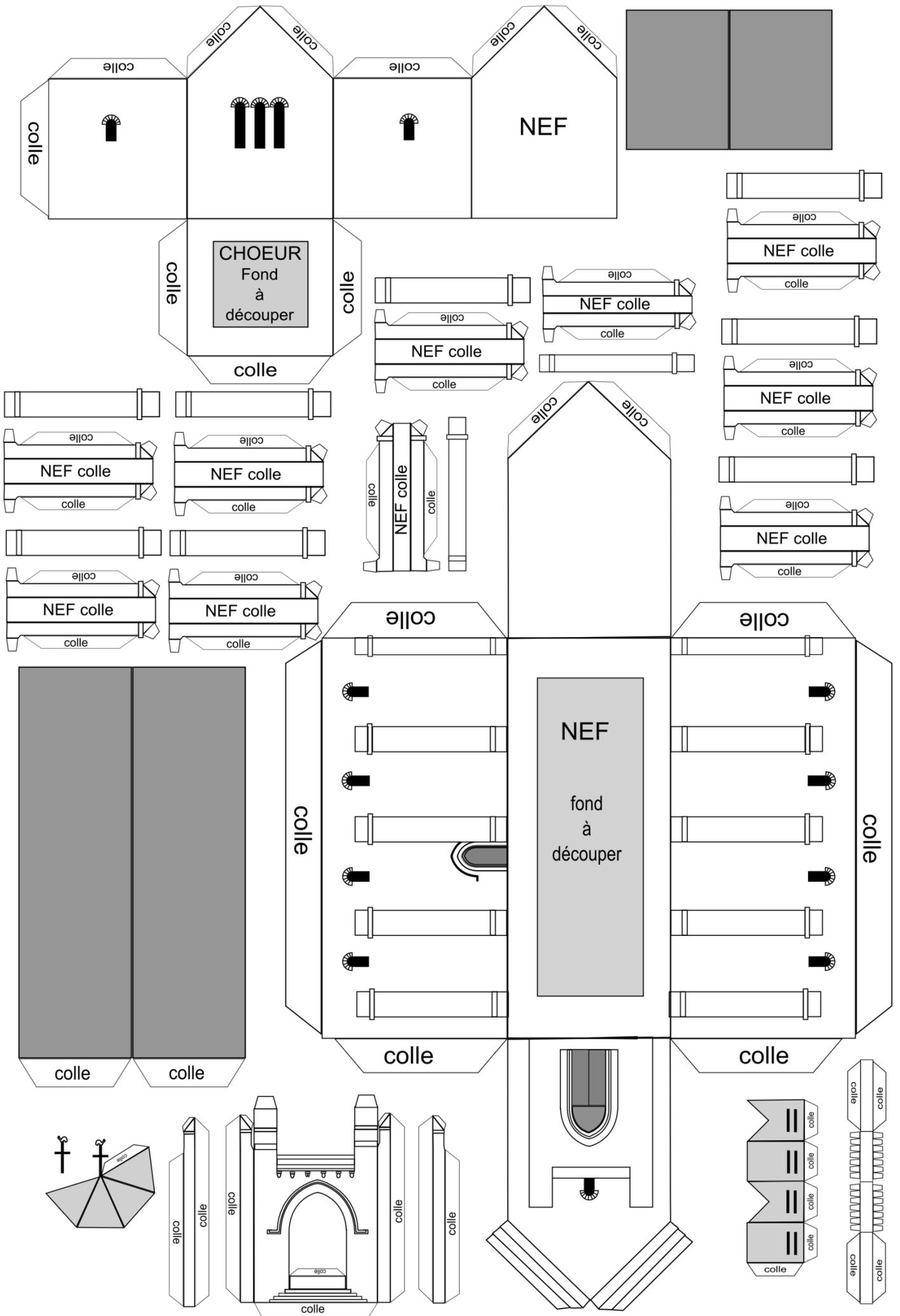
Il est recommandé de faire une photocopie de sauvegarde des planches A4 des maquettes avant de commencer pour pouvoir rattraper d'éventuelles erreurs de montage ou de découpage.

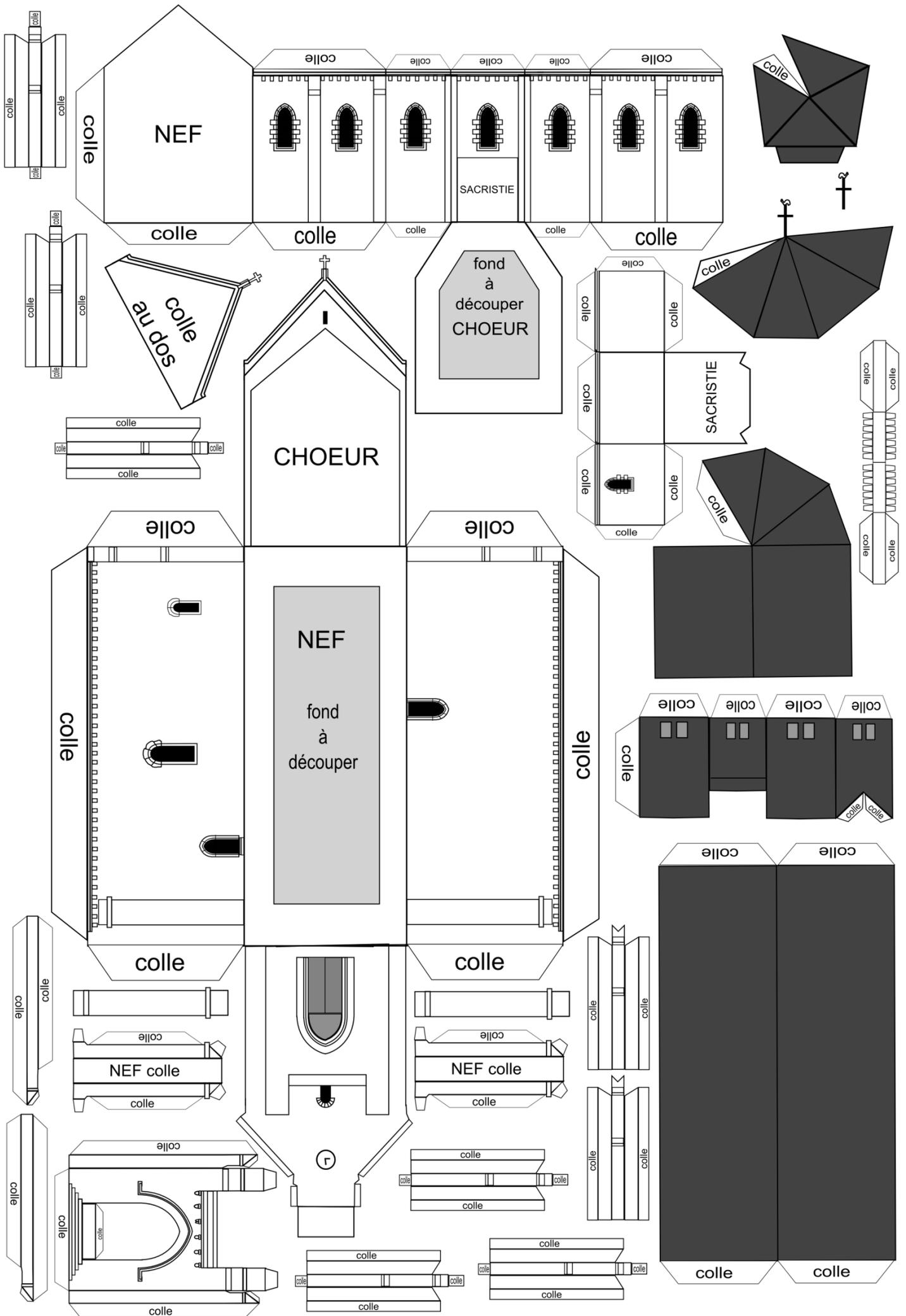
Matériel nécessaire : un cutter, une règle ou un réglot, un tube de colle, une plaque à découper.

Conseils de montage : Toutes les pièces doivent, avant d'être découpées au cutter, avoir leurs plis incisés très légèrement au cutter, afin de faciliter le pliage au moment du collage. La maquette ne doit être collée sur son socle que lorsqu'elle est complètement terminée.



Une fois collées sur leur socle, les maquettes peuvent être peintes à la peinture acrylique.





L'église Saint-Pantaléon

Tentative de reconstitution
de l'église au début
du XIII^e siècle

